

Repenser la **souveraineté** face à la **mondialisation** ... et inversement

sous la direction de
Gilles Pennequin
Vice-président du FTTS

Sommaire

Ambitions pour une France éclairée! _____	4
Gilles Pennequin Vice-président du FITS (Forum international des technologies de sécurité, pour un monde plus sûr)	
Ne pas esquiver le débat, à charge et à décharge, sur la mondialisation _____	6
Didier Raciné Rédacteur en chef de la revue <i>Préventique</i>	
Entre souveraineté et mondialisation : la recherche d'une troisième voie _____	7
Alain Juillet Président de l'Académie d'intelligence économique	
La souveraineté est la tribu territoriale en marche avant d'être un concept _____	10
Patrice Hernu Vice-président du Cercle interuniversitaire	
Agriculture et sécurité alimentaire	
Intérêts nationaux et responsabilités extérieures pour la France _____	13
Sébastien Abis Directeur du club Demeter, chercheur associé à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS)	
Le dérèglement climatique : nouvelle donne pour la sécurité internationale _____	15
Leila Aïchi Sénatrice, vice-présidente de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées	
Défendre notre industrie bancaire, un enjeu de souveraineté économique _____	18
Marie-Anne Barbat-Layani Directrice générale de la Fédération bancaire française	
Face à la mondialisation, le repli serait illusoire _____	20
Laurent Berger Secrétaire général de la CFDT	
« Lost in transition? » _____	23
Innovation, climat et individuation démocratique	
Gilles Berhault Président du Club France développement durable	
Unitaid et la solidarité internationale en matière de santé _____	25
Un système de gouvernance mondial est à construire!	
Philippe Douste-Blazy Président de Unitaid	
Faire la guerre, gagner la paix, assurer la stabilité _____	28
La France saura-t-elle mener de front ces trois facteurs de puissance ?	
Emmanuel Dupuy Président de l'Institut prospective et sécurité en Europe (IPSE)	
I n'y a pas d'alternative à la mondialisation ! _____	32
Pierre Gattaz Président du Medef	
Ni souveraineté, ni croissance sans stratégie environnementale! _____	34
Chantal Jouanno Sénatrice, vice-présidente du conseil régional Île-de-France	

L'Europe doit faire respecter sa souveraineté dans le monde numérique	36
Nathalie Kosciusko-Morizet Ancienne ministre, députée de l'Essonne	
La <i>compliance</i>, nouvelle arme de guerre économique	38
Damien Martinez Président fondateur de Govern Partners	
Sortir d'un syndicalisme défensif pour peser dans la mondialisation	41
Philippe Martinez Secrétaire général de la CGT	
Bâtir une souveraineté européenne pour peser dans la mondialisation	44
Jean-Pierre Maulny Directeur général adjoint d'Iris	
Croissance verte	47
La souveraineté au temps de la transition numérique, énergétique et environnementale	
Tristan Mocilnikar Ingénieur général des Mines	
Garantir notre souveraineté nationale, dans le cadre d'une nouvelle gouvernance européenne	51
Gilles Pennequin Vice-président du FITS (Forum international des technologies de sécurité, pour un monde plus sûr)	
Face aux règles sociales internationales	
Un devoir de vigilance imposé par la loi aux multinationales	55
Dominique Potier Député	
Pour une mondialisation inclusive et durable	57
Didier Raciné Directeur du mastère spécialisé « Gestion des risques sur les territoires » de l'EISTI	
Entreprise, mondialisation et souveraineté populaire	59
Inciter et contraindre : l'entreprise subordonnée à la souveraineté populaire ?	
Cécile Renouard Professeure de philosophie au Centre Sèvres, à l'École des mines de Paris, à l'Essec et à Sciences Po	
Pour revivifier la démocratie, refonder l'évaluation des politiques publiques	61
Françoise Roure Chercheur associé au laboratoire Cetcopra	
L'Académie de l'intelligence économique	63
Le Cercle interuniversitaire	64
Pierre Chastanier Président-fondateur du CIU	
La revue <i>Préventique</i>	65
Éric Dejean-Servières Directeur de la publication	
Didier Raciné Rédacteur en chef	

Cet ouvrage a été initié et porté par la revue *Préventique*, l'Académie de l'intelligence économique et le Cercle interuniversitaire, réalisé sous la direction de Gilles Pennequin avec le soutien de Didier Raciné.
Assistante de rédaction : Anne Balladur. Composition par Préventique (Denis Chazal) en avril 2017.
Une partie des textes est publiée dans la revue *Préventique*, à partir du n° 151 (mars 2017).
Illustration de couverture D. Chazal, d'après photos Quinn Dombrowski, MPD01605 et Kate via Flickr.
Avril 2017 – Préventique. 6 rue du Courant, 33310 Lormont, France. www.preventique.org

Ambitions pour une France éclairée !

Chers lecteurs, dans cet ouvrage numérique qui s'intitule: «Repenser la souveraineté face à la mondialisation ... et inversement!», vous allez découvrir les contributions rédigées par une vingtaine d'acteurs de la vie publique française, qui ont accepté de se prêter à l'exercice difficile de **réfléchir sur les marges de manœuvre dont dispose la société française pour assurer, aujourd'hui et demain, la sécurité et la prospérité de nos concitoyens**. Je remercie vivement toutes les personnalités qui ont contribué à l'élaboration de ce travail collectif, sur un sujet central de **l'élection présidentielle**.

Cette réflexion collective exprime **des visions souvent contrastées et complémentaires sur la capacité de l'État et de notre Nation à défendre et promouvoir notre souveraineté dans une économie mondialisée** qu'orchestrent et dominent les marchés financiers et firmes transnationales. Ces derniers peuvent prendre appui sur des institutions internationales et des traités qui renforcent cette orientation économique et déterminent une part de notre capacité à maîtriser notre destin.

Les textes de cet ouvrage n'ont pas ambition ni vocation à exposer de façon exhaustive les champs du possible pour agir en France, et en Europe. Certaines sollicitations qui ouvraient sur des perspectives différentes sont restées sans réponse. Toutefois, les contributions ici rassemblées s'inscrivent dans la philosophie portée par les membres du comité éditorial de cet ouvrage qui réunit l'Académie de l'intelligence économique, le Cercle interuniversitaire et la revue *Préventique*. Tous trois partagent, dans un esprit humaniste, **une même exigence de transversalité des approches et de prospective au service d'une meilleure connaissance et compréhension d'un monde en grande mutation**. C'est l'essence même de la revue *Préventique* – qui est publiée tous les deux mois – de valoriser de telles

contributions à partir d'un regard à 360° sur les transformations de la société et les risques liés, pour aider à la prise de décision.

Ambitions pour une France éclairée, mais aussi pour une Europe en panne de projet fédérateur dans une mondialisation qui cherche à faire sens, dans le contexte d'une globalisation dictée par la prédominance d'échanges marchands insuffisamment régulés.

Cet exercice, que je qualifierais de «variations sur un même thème», vise à **mettre en lumière des convergences qui n'apparaissent pas nécessairement conformes à l'opinion communément attendue de nos rédacteurs**, au regard de leurs parcours et de leur activités professionnelles, syndicales, ou politiques. C'est tout l'intérêt de cet ouvrage qui vise à **montrer les lignes de force d'un projet possible de société pour la France**.

Initié et mis en œuvre bien avant les élections présidentielles de 2017 et les surprises qu'elles ont révélées, **cet ouvrage s'inscrit bien dans l'air du temps de la société française**. Il semblerait que nos compatriotes aspirent à élargir le champ de l'offre de contenu politique, dont les propositions simplifient et caricaturent parfois les solutions à prendre et qui mettent rarement en avant **les points de consensus constructifs**. Mais il ne s'agit pas de tomber pour autant dans le **consensus mou** autour de mesures qui ne répondraient pas *in fine* aux **solutions à mettre en œuvre face au recul de l'Occident dans le monde, face à la faiblesse de la construction européenne qui s'est éloignée de**

«**réfléchir sur les marges de manœuvre dont dispose la société française**»



Gilles Pennequin

Vice-président du FITS (Forum international des technologies de sécurité, pour un monde plus sûr), membre du Cercle interuniversitaire (CIU) et Cercle K2. Haut fonctionnaire, il travaille en particulier sur la prise en compte des enjeux globaux de la transition écologique et numérique dans les politiques publiques de souveraineté et de sécurité économiques. Il a exercé des fonctions de conseil dans plusieurs services du Premier Ministre, ainsi qu'à la Présidence de la République dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée. Auparavant, il fut notamment élu régional du Nord-Pas-de-Calais.

l'ambition des pères fondateurs et face aux doutes sur la poursuite, en l'état, de la globalisation économique qui présente un bilan contrasté du fait des vulnérabilités climatiques qu'elle conforte et de la fracture sociale qu'elle peine à réduire, en dépit des espérances annoncées lors de sommets mondiaux.

Les « externalités négatives » du modèle dominant creusent des fossés entre les individus mis en marge et ceux qui sont dans le système, entre banlieues pauvres, milieux ruraux dégradés et métropoles aseptisées et sécurisées, entre économies dites développées et pays les moins avancés. Elles **déstabilisent les fondements des valeurs humanistes de l'Occident et d'autres parties du monde**, qui se raccrochent de plus en plus à leurs fondements religieux et identitaires. Lorsqu'elle ne conduit pas malheureusement, à susciter la haine entre les peuples.

Il est donc urgent de **penser les réponses de court terme** aux problèmes que nos sociétés rencontrent. Mais également de **les mettre en perspective des solutions de moyen et long terme** qu'il faudra nécessairement

entreprendre ; sauf à démissionner de nos responsabilités et à laisser le monde affronter les périls qui s'avancent du fait en particulier **d'une inadaptation partielle de notre modèle de développement** face à l'inadéquation entre les besoins mondiaux et le partage équitable des ressources disponibles de la planète. C'est dans ce sens, que la plupart des contributeurs ont inscrit leurs travaux.

Souhaitons **que cet ouvrage numérique offre quelques pistes de réflexion au lecteur**, sur l'articulation entre souveraineté et mondialisation, vue d'une vieille Nation française qui a encore les moyens de prendre en main sa destinée et d'agir dans un monde en mutation profonde. ■

« **mettre en lumière les convergences
[...] ne pas tomber pour autant
dans le consensus mou** »

Ne pas esquiver le débat, à charge et à décharge, sur la mondialisation !

L'entrée en matière de Pierre Gattaz, président du Medef, dans cet ouvrage en donne le ton : « *Le débat sur la mondialisation doit avoir lieu.* » Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, dans ces colonnes, évoque lui l'interdépendance de nos économies dans la mondialisation : « Cette question, effectivement centrale, devrait être au cœur du débat présidentiel, mais elle ne l'est pas vraiment ! ».

Il faut d'autant moins esquiver ce débat qu'il est au cœur de la vie économique et sociale de nos pays, au cœur des événements qui bouleversent la vie politique aux États Unis et en Europe. D'autant moins encore, que des politiques trompeuses et populistes, manipulant le souhait justifié de protection des populations, proposent des politiques soit disant protectrices, de fermeture souvent xénophobes, de protectionnisme, de guerres commerciales nationalistes, ... qui ne feront qu'aggraver leurs situations.

La mondialisation – c'est un truisme et un fait incontournable – bouleverse tout, accompagnée qu'elle est de la numérisation généralisée du monde, provoquant en retour la réaction vers une transition écologique, les deux transitions mondiales qui structurent notre monde !

La mondialisation, c'est d'abord la finance maintenant mondialisée, cette force immense qui réalise l'allocation des capitaux – éléments nécessaires de la création de richesse – dans tous « les recoins du globe », à la vitesse des réseaux numériques. On conçoit sa puissance et son pouvoir. La mondialisation de nos jours, c'est aussi le refus de ces puissances, « des marchés », de toutes contraintes et donc l'absence de tout contrôle social et démocratique collectif.



Didier Raciné

Rédacteur en chef de la revue *Préventique*.
Directeur du mastère spécialisé « Gestion des risques sur les territoires » de l'EISTI. Polytechnicien, 25 ans dans l'industrie, fondateur et directeur d'une école d'ingénieur (EPMI) et cofondateur de l'ENSI de Bourges.

Le protectionnisme, loin de chercher à maîtriser la mondialisation, de réguler cette mêlée générale qu'elle constitue, exacerbe au contraire ses excès : à la mêlée libérale elle surajoute la mêlée nationaliste !

Ne pas esquiver ce débat, le « procès à charge et à décharge » de la mondialisation, c'est précisément ce qu'ont voulu faire *Préventique* et ses partenaires : analyser et critiquer en profondeur sa dynamique, ses liens avec les questions monétaires, sociales, environnementales, d'agriculture, de numérique, de défense, de sécurité, avec l'Europe... analyser donc ses liens avec les questions de souveraineté, c'est-à-dire de politiques nationales globales. Telle est l'ambition de ce présent ouvrage collectif, largement ouvert, sans *a priori* partisan, aux personnalités du monde politique, économique, syndical, des *think tanks* et de l'académie, de la sécurité et la défense.

Telle est l'ambition aussi de *Préventique* : revue de référence depuis trente ans sur les questions des risques dans la société et de leur prévention. Les risques majeurs et collectifs de la société doivent aussi y être abordés, mais avec la méthode qui convient et qu'il faut développer : le « débat éclairé » cher à Amartya Sen, c'est-à-dire argumenté, construit sur des faits, ouvert et concret. ■

« **le protectionnisme,
loin de chercher à maîtriser
la mondialisation exacerbe
au contraire ses excès :
à la mêlée libérale,
elle surajoute la mêlée
nationaliste !** »

Entre souveraineté et mondialisation : la recherche d'une troisième voie

Dans son interprétation internationale la souveraineté est le droit absolu d'exercer une autorité législative, judiciaire et administrative sur un pays ou un peuple. Elle peut être totale ou réservée à un certain nombre de domaines étatiques essentiels, comme la justice, la défense, les affaires étrangères, les finances et la sécurité. C'est le principe de l'autorité suprême qui, dans les démocraties, est détenue directement par le peuple, ou par un être collectif et indivisible, distinct des individus le composant, qui constitue cette nation chère aux soldats de l'An II ou au général De Gaulle. Elle implique l'existence d'un système représentatif dans lequel le pouvoir est soit détenu par des élus, sachant que leur exercice de la souveraineté est indivisible, inaliénable et imprescriptible pour la durée de leur mandat, soit directement par le peuple à travers des votes et référendums. En France, la Cinquième République est un mélange des deux avec, en caractéristique récente, une réduction progressive de la reconnaissance du principe d'autorité au niveau de la nation et de ceux qui en exercent le pouvoir.

Il suffit de rappeler ces fondements de notre société, issus de la déclaration des droits de l'homme de 1789 et de la constitution de 1958, puis de les confronter au développement du processus européen et du concept de mondialisation pour comprendre que nous sommes face à un problème existentiel. Ayant refusé de prendre parti, nous devons trouver une solution rationnelle, appropriée et acceptable par tous, face aux souverainistes qui accusent d'abandonner l'État nation, et aux mondialistes qui, de la provincialisation à l'abolition des frontières, prêchent pour la disparition de l'État souverain.

La dérive européenne

Lors de la création du Marché commun l'idée était de rapprocher les pays fondateurs dans tous les domaines non régaliens et d'échanger régulièrement sur les cinq autres pour se coordonner, chacun gardant son indépendance et sa souveraineté. L'arrivée de l'Angleterre avec sa vision fédérative de l'Europe a clairement orienté l'ensemble sur la voie du commerce et du libre-échange. Parallèlement, par la voie du parlement européen, des lois contraignantes dans des domaines divers se sont progressivement imposées à tous comme supra nationales. La création de la monnaie unique qui impose des règles communes dans le domaine des finances, et les accords de Schengen dans le domaine de la sécurité ont été les premières étapes d'une destruction progressive des domaines régaliens. Ces ingérences, justifiées par la vision politique à long terme des dirigeants,

ont clairement mis en cause les principes de souveraineté comme l'a compris le peuple lorsqu'il a été consulté.

Paradoxalement le gouvernement français, qui aurait pu prendre le *leadership* pour faire évoluer l'ensemble vers une nation ou une fédération européenne, s'est constamment caché derrière les décisions de Bruxelles pour ne pas avoir à les assumer. Dans le même temps il ne donnait pas à la Commission les pouvoirs dont elle avait besoin pour exercer réellement sa souveraineté. Il est vrai que l'entrée en masse de pays accueillis au nom de la géopolitique des blocs, bien qu'éloignés de nos objectifs et de notre vision de l'Europe, a rendu l'ensemble ingouvernable. S'appuyant sur le mythe de l'indépendance nationale, alors que des pans entiers de l'activité en étaient dorénavant exclus, nos gouvernants ont cherché à tirer avantage au plan interne d'une situation bancaire sans entamer une réflexion indispensable sur les réformes nécessaires.

Les limites du mondialisme

Dans le même temps, la philosophie mondialiste, défendue jusqu'au début de cette année par les Américains et maintenant par les Chinois, a jeté méthodiquement les bases d'une abolition des frontières pour favoriser la liberté des échanges. Sous la pression des organisations internationales, de traités à vocation continentales ou universelles, du dollar devenue la monnaie essentielle des échanges, et d'une médiatisation sans partage s'appuyant sur les élites, les pays occidentaux y ont vu la solution de leurs problèmes tandis que les pays émergents n'avaient d'autres choix que de s'y rallier pour pouvoir évoluer.

Nul ne peut nier l'effet bénéfique de cette politique dans la création de compétitivité et la croissance du volume des échanges. Chacun doit également reconnaître que le libre échange est l'option idéale tant que tous les partenaires respectent la règle de l'équilibre. Malheureusement l'expérience



Alain Juillet

Président de l'Académie de l'intelligence économique. Après avoir dirigé de nombreuses entreprises françaises et étrangères, il fut directeur du renseignement à la DGSE, puis haut responsable chargé de l'intelligence économique auprès du Premier ministre. Il est *Senior Advisor* depuis 2009 au cabinet Orrick Rambaud Martel. Ancien auditeur de l'IHEDN et de l'INHESJ, également président du CDSE et du FITS il est aussi membre du collège du CNAPS et administrateur de l'HEST. Parallèlement il est professeur en gestion de crise et en intelligence économique.

montre que si l'un des acteurs choisit de faire cavalier seul, instaure des taxes protectionnistes ou met en place des lois dissymétriques, l'ensemble de la mondialisation se révèle un piège pour tous les autres. Il suffit d'un déséquilibre fiscal, d'un différentiel de charges sociales, d'une faiblesse de pression environnementale, ou d'une aide étatique pour qu'un pays et sa population soient mieux placés que les autres dans la compétition mondiale.

Le rapport de force

On est bien obligé de constater également que la mondialisation favorise les plus puissants obligeant tous les autres à se rallier tel le vassal envers son suzerain. Ceci est valable au niveau des États comme au niveau des multinationales qui sont pour certaines beaucoup plus puissantes que la plupart des États. Ce constat oblige à penser que la solution visant à l'indépendance absolue d'une puissance moyenne comme la nôtre n'est pas viable au niveau mondial dans l'environnement actuel et futur.

Nous sommes obligés d'atteindre une taille suffisante pour pouvoir négocier des accords d'État à État qui préservent réellement et équitablement les intérêts de chacun. Ceci

suppose de regrouper en Europe un petit nombre de pays de taille significative unis par la culture, le climat, l'histoire, les habitudes et les possibilités énergétiques et industrielles pour pouvoir former un bloc homogène capable de négocier des règles d'échanges équilibrées et d'imposer des mesures de rétorsion en cas de déséquilibre conjoncturel ou provoqué. Pour mémoire, c'était le format du Marché commun initial constitué de 6 à 8 pays.

« dans le cyberspace les start-up françaises sont en pointe, c'est une priorité stratégique pour l'État de leur ouvrir la route »

L'indépendance dans l'interdépendance

Il faut également accepter que chaque pôle ou entité puisse avoir ses propres règles lui permettant d'affirmer sa spécificité. Ayons le courage d'admettre que la volonté consensuelle d'une dilution des peuples dans une planétarisation de l'économie repose toujours sur le plus petit dénominateur commun. Elle noie les différences issues de l'histoire et les capacités des peuples dans la mollesse de l'indéfinition alors que la situation exige une volonté sans faille. Il est temps de s'attaquer à la régulation des groupes financiers et industriels globaux pour qu'ils respectent la souveraineté des États. Il est d'autant plus nécessaire de réagir que la mondialisation, favorisent les transferts des industries à fort niveau de main d'œuvre vers des pays plus attractifs, sachant

utiliser toutes les facettes du dumping. Or chacun sait que le problème de l'emploi est devenu dans nos pays l'étalon de la réussite politique et sociale.

D'un autre côté la vie en autarcie n'est pas concevable d'autant que la faible croissance des pays en fin de cycle, comme le nôtre, oblige les entreprises à développer leurs exportations pour maintenir un niveau de croissance suffisant à leur pérennité. Il faut donc faire des choix et passer des accords avec des pays ou des pôles dans lesquels chacun trouvera un réel bénéfice. En regardant l'Europe à 27 il est clair que cette vision ne peut concerner tout le monde. Par ailleurs, ne serait-il pas normal dans le cadre de ces accords bilatéraux de veiller à prendre en compte le différentiel de contraintes sociales, sanitaires, environnementales et fiscales par une taxe compensatoire. Ne serait-il pas justifié de faire respecter des règles de conformité à nos propres standards ? Ne serait-il pas utile de mettre en place des règles de préférence communautaire comme le font nos amis Américains avec le « *Buy American Act* » et le « *Small Business Act* » ? Les thuriféraires du libéralisme y sont bien évidemment opposés, mais notre avenir est-il de devenir un champ de ruines ? Un bon équilibre économique ne peut être à sens unique quel qu'en soit le motif, et un accord négocié sur des bases solides et contradictoires peut évoluer dans le temps.

La défense du réalisme

Le secret de notre avenir repose sur le réalisme et non sur un dogmatisme idéologique d'ores et déjà périmé. L'entrée dans le cyberspace a aboli les frontières et les barrières en tous genres. Le *Big Data*, les interconnexions, et les algorithmes remplacent la libre circulation des marchandises par celle de la connaissance et multiplient nos capacités d'analyse et de compréhension. Il est donc possible de contrôler les échanges en permanence, pour détecter les failles et les dérives, et de gérer les flux à travers des logiciels de plus en plus performants. Certes la numérisation inéluctable du monde amènera des difficultés car il va falloir s'y adapter, disposer des outils requis pour agir, et avoir la volonté d'aller de l'avant. Mais une politique volontariste permettra d'anticiper les risques et d'exploiter les opportunités qui s'ouvriront. Dans le cyberspace les *start-up* françaises sont en pointe et nous donnent un avantage concurrentiel majeur : c'est une priorité stratégique pour l'État de leur ouvrir la route et non le contraire.

Dans le domaine de la défense la France a choisi depuis longtemps une position originale dans une Europe de plus en plus pacifiste qui préfère investir dans l'économie et dans le social. Instrument de souveraineté par sa force de dissuasion, elle est aussi un moyen de développement de relations et d'appui à des pays étrangers par sa capacité de projection. Tout ceci lui donne une position internationale supérieure à sa position réelle et nous maintient au Conseil de sécurité face une Allemagne qui nous domine sur le plan économique. Il faut en être conscient et continuer à

maintenir la qualité matérielle et humaine de nos armées, sans oublier que nous sommes une des plus grandes puissances maritimes du monde, à l'heure où l'on découvre la richesse potentielle des fonds marins, ce qui exige d'avoir la flotte adaptée à ce besoin de surveillance et protection.

La sécurité face aux dérives terroristes et communautaires

On ne peut évoquer la souveraineté face à la mondialisation sans parler des problèmes de sécurité au niveau territorial et international. Nous vivons avec les islamistes radicaux une nouvelle vague de terrorisme particulièrement violente après toutes celles qui se sont succédées depuis plus d'un siècle. Dans ce cadre chacun a pu découvrir les variantes d'interprétation des pays européens aux accords de Schengen et les failles qui en résultent. Ceci démontre que l'on ne peut sérieusement travailler, dans le domaine sécuritaire comme dans d'autres, dans une Europe à 27 dont l'absence de convergence globale est une réalité. La lutte contre le terrorisme, et tous les trafics illicites venus du nord et de l'est de l'Europe, justifient qu'au-delà de nos frontières nous puissions travailler la main dans la main avec ceux qui ont les mêmes problèmes mais aussi la même volonté de les résoudre.

À la différence de ses voisins, la France, comme tous les pays méditerranéens, a toujours privilégié l'intégration par rapport au communautarisme. Par laxisme et pression idéologique, nous avons laissé depuis fort longtemps notre modèle à la dérive. La lutte contre les incivilités croissantes et les dérives sécuritaires que subissent nos concitoyens, au-delà de la sensibilisation de potentiels auteurs de troubles, doit

commencer dans l'école de la République. Elle doit se poursuivre dans un processus d'intégration s'appuyant sur la création d'emplois et les relations sociales. Mais tout ceci ne sera rendu possible que par la mise en oeuvre parallèlement d'un certain nombre de règles à respecter sous peine de sanctions réellement dissuasives.

L'avenir passe par une troisième voie

La France est à la croisée des chemins. Après avoir longtemps affirmé sa souveraineté, elle s'est jetée à corps perdu dans la mondialisation. Il est aujourd'hui clair que cela ne marche pas et favorise la montée des extrêmes. Il faut trouver une autre voie plus réaliste mais aussi plus ambitieuse car elle suppose de réfléchir à l'évolution du monde, de se doter d'une politique volontariste pour exploiter les opportunités que nous décelons et surtout de s'y tenir sans céder aux chantages des ONG, des médias, des groupes de pression et de leurs lobbyistes, sans oublier les États amis et leurs agents d'influence qui ont à coeur de défendre leurs propres intérêts. ■

« on ne peut sérieusement travailler, dans le domaine sécuritaire comme dans d'autres, dans une Europe à 27 dont l'absence de convergence globale est une réalité »

La souveraineté est la tribu territoriale en marche avant d'être un concept

La souveraineté n'est pas une idée neuve. Des cités-nations jusqu'aux États westphaliens du XIX^e siècle puis en partie du XX^e siècle, elle était une finalité auréolée de légitimité qui se cofondait avec les moyens du pouvoir : pouvoir et légitimité, le couple est fondateur. Ce n'est pas tant la mondialisation des cultures et des échanges qui remet en cause la pertinence de cet attelage millénaire que la complexification de l'organisation des sociétés, sur tous les plans, industriels, économiques, culturels, sociétaux, scientifiques. Les études semblent montrer que la mondialisation n'est pas aussi relativement importante que l'opinion la pense ; son influence est pourtant radicale parce qu'elle impacte les éléments critiques de la chaîne des valeurs. Si donc la souveraineté n'est pas une question neuve, la crise qu'elle subit semble commander qu'elle soit repensée, réinventée, alors qu'elle n'avait été ni inventée ni pensée *stricto sensu* : mais le peut-on ? Est-ce encore possible ?

La souveraineté n'est plus une notion simple. Est-elle devenue un oxymore ? Le mot venu du latin *superus*, ce qui est supérieur, exprime cette idée qu'il existerait un échelon du pouvoir qui ne serait subordonné à aucun autre, voire à personne. Expression de la puissance, dès lors qu'elle s'adosserait à la légitimité, elle exprimerait donc le *deus ex machina* du Prince et de toute volonté politique essentielle.

Pouvoir et légitimité, un attelage multimillénaire

Aussi bien le principe de souveraineté s'est-il incarné dans la jonction pyramidale de la légitimité, spirituelle, culturelle, historique, ethnique, et de l'organisation nécessaire de la puissance compte-tenu de l'état des techniques, du commerce et de l'industrie : cité, personne et corps du roi, pour finir par se placer dans les institutions plus que dans la personne, l'État-nation par excellence.

Les penseurs de la démocratie et de la république, notamment ceux des Lumières, ont fait

de ces États-nations les dépositaires de la légitimité finale universelle, celle du Peuple, un peuple déifié qui en fait se substitue au Prince et qui comme lui constitue le récipiendaire mythique d'une transcendance « suprême ». Diverses traditions s'opposent notamment la tradition jacobine, devenue républicaine, qui voit dans la pyramide des institutions la projection « une et indivisible » d'une transcendance populaire. La tradition libérale fait tout partir du bas de la pyramide mais au final elle institue l'État et la Nation comme la garante de l'*habeas corpus*. Le concept d'État comme lieu de sacralisation de la chose publique apparaît donc comme la clef de voute commune, au-delà des régimes, de la souveraineté. Louis XIV se voulait roi des Lumières et de la République affirmant par là être le dépositaire et le garant de la souveraineté du « peuple ».

Or, ni ce peuple ni ses limites territoriales n'allaient de soi. Il n'est guère possible de partager entre les hasards et les nécessités les événements qui, pour ne prendre que la période la plus récente au regard de la longue histoire, allaient conduire à générer les États-Nations de l'Europe moderne depuis cette *Auld Contrée* qui allait de la France non narbonnaise à la Norvège en passant par l'Angleterre, l'Écosse, les Gales, les Flandres et l'Irlande. Les princes étaient de même sang et, ce qui se sait moins, de même langue, tandis que nous croyons que le français est purement de souche depuis l'édit de Villers-Cotterêts (1539).

Les livres refont ici et ailleurs l'histoire pour recréer une aspiration à la souveraineté qui en fait traduit des rapports de force qui s'incarnent dans la réalité du pouvoir. Et surtout celui-ci cherche *a posteriori* à lui donner une légitimité. **Cette dernière n'a précédé le dictat de la puissance qu'à de rares exceptions.**

La patrie, une idée récente

En France, les historiens considèrent que le sentiment d'appartenance à la patrie socle d'une souveraineté qui légitime le fait révolutionnaire se noue avec la fête de la Fédération du 14 juillet 1790, rare moment d'extase collective qui noue une réalité nationale qui, en fait auparavant n'existait pas. **La France de Clovis à 1790 que nous ont légués nos livres d'histoire est pour une large part un mythe** qui n'exclut pourtant pas que ses racines s'y soient forgées. Une réalité peut être nécessaire même si elle est construite *a posteriori*. Le présent et l'avenir continuent d'écrire dans les trous et les hésitations du passé. Voilà pourquoi le débat sur les racines est-il aussi violent comme l'est le débat qui oppose parfois artificiellement intégration et assimilation au point que Nada Boutros Ghanem par exemple professe qu'il faudrait *coach* chaque nouvel arrivant pour surmonter le dilemme identitaire. Car



Patrice Hernu

Docteur en mathématiques appliquées à la gestion et docteur en économie. Ancien élève de l'ENSAE, ancien administrateur de l'INSEE, membre du comité des publications de l'Institut des hautes études pour la sécurité et la justice (INHESJ), il a occupé de nombreuses fonctions dans l'écologie et l'environnement. Il est connu pour avoir largement contribué au concept de *développement durable* dans les années 1970 et à celui de *globalocalité*. Il est à l'origine du concept de « *Carbon Exchange Standard* ». Vice-président du CIU, il en est le cofondateur avec Pierre Chastanier.

l'attachement culturel ne coïncide pas avec l'idée nationale. Le paradoxe est qu'au moment où la construction de l'État-Nation semble être devenue une évidence surgie du passé, ce qu'elle n'est pas, sa justification ultime, la souveraineté, qu'elle soit qualifiée de populaire ou de nationale, a perdu l'essentiel de son efficacité.

Sauf dans de rares dictatures instaurées « au nom du peuple » et qui se révèlent en fait instituées contre le Peuple, **l'État moderne n'a plus rien de souverain au sens originel du terme : il est subordonné volontairement ou de fait à des contraintes de plus en plus visibles**, portant ainsi atteinte à l'évidence naturelle du concept de souveraineté et participant ainsi à la décrédibilisation des politiques qui prétendent sans nuance l'incarner.

La Grèce aura démontré à quel point l'autorité d'un parlement dit souverain doit au final se soumettre à celle d'autres instances : Europe, FMI, système bancaire... Quelle différence avec les contraintes avec lesquels les anciens princes souverains étaient soumis ? L'imaginaire que précisément ceux du peuple se construisent.

L'économie bouscule toute souveraineté

Dans un monde où l'économie semble avoir développé des structures contournant de toute part les appareils politiques, l'autonomie politique d'un peuple perd du sens dans le temps même où les revendications identitaires s'exacerbent pour faire face à l'uniformisation du monde ou, alternativement, celle de pays d'accueil quand les circonstances conduisent à fuir un pays ou une province d'origine. Comme la souveraineté ne peut plus être réellement nationale ou populaire, elle n'est alors plus que nationaliste ou populiste. Faut-il pour autant renoncer à l'idéal de souveraineté ? Telle est la question que ce collectif explore. Elle est en effet d'autant plus cruciale aujourd'hui que sans lieu symbolique où la souveraineté s'exprime, aucun processus démocratique ne peut émerger. Un théorème économique moderne formulée par Arrow semble démontrer mathématiquement, en généralisant le paradoxe de Condorcet, qu'aucun dispositif de représentation du peuple ne peut sans contradiction respecter les règles de base de la démocratie si une idéologie dominante ne prédétermine pas les choix majeurs pour lesquels chacun accepte d'abdiquer ses propres choix secondaires. En clair, la souveraineté ne peut s'identifier à une gouvernance démocratique que si elle incarne une priorité de destin qui transcende tous les choix politiques et sociétaux. Inversement tout système de gouvernance sans adossement à une agora souveraine aboutit à un déni de démocratie. Ce pourquoi ce théorème, mal compris, est souvent appelé théorème du dictateur. Il exprime l'idée qu'aucune procédure ne peut garantir que la volonté du peuple soit respectée. Il n'y a pas d'agora ou de RES publica sans lieu symbolique de la souveraineté conciliant précisément puissance effective et légitimité partagée.

Voilà pourquoi la fin de l'idée simpliste de souveraineté pousse certains à conjecturer la fin de la démocratie. Les questions sont liées et la montée en puissance des grands empires souverains qui défient la démocratie peut sembler les conforter dans ce sens. Penser ou repenser la souveraineté est donc devenue une nécessité préalable à toute réflexion sur la gouvernance, si on veut que celle-ci ne soit pas le manteau de l'incapacité à penser l'acte de gouvernement lui-même dans la société complexe, transverse dont les nouvelles tribus s'affranchissent allégrement des frontières traditionnelles.

La « globalocalité » ruine toute légitimité univoque

L'Europe, l'Afrique et le Proche-Orient souffrent le plus d'une grave crise de légitimité. Le *Brexit* n'est pas un coup d'arrêt à la construction mais un retour en arrière. Est-ce réellement une décision souveraine ? La question est paradoxalement légitime.

Les États-nations ont connu des crises financières, économiques, sociales, humanitaires, sécuritaires. L'Europe aurait pu fournir le lieu à la fois symbolique et efficace permettant de redéfinir un intérêt collectif prioritaire vis-à-vis duquel le citoyen électeur-consommateur européen aurait pu abdiquer ses préférences secondaires. Mais l'électeur méfiant, absent symbolique dans un lieu symbolique lui-même absent, s'en est remis à son propre État traditionnel dont les représentants sont au contraire poussés par clientélisme électoral à exacerber les intérêts particuliers et les divergences de position.

L'idée d'une souveraineté par étage emboîtant les territoires depuis le niveau local jusqu'au niveau mondial a mal tourné. L'ONU est impuissante, prétexte à tous les transgressions du droit international, l'Europe se rêve en empilements à géométries de plus en plus variables qui l'éloigneront encore plus de l'*affectio societatis* que suppose le principe de souveraineté tandis que le repli est pour les mêmes raisons contraire à la nécessité de s'adapter à la complexité systémique des évolutions technologiques, économiques, écologiques et sociales. Elles exigent de nouvelles articulations entre le niveau local et les divers niveaux d'intégration globale, la fameuse « globalocalité » que je m'étais évertué à tenter de penser dans les années 80. Peut-on dès lors repenser une souveraineté qui par nature semble « une » sinon indivisible dans un monde où les éléments qui lui sont consubstantiels sont complexes, font système et sont relativement éparpillés entre des instances de niveaux différents ?

La souveraineté se décline désormais en souverainetés alimentaire, énergétique, sécuritaire et culturelle. Pour le moins. La souveraineté monétaire n'est plus qu'un mythe !

« **l'attachement culturel ne coïncide pas avec l'idée nationale** »

Les infrastructures énergétiques sont encore gérées à un niveau national. Mais bientôt pour éviter les crises prolongées, le niveau extranational sera nécessaire pour le transport, les pays physiquement interconnectés formant des «régions» tandis que les réseaux de distribution devront répondre à la volonté d'autonomie énergétique locale des territoires. La gestion intelligente des équilibres entre les offres et les demandes constitue d'ores et déjà un élément «critique» de la souveraineté. Aucun système d'organisation des pouvoirs ne pourra répondre au besoin d'une maîtrise souveraine de la chaîne de valeur. En fait toute conception pyramidale de la souveraineté disqualifierait immédiatement ses acteurs. Le repli nationaliste ou populiste n'est également que le rêve d'en revenir à un monde qui n'existe

plus et qui existera de moins en moins. C'est sans doute la conception d'une souveraineté fondée sur des structures d'intermédiation qui a vécu.

Une tribu en marche

La souveraineté ne peut donc être repensée actuellement qu'en acte et non en solution institutionnelle toute faite.

Nous en revenons à l'idée du développement durable tel qu'il avait été pensé dès les années

1970 avant que le concept ne finisse dans le recyclage des idées du passé, que d'autres appellent *green-washing*. Où sont les biens critiques ? Quelle est le fondement de la rareté future et partant comment organiser les chaînes de décision autour des lieux où se forment ces valeurs qui déterminent les biens collectifs de demain ?

L'Europe pour sa part va devoir se transformer radicalement non pour devenir le simulacre d'un empire souverain mais pour être le lieu symbolique des souverainetés «critiques». Certes cela exigera de nouveaux partages entre Europe, États et territoires, un système de manière que la compétence soit dévolue au niveau où l'action publique combine à la fois la plus grande efficacité et la plus grande légitimité. Mais **la légitimité démocratique ne pourra se fonder que sur un bloc de relations systémiques et non sur des systèmes de représentation.**

Redonner sens au projet européen, créer une réelle communauté de destin, tout ceci reste très politique certes. La souveraineté articulée sur la réalité des rapports de force et sur les lieux de formation de la valeur a-t-elle jamais été autre chose, ce dont les peuples dans leur sagesse avaient fini par s'emparer. Ni la communication ni la volonté pédagogique, ni les bases conçues par les pères fondateurs de l'Europe ne suffiront à faire se lever une nouvelle espérance. La souveraineté ne se partage pas, elle ne divise pas. Autant dire qu'elle ne se pense pas. Elle se vit. L'Europe a-t-elle réellement conscience qu'elle constitue une communauté de destin ? ■

«**le repli nationaliste ou populiste n'est également que le rêve d'en revenir à un monde qui n'existe plus**»

Agriculture et sécurité alimentaire

Intérêts nationaux et responsabilités extérieures pour la France

La France se distingue dans le monde par son ouverture, son respect des différences et sa sensibilité aux enjeux de développement par-delà les frontières hexagonales. Le rang de la France dans les relations internationales s'explique pour beaucoup par cette capacité à écouter les attentes de partenaires étrangers et à proposer des activités de coopération pour répondre à des besoins concrets qui concernent l'amélioration des conditions de vie des populations. Si ce rang est assurément mis au défi par l'émergence de nouvelles puissances, cela ne signifie pas pour autant que le rôle de la France s'étiolle irréversiblement et que notre pays ne serait plus en mesure de jouer sa propre partition dans les affaires stratégiques internationales.

La France, l'Europe et le monde

En outre, il serait sans doute hasardeux, dans un monde globalisé, de penser que les débats intérieurs en France n'auraient aucun écho à l'extérieur. Les politiques déployées et nos débats de société retiennent encore de l'attention à l'étranger, avec assurément des nuances selon les régions et les sujets. Nous devrions plus souvent nous souvenir que persiste cette absence d'indifférence de la part de pays – ou d'acteurs – ayant conscience des avantages de notre pays ou étant demandeurs de liens solides avec nous. L'ouverture de la France sur l'extérieur, ancienne et essentielle, ne saurait donc être mise à mal par des discours prônant le repli sur soi, la peur de l'autre ou le renoncement à participer à la résolution – ou à la gestion – des enjeux internationaux.

La planète est intégrée économiquement mais désunie géopolitiquement. Or, la France a cette chance d'être au cœur de la dynamique européenne depuis plus d'un demi-siècle. Malgré les difficultés que rencontre l'Union européenne, notre pays se doit d'entretenir ce mythe mobilisateur qui permet de placer les objectifs de paix et de solidarité sur un continent longtemps ravagé par les conflits et les nationalismes. L'expression de la France à l'international prend une résonance supplémentaire quand elle s'inscrit dans une logique européenne. Le niveau optimal de la réflexion, de l'influence et de l'action stratégiques, c'est indéniablement celui de l'Europe.

Si la France doit rester l'une des locomotives de la construction européenne, il importe qu'elle puisse, en parallèle, cultiver ses propres atouts pour demeurer l'une des « puissances-repère » sur le globe. Or, pour ce faire, son système de représentation des relations internationales mérite évolution. En adoptant une vision moins lénifiante, en veillant à sa souveraineté et en valorisant certains avantages, la France

peut prétendre à plus d'agilité et plus d'efficacité dans ce monde où se conjuguent compétition stratégique et mondialisation économique. Pour être une puissance repère intelligente, il importe de protéger des intérêts nationaux tout en assumant une part de responsabilité à l'international. L'Europe constitue un levier, mais qui ne doit pas effacer le caractère spécifique des atouts de la France.

L'agriculture, maillon-clé d'une stratégie sécuritaire globale

Incontestablement, notre pays n'a pas les moyens de tout faire. Il a également besoin de retrouver une certaine « lisibilité » à l'international, en adoptant une stratégie cohérente avec ses valeurs, ses intérêts et ses potentialités. Une telle clarification devient nécessaire pour que plusieurs axes politiques se complètent et se confortent mutuellement. Cela implique d'accepter de choisir, ou du moins de prioriser, les secteurs d'activité et les zones géographiques dans lesquels l'action de la France s'avère appropriée. L'agriculture se situe au cœur de ce double débat portant à la fois sur la souveraineté nationale et le rôle de la France dans certaines régions du monde.

Activité essentielle à la vie des êtres humains, qui entretiennent quotidiennement un rapport étroit et privilégié à la nourriture, l'agriculture constitue aussi l'un des piliers de notre économie et l'un des marqueurs de nos territoires. Bien que l'urbanisation de la population et que la tertiarisation des emplois se poursuivent, l'agriculture et l'agroalimentaire représentent ensemble le premier secteur économique français, ce qui correspond à près de 3,5 millions d'emplois directs et indirects, 3 à 4 % du PIB et 60 milliards d'exportations en moyenne chaque année. Il s'agit aussi, à travers ces secteurs, de la question ô combien déterminante de la vitalité des territoires ruraux ou périurbains. C'est souvent



Sébastien Abis

Directeur du club Demeter, chercheur associé à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS). Entre activités de coopération internationale, d'animation de réseaux et de recherche, Sébastien Abis développe une expertise sur les questions agricoles, alimentaires et euro-méditerranéennes. Il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles sur ces sujets, dont *Géopolitique du blé*, qui a obtenu en 2017 le prix du livre géopolitique jeune auteur 2017 EDF/Conflits.

l'agriculture et le tissu d'entreprises structurant les filières (production, transport, transformation, distribution, etc.) qui génèrent de la croissance et créent de l'emploi dans ces territoires dits « périphériques » alors qu'ils sont au contraire éminemment stratégiques ! Nourrissant les populations et les villes, assurant l'entretien des paysages, cultivant la diversité agricole de la France, ces acteurs agricoles et ces territoires ruraux sont parties prenantes des enjeux relatifs à la souveraineté nationale et économique.

La filière agro-alimentaire, un enjeu national

Comment notre pays pourrait-il envisager de construire son avenir en tournant le dos à ses mondes agricoles et ruraux ? Moins d'agriculture demain, c'est potentiellement moins de sécurité dans notre pays. Il faut donc à la fois préserver une politique agricole ambitieuse mais également redonner de la confiance aux acteurs de ce secteur qui souffrent parfois d'un sentiment d'abandon ou de mépris de la part de certaines franges de la société. Alors qu'ils ne cessent d'adapter leurs pratiques pour répondre aux exigences des transformations environnementales, les agriculteurs ne sont pas toujours reconnus à la hauteur des missions qu'on leur assigne !

« moins d'agriculture demain, c'est potentiellement moins de sécurité dans notre pays »

Or, rien n'est possible en agriculture sans un véritable contrat de confiance entre les pouvoirs publics, la population et ses agriculteurs. On ne redonnera aucun sens stratégique à l'agriculture en France si la nostalgie l'emporte dans un cadre politique anachronique. Entreprises à part entière, les exploitations agricoles peuvent-elles avancer à reculons ? Éléments structurants de notre sécurité nationale, les filières agro-alimentaires ne mériteraient-elles pas davantage de reconnaissance quand on s'interroge sur les atouts de notre puissance ?

L'agriculture reste donc un enjeu national de première importance. Elle constitue également un axe stratégique pour l'action de notre pays à l'extérieur. Et ce pour deux raisons qui sont complémentaires. Premièrement, le secteur agricole et agro-alimentaire génère chaque année des excédents commerciaux. Peu de famille de productions peuvent en dire autant en France. Grâce aux vins et spiritueux, aux céréales, au sucre ou aux semences, sans oublier la myriade de produits de terroir qui viennent garnir le panier à l'export, notre pays demeure l'une des principales puissances agricoles de la planète. La taille de la France s'amplifie sur un planisphère quand le curseur est placé sur le poids de l'agriculture et des productions alimentaires.

L'agriculture au service de la « diplomatie économique »

D'où le deuxième point vis-à-vis de notre action extérieure permettant de répondre aux attentes de certaines régions du globe : en contribuant aux équilibres alimentaires mondiaux, la France assure une responsabilité en matière de paix et de stabilité. Beaucoup de pays, notamment en Méditerranée et en Afrique, souffrent de déficits agricoles chroniques ou en croissance, que catalysent la pression démographique, les changements climatiques et les instabilités géopolitiques. Ce commerce avec la France en matière alimentaire doit être appréhendé objectivement. D'autant plus que par-delà les échanges, notre pays, au niveau des pouvoirs publics, des collectivités, des associations ou des entreprises, participe aux dynamiques de développement local pour accompagner la recherche, la formation, l'organisation de filière ou l'amélioration logistique. Cet assemblage entre commerce et développement représente d'ailleurs un trait spécifique dans l'action de la France. S'il n'est pas parfait et peut évidemment être optimisé, cet assemblage est stratégique pour promouvoir notre diplomatie économique. Il trouve sa plus forte pertinence dans notre coopération avec la Méditerranée et l'Afrique.

L'agriculture et l'agro-alimentaire offrent en effet l'illustration idoine d'un secteur favorable à l'économie française et à nos intérêts nationaux tout en étant essentiel à notre influence dans le monde. Nous sommes dans une période marquée par le retour de logiques de puissance dans l'économie pour asseoir des stratégies géopolitiques. Climat relativement stable, ressources naturelles, espaces et façades maritimes, savoir-faire capitalisés dans le temps, structuration de la profession, innovations permanentes, coexistence de plusieurs modèles de production, cadre de gouvernance porteur d'avenirs : autant d'atouts pour l'agriculture en France, pour sa sécurité nationale et la contribution de notre pays aux équilibres alimentaires mondiaux.

Des réponses plurielles à apporter

Quand bien même le secteur agricole est aujourd'hui minoritaire dans notre pays, l'impératif alimentaire nous concerne tous quotidiennement. Et si notre petit hexagone, renforcé par les produits ultramarins, n'est – bien entendu – pas en capacité de nourrir la planète, il se doit d'avoir conscience de ses atouts et de son rôle – même modeste – dans les affaires stratégiques internationales où la question alimentaire s'avère centrale.

Nous devons nous soucier de la qualité de nos aliments et de l'empreinte environnementale de nos modes de production. Nous ne pouvons pas ignorer les insécurités sociopolitiques qui prospèrent dans des pays où la rareté de l'eau, de la terre et de la paix rend l'accès difficile à l'alimentation. Ne tombons dans aucun excès sur un sujet aussi sérieux. L'équation agricole, complexe, appelle une pluralité de réponses, une coalition d'acteurs et un décloisonnement des regards. « De la parcelle à la planète » comme le soulignait un célèbre sociologue français. ■

Le dérèglement climatique : nouvelle donne pour la sécurité internationale

À l'aune du dérèglement climatique et dans un monde de plus en plus interdépendant, le lien entre environnement et sécurité devient décisif et prégnant. Force est donc de constater que le dérèglement climatique et ses conséquences ont un impact direct sur la sécurité internationale et la stabilité dans certaines régions du Monde.

En effet, longtemps considéré comme un simple effet multiplicateur de crise, le dérèglement climatique est aujourd'hui un risque stratégique à part entière de par le caractère inédit, multidimensionnel et global de ses conséquences.

Face à cela, nous devons repenser notre vision stratégique en réaffirmant les principes de sécurité collective et de droit international comme seules réponses déterminantes et valables au renforcement de la sécurité de toutes les nations. La pensée stratégique française ne peut plus aujourd'hui se définir à la seule lumière de la défense de la souveraineté et des intérêts de la nation.

Sommes-nous aujourd'hui en capacité de palier les différents vecteurs de menaces qui tendront à s'accroître dans les années à venir du fait du dérèglement climatique ?

Sommes-nous aujourd'hui en mesure de faire face aux 250 millions de réfugiés climatiques prévus d'ici 2050-2060 ?

Devant la raréfaction grandissante des ressources, sommes-nous en capacité de prévenir les déstabilisations actuelles et potentielles liées à la course effrénée aux matières premières, à l'accapement des terres rares ou encore aux tensions énergétiques ?

Comment faire face aux conflits latents autour de la disponibilité des ressources hydriques et nourricières ?

Ce sont là les principaux enjeux du XXI^e siècle et, face à ces crises d'un nouveau genre, les actions militaires classiques ne semblent plus suffire et seule une approche préventive des conflits pourrait permettre de se prémunir des effets sur la stabilité et la sécurité internationale sur le long terme.¹

À titre d'exemple, selon Nicolas Hulot, la désertification, accrue par le changement climatique au nord de la Syrie et qui a contraint près d'un million et demi de personnes à se déplacer au sud-est du pays, a eu un effet multiplicateur sur le conflit actuel que nous connaissons. Bien évidemment, il ne s'agit pas de nier les causes politiques, économiques ou sociales, mais simplement de déplacer le curseur afin d'avoir une vision globale et multidimensionnelle des enjeux d'aujourd'hui.

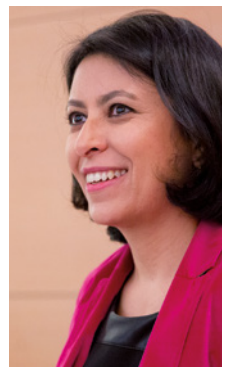
Repenser notre défense face au risque climatique

Face à ce constat, il est impératif de se montrer novateur, pragmatique et ambitieux. C'est là l'objectif du *Livre vert de la Défense*², publié le 14 février 2014, qui prend acte de ce lien prégnant entre environnement et sécurité. Au travers du concept de *Green Defense*, il s'agit de poser les bases d'une redéfinition des armées, à la fois dans leur positionnement stratégique mais également dans leur manière d'opérer.

Ainsi, nous devons promouvoir d'une part, une refonte de notre vision stratégique à la lumière de cette nouvelle donne environnementale, en adaptant nos objectifs et notre appréhension des rapports de forces internationaux, et d'autre part, une redéfinition du format et des moyens de nos armées face aux impératifs environnementaux et énergétiques notamment.

Face à ces nouvelles menaces environnementales, six missions prioritaires se dessinent pour nos armées : la prévention des conflits, avec la nécessaire réhabilitation du politique et de l'économique, l'assistance aux populations lors de catastrophe naturelle, la protection de la biodiversité au niveau européen et international, la sécurité collective, à travers notamment le renforcement de l'Onu, la défense du territoire, et la redéfinition des opérations extérieures, afin de faire de l'Europe un pôle stabilisateur de son voisinage.

Dans la continuité de ces travaux et un an avant la tenue de la Cop 21 à Paris, le Sénat s'est emparé de cette problématique à travers un rapport de la commission des Affaires étrangères et de la Défense intitulé *Climat : vers un dérèglement géopolitique*?³. Ses conclusions, centrées sur les impacts de la montée du niveau de la mer et le dérèglement climatique en Arctique, sont sans appel. Alors que le Giec prévoit une augmentation de la température de 5 °C d'ici à 2100 et que le niveau de la mer pourrait s'élever



Leila Aïchi

Sénatrice de Paris, vice-présidente de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées. Avocate au barreau de Paris. Attachée au rôle de l'environnement dans les relations diplomatiques, comme origine de certains conflits mais également comme solution, elle a créé le concept de *Green Defense* et a impulsé la rédaction d'un *Livre vert de la Défense*. Particulièrement vigilante sur les questions de santé et d'environnement, elle est à l'origine d'une commission d'enquête sénatoriale sur le coût économique et financier de la pollution de l'air dont le rapport, adopté à l'unanimité, estime à 101,3 milliards d'euros le coût annuel de la pollution de l'air en France.

1. Intervention de Leila Aïchi devant le comité économique et environnemental de l'OSCE sur le thème de la sécurité environnementale, le 14 décembre 2016.

2. Cf. <http://leilaaichi.fr/2014/07/11/livre-vert-de-la-defense-en-ligne-policy-paper-on-environmental-security-online/>

3. Rapport de Leila Aïchi, Éliane Giraud et Cédric Perrin, cf. www.senat.fr/notice-rapport/2015/r15-014-notice.html

de 82 cm, les risques de submersions, d'érosion des côtes, de salinisation des aquifères, d'atteintes aux écosystèmes côtiers et de dommages causés aux infrastructures paraissent plus que probables.

La nécessaire relance de la défense européenne

L'ensemble de ces travaux s'accordent à dire que le seul niveau national n'est pas en mesure de répondre de manière efficace et pérenne à ces futures menaces.

Et justement, le concept de *Green Defense*, face à un enjeu aussi global et transfrontalier que le dérèglement climatique, est une formidable occasion pour les politiques

européennes de converger vers des objectifs communs et de mettre en place des capacités d'interventions européennes. Devant des budgets militaires sous tension, l'échelon européen apparaît prioritaire.

En effet, l'Europe a un rôle prépondérant à jouer. Elle se doit d'assumer les responsabilités incombant à un acteur politique et économique de son rang. C'est comme cela qu'elle sera en mesure d'agir comme un acteur stratégique autonome mettant le poids de son influence au service du système onusien de sécurité collective pour la prévention et la résolution des conflits.

«**sommes-nous aujourd'hui en mesure de faire face aux 250 millions de réfugiés climatiques prévus d'ici 2050-2060 ?**»

Dans le contexte géopolitique changeant et incertain dans lequel nous évoluons, pouvons-nous encore faire l'économie d'une relance de la défense européenne ? Alors que le modèle européen est en proie à des déstabilisations de toute part, n'est-il pas temps de dépasser les déclarations d'intentions et d'avancer concrètement sur ce dossier ?

Pour ce faire, il faut impérativement réactualiser la stratégie européenne de sécurité, encourager un consensus politique en matière de défense et poursuivre la création et la mutualisation d'une base industrielle et technologique de défense européenne à la hauteur des enjeux qui nous concernent.

C'est au travers d'une Europe forte que nous serons à même de faire face à l'instabilité prépondérante dans notre voisinage proche et éloigné. En effet, par la localisation de ses principaux effets, le dérèglement climatique mettra des structures de gouvernance déjà faibles face à des défis insolubles. Et justement, l'explosion de la violence à la fois criminelle et politique, la perte de contrôle d'un État sur

ses frontières et/ou parties de son territoire national et l'accroissement des flux migratoires qui en découlent sont autant de canaux d'internationalisation de crises nationales ou régionales.

Sécuriser le voisinage européen

À l'image du continent africain où se concentre un nombre important d'États en grande difficulté et particulièrement exposés aux effets du dérèglement climatique, il est nécessaire de renforcer la capacité de ces pays à s'adapter et à protéger leurs populations vulnérables. Les exemples sont multiples : le désastre environnemental dans le delta du Niger suite à l'exploitation des hydrocarbures, la montée des tensions entre l'Égypte et l'Éthiopie autour des ressources hydriques, le conflit qui a ravagé la région du Kivu (Rép. dém. du Congo) du fait de la course aux ressources minières, etc.

Là encore, pour faire face à ces tensions grandissantes, ce sont les instruments de coopération régionale qui doivent être promus. Ainsi, les efforts déployés par l'Union africaine pour la construction d'une véritable architecture africaine de paix et sécurité méritent un soutien plus grand, notamment pour l'opérationnalisation de la Force africaine en attente (FAA). Il est possible de développer des projets communs conduisant à la mutualisation des capacités pour faire face à des défis sécuritaires, et notamment les défis environnementaux et climatiques. Ainsi, les armées africaines devront-elles repenser leurs missions autour de trois pôles majeurs : prévention des conflits, assistance en situation de catastrophe naturelle et protection de la biodiversité. L'enjeu principal est aujourd'hui un engagement de la force publique des États africains dans la protection de l'environnement et des zones protégées.

La grande faune africaine est actuellement victime d'un pillage systématique qui fait craindre sa disparition avant la fin du siècle. Le trafic illégal d'espèces protégées représente près de 20 milliards de dollars chaque année, soit le 3^e trafic au monde. Et il est aujourd'hui avéré que les réseaux terroristes et criminels – trafiquants de drogue, d'êtres humains, braconniers et trafiquants d'espèces menacées – s'autoalimentent et constituent une menace directe pour la paix et la sécurité en Afrique, mais aussi dans le monde.

Pour reprendre le double constat du rapport sénatorial de Messieurs Bockel et Lorgeoux intitulé *L'Afrique est notre avenir*⁴, d'un côté « le décollage d'une nouvelle Afrique [avec] des taux de croissance qui font pâlir l'Europe. De l'autre, les innombrables défis posés par la croissance démographique, le niveau de la pauvreté qu'une croissance même élevée n'arrive pas à enrayer, l'état souvent médiocre des infrastructures, des systèmes sanitaires et éducatifs, en un mot la faiblesse des États. » La sécurité de la France passe, à n'en pas douter, par la sécurité de son voisinage plus ou moins proche et donc l'Afrique. C'est pourquoi, face à la nouvelle donne

4. Cf. www.senat.fr/notice-rapport/2013/r13-104-notice.html

géopolitique, nous devons modifier notre grille de lecture, repenser les liens qui nous unissent et construire un avenir mutuellement profitable pour ce continent en pleine émergence, afin de lui permettre de se saisir du formidable potentiel dont il dispose.

Promouvoir une approche préventive de long terme

Nous le voyons donc bien, la *Green Defense* nous invite à élargir notre perspective, à prendre du recul et surtout à adopter une vision à long terme. Le dérèglement climatique et ses multiples conséquences sécuritaires nous obligent à redonner tout son sens au multilatéralisme, à la diplomatie et au développement durable. Et pour ce faire, la France, en tant que membre du Conseil de sécurité, membre fondateur de l'Union européenne et grande puissance militaire, doit promouvoir une action préventive et mutualisée pour assurer la sécurité de notre pays, de notre région, mais également la sécurité mondiale.

À l'image du premier sommet international des ministres de la Défense sur le climat, organisé le 14 octobre 2015 à Paris à l'initiative du ministère français de la Défense⁵ reprenant la première recommandation du *Livre vert de la Défense*, la France doit être force de proposition pour faire face aux nouvelles réalités géopolitiques et environnementales, mais surtout pour impulser une réelle prise de conscience à l'international indispensable pour le devenir de l'humanité. ■

« **les efforts déployés par l'Union africaine pour la construction d'une véritable architecture africaine de paix et sécurité méritent un soutien plus grand** »

5. Suite à ce sommet, la Direction générale des relations internationales et de la stratégie du ministère de la Défense a confié à l'IRIS la création de l'Observatoire géopolitique des enjeux des changements climatiques en termes de sécurité et de défense.

Défendre notre industrie bancaire, un enjeu de souveraineté économique

La compétitivité et l'attractivité de l'industrie bancaire constituent un enjeu essentiel de souveraineté économique d'un pays. **Sans banques solides, il n'y a pas de puissance économique.** Les banques françaises apportent l'ensemble des services dont ont besoin les agents économiques (dépôts et crédits, assurance, épargne et gestion d'actifs, banque de financement et d'investissement, services spécialisés...). Elles collectent l'épargne abondante des ménages (14,5 % en 2015¹). Elles accordent des crédits à l'économie : d'ailleurs l'encours des crédits octroyés par les établissements de crédit français a augmenté de 4,1 % à fin octobre 2016 sur un an, pour s'établir à 2 150 milliards d'euros. C'est une évolution nettement supérieure à

celle du PIB de la France, et c'est la plus dynamique de la zone euro pour le financement des entreprises.² Les banques servent également d'intermédiaires entre les agents économiques disposant de capacités de financement et ceux qui ont des besoins de financement grâce à la connaissance approfondie de leur clientèle, et réduisent l'asymétrie d'information entre les emprunteurs et les prêteurs.

Industrie stratégique de l'économie française, les banques représentent 2,7 % du PIB et 2,3 % de l'emploi salarié privé direct français.³ Quatre des neuf plus grandes banques de la

zone euro sont en France. Les banques de financement et d'investissement françaises ont la taille critique et l'expertise nécessaires pour accompagner les projets des grandes entreprises, notamment à l'international où elles disposent d'un réseau exceptionnel. Le dynamisme et la bonne qualité du financement que les banques rendent possibles ont d'ailleurs été soulignés par l'OCDE qui en fait même l'un des six principaux atouts de l'économie de notre pays.⁴

Or, les banques se trouvent aujourd'hui pénalisées par un niveau trop élevé de prélèvements. Le taux moyen d'imposition du secteur bancaire sur les quatre dernières années atteint 53 %, tous impôts et taxes confondus. Les banques françaises apportent aussi au budget de l'État des contributions spécifiques à leur secteur d'activité, qui ont été fortement renforcées depuis deux ans : taxe sur les salaires, taxe bancaire sur le risque systémique, participation au fonctionnement des autorités de contrôle. La contribution du secteur bancaire français au fonds de résolution européen, mis en place pour faire face aux éventuelles difficultés bancaires, représentera plus de 15 milliards d'euros sur neuf ans, et viendra impacter d'autant le résultat des banques sachant que cette contribution est non déductible sur le plan fiscal. Ces taxes et charges diminuent d'autant les fonds mobilisables pour financer l'économie et alourdissent les efforts à faire pour les banques françaises pour s'adapter au plus vite aux nouvelles normes prudentielles.

Le financement des entreprises, un enjeu européen de souveraineté

La mise en œuvre de « Bâle IV » pourrait entraîner une augmentation des exigences de fonds propres des banques européennes et françaises considérables et réduire sensiblement leur capacité à financer l'économie.

Les activités des banques liées à l'immobilier et aux financements « spécialisés » (infrastructures, navires, avions...) seraient particulièrement pénalisées.

Les banques européennes ont déjà renforcé significativement leurs ratios de fonds propres au cours des dernières années. À titre d'illustration, le ratio de solvabilité des banques françaises a doublé entre 2007 et 2015, passant de



Marie-Anne Barbat-Layani

Directrice générale de la Fédération bancaire française. Inspectrice générale des finances, elle a été directrice adjointe au cabinet du Premier ministre. Auparavant elle a exercé les responsabilités de directrice générale adjointe de la Fédération nationale du Crédit Agricole. Elle a également occupé des postes de direction au Trésor ainsi qu'à la représentation permanente de la France à Bruxelles et a été conseiller technique au cabinet du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Ses propositions

- L'Etat français doit **défendre son industrie bancaire** et la vouloir puissante, solide et souveraine.
- Il est impératif **que les intérêts européens soient mieux défendus** voire entendus au sein du Comité de Bâle.
- Il faut **réorienter l'épargne** abondante vers les entreprises et l'économie. ■

1. Source : Banque de France.

2. Sources : Banque de France, Banque centrale européenne.

3. Sources : Insee, Observatoire des métiers de la banque.

4. *Études économiques de l'OCDE : France 2015*, OCDE, avril 2015.

5. Source : Banque de France.

6 % à 12 %.⁵ Ce niveau atteint est remarquable. **Il ne faudrait pas que les propositions du comité de Bâle donnent un avantage aux banques américaines** qui pourraient, dans le même temps, bénéficier d'exigences significativement réduites. Comme souvent, les normes techniques peuvent cacher de redoutables enjeux concurrentiels!

D'ores et déjà, on peut regretter **un fort recul de la part de marché des banques de financement et d'investissement (BFI) européennes sur leur propre territoire** face à leurs concurrentes américaines. Une récente étude du *think-tank* européen Bruegel montre qu'en l'espace de dix ans, les BFI européennes ont perdu pratiquement dix points de parts de marché pour atteindre 46 % de leur marché domestique à fin 2015, au bénéfice quasi exclusif de leurs homologues américaines dont la part de marché passe de 37 % à 45 % sur la même période.⁶

Sous l'effet de la réglementation bancaire, le rôle des BFI va augmenter à l'avenir dans le financement de l'économie. Le mix de financement donne en effet de plus en plus de place au marché : la proportion du crédit bancaire par rapport au financement par le marché est aujourd'hui de 61 % / 39 % pour les entreprises françaises, contre 70 % / 30 % fin 2009.⁷

Alors que la crise financière a trouvé son origine aux États-Unis avec la faillite de Lehman Brothers en 2008, les BFI géantes américaines renforcées grâce à des fusions bancaires disposent de gros financements pour partir à l'assaut de l'Europe et marquer ainsi des points.

Les nouvelles réglementations bancaires ne cessent d'avantager les grandes banques américaines qui peuvent déléster leurs bilans de pans entiers d'activités grâce à la titrisation, largement soutenue par les pouvoirs publics aux États-Unis, via les agences Freddie Mae et Fannie Mae, sans équivalent en Europe.

Le grand projet d'Union des marchés de capitaux ne pourra pas se faire sans acteurs européens!

Le financement du capital, un enjeu français de souveraineté

Comme l'attestent les chiffres de la Banque de France et de la Banque centrale européenne, **les entreprises françaises souffrent d'un manque de fonds propres** et d'une présence insuffisante d'actionnaires capables de les accompagner. Cette faiblesse conditionne leur capacité à avoir facilement accès au crédit bancaire en France.

Dans ce contexte, les grandes entreprises parviennent à attirer des investisseurs étrangers. La résilience des fonds propres des PME qui ont résisté à la crise leur a permis dans l'ensemble de maintenir une situation financière solide, bien qu'une hétérogénéité croissante des situations des entreprises soit constatée. Mais la France est l'un des pays qui a le plus de difficultés à financer son innovation. L'économie de l'innovation a pourtant besoin d'une structure de financement beaucoup plus orientée vers les fonds propres. Les

défis d'une économie de l'innovation ou de la disruption sont d'aller chercher des fonds propres, extrêmement rapidement, à un niveau parfois important.

Si la France dispose de l'un des taux d'épargne les plus élevés d'Europe, cette épargne se trouve toutefois essentiellement affectée à des placements à court terme et à l'immobilier, et non orientée prioritairement vers les entreprises et l'économie.

Il apparaît urgent de revoir la fiscalité de l'épargne afin **d'encourager la prise de risque et de transformer les Français, champions de l'épargne, en champions de l'investissement.**

Cela passe notamment par un réexamen de la rémunération de l'épargne réglementée. Cette épargne à vue, défiscalisée et garantie par l'État bénéficie aujourd'hui de taux de rémunération anormalement élevés, totalement atypiques en Europe.

D'autres décisions doivent être prises. La fiscalité sur l'épargne doit être reconsidérée. Au cours des 25 dernières années, la fiscalité française sur le capital investi en actions a fortement progressé pour aboutir aujourd'hui à un total de prélèvements beaucoup trop élevé, nettement supérieur à celui en vigueur chez nos partenaires européens. Il faut **réduire la double peine des actions françaises qui décourage les investisseurs français** en raison

de l'accumulation du niveau des prélèvements et sur les entreprises et sur les actionnaires. Il faut aussi veiller à la stabilité de la fiscalité sur le capital investi en actions.

Il faut aussi renforcer l'attractivité de la place de Paris pour attirer de nouveaux investisseurs et assurer les conditions d'un bon fonctionnement des circuits de financement au service des entreprises. Dans un contexte de *Brexit*, cette exigence se trouve renforcée. Conforter l'attractivité de la place financière de Paris nécessite un cadre fiscal et social favorable, stable et compétitif.

Il faut, enfin, **encourager la création d'une épargne longue**, type fonds de pension « à la française » : une telle réforme permettrait de déplacer plusieurs milliards d'euros vers l'investissement en actions. ■

« **il apparaît urgent de revoir la fiscalité de l'épargne afin d'encourager la prise de risque** »

6. « *The United States dominates global investment banking : Does it matter for Europe ?* », Bruegel Policy Contribution, mars 2016.

7. Source : Banque de France.

Face à la mondialisation, le repli serait illusoire

Rappeler au politique les enjeux de souveraineté cachés et faire des propositions concrètes pour renforcer les obligations sociales et environnementales des entreprises, le syndicalisme français et international a une feuille de route claire mais chargée. Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, définit les priorités d'actions dans un contexte de mondialisation imposée : élargir le « socle européen des droits sociaux », renforcer les pouvoirs de contrôle de la société civile et créer les conditions d'une innovation authentique et vertueuse. La pente est raide, le syndicalisme européen doit fonctionner en cordée, comme l'Europe !

La souveraineté économique dans la mondialisation est-elle à réinventer ? Ou doit-elle se caler sur les règles d'un marché globalisé que l'on ne peut changer ? Comment agir au niveau national et au niveau européen pour retrouver de l'autonomie dans notre politique économique ?

Les problématiques liées aux limites de la planète, les pressions monétaires ou spéculatives, tout comme les évolutions technologiques et la nécessité de repenser les régulations, rendent obligatoires une entente au niveau international.

Cette interdépendance est généralement perçue comme une menace. Et parfois, on assiste à la tentation d'un retour à des frontières marquées, avec un État fort qui impose des règles économiques, sociales et environnementales. Mais un tel repli serait illusoire : aucun pays européen ne peut peser seul dans la mondialisation. Une fermeture se traduirait par un déclin économique et aurait rapidement des conséquences sociales : baisse du niveau de vie, effritement de la protection sociale... La souveraineté que l'on croirait retrouver en prétendant décider seul se verrait annulée par le rétrécissement des marges de manœuvre.

Pour autant, on ne peut se soumettre sans discuter aux règles du marché mondial et des grandes entreprises

multinationales, qui génèrent une nouvelle concurrence mondiale et un creusement des inégalités. Ce marché et ces entreprises ont aussi besoin d'institutions et de régulations pour fixer le cadre juridique de leur action, par exemple au travers des accords commerciaux internationaux. Les multinationales ont elles-mêmes intérêt à une régulation solide.

Le syndicalisme européen et international doit jouer un rôle pour rappeler aux instances politiques l'existence du monde du travail, tout en faisant des propositions concrètes. C'est le sens de l'action de la CFDT au sein de la Confédération

européenne des syndicats (CES). Le syndicalisme international développe un nouveau type de dialogue social en négociant avec les multinationales des accords-cadres mondiaux pour faire, par exemple, progresser leur responsabilité sociale et environnementale.

Quelles sont les marges de manœuvre nationales, européennes ou atlantistes ? Règles collectives qui pourraient peu à peu être introduites face au libre-échange : régulation des groupes financiers, des groupes industriels globaux, lutte contre le dumping social, environnemental, fiscal, contre l'évasion fiscale... ?)

Avec le Brexit, la position de l'UE va s'affaiblir mais ne va pas changer radicalement. Toutefois, la montée des pays émergents comme la Chine, mais aussi demain l'Inde, le Brésil, peut changer la donne.

Pour la CFDT, le statu quo n'est pas possible. **Il est urgent de relancer le projet européen.** La relance des investissements et le choix d'un nouveau modèle de développement, sont des enjeux majeurs. La CFDT souhaite aussi une politique européenne plus ambitieuse et protectrice comme avec la mise en place d'un système de salaire minimum par pays permettant de faire appliquer le principe d'un même salaire pour un même travail au même endroit. Le couple franco-allemand doit jouer un rôle moteur dans cette relance. Et les pays de la zone euro doivent impulser des coopérations renforcées, pour aller plus loin en matière d'intégration.

La CFDT appelle également à un changement radical dans les politiques migratoires européennes, avec une politique plus souple dans le cadre des règles de l'espace Schengen. Au-delà du devoir moral d'accueil des réfugiés, il a été maintes fois démontré que les migrants participent positivement à l'économie du pays qui les accueille. C'est là aussi que les organisations syndicales doivent jouer un rôle primordial, pour faire respecter les droits des travailleurs dans les programmes européens de coopération au développement dans les pays du Sud. Le travail décent et les conditions de travail participent à la redistribution des richesses et à la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Au niveau international, l'articulation entre société civile, entreprises et États ou institutions doit aussi être repensée, notamment dans les accords commerciaux internationaux. **Ces accords doivent servir à une régulation de la mondialisation en les orientant davantage sur le développement durable, le respect des normes sociales et environnementales comme la création d'emplois de qualité.**

En revanche des efforts doivent être accomplis pour que les négociations soient beaucoup plus transparentes et pour que la société civile soit davantage associée pour avoir les moyens



Laurent Berger
Secrétaire général de la CFDT

de contrôler le respect des règles. Les organisations syndicales et la société civile interviennent aussi dans les grands forums mondiaux comme le G20 ou les conférences sur le climat. Les États ont tout intérêt à favoriser leur présence et la prise en compte de leurs propositions pour contrebalancer la puissance des intérêts économiques qui s'y expriment. De même, l'OIT doit y être plus largement associée.

Pour restaurer notre attractivité et notre souveraineté, faut-il imprimer de nouvelles politiques à l'Europe ? N'est-ce pas en introduisant de nouvelles règles au niveau européen que l'on pourrait en «imposer» au niveau mondial ? Nouvelle stratégie de compétitivité, application de règles de conformité à nos standards sociaux et environnementaux, préférence communautaire... ? Meilleure coopération intra européenne en matière industrielle face aux autres puissances mondiales ?

C'est ensemble que les pays européens arriveront à relever les défis qui sont devant eux : sur la protection sociale, les transitions numérique, énergétique et écologique, sur l'amélioration de sa gouvernance économique ou encore en matière de convergence économique et sociale. Pour cela, il faut mettre en place des politiques communes et une coordination solidaire et efficace. Un véritable budget européen doit être institué, et les dépenses mutualisées. Cela passe par la mise en place d'une fiscalité propre et implique la lutte contre toutes les formes de concurrence déloyale, notamment fiscale, sociale et environnementale. Des règles claires minimales dans ces domaines doivent s'établir.

L'UE réfléchit actuellement à la constitution d'un socle européen de droits sociaux. Il faut compléter ce qui existe déjà notamment sur la santé et sécurité au travail, les non-discriminations ou le droit des salariés à l'information et la consultation sur la marche de leur entreprise. Ce socle doit permettre d'aller plus loin, en garantissant par exemple un minimum de rémunération du travail par un système de salaires minimum par pays. Il faudrait là aussi développer des coopérations renforcées qui permettent de mettre en place des politiques sociales communes. Par exemple, un système d'assurance chômage européenne qui garantirait la pérennité des systèmes nationaux d'indemnisation du chômage et qui jouerait un rôle de stabilisateur automatique lorsqu'une crise frappe un pays. La portabilité des droits des salariés (retraite, formation professionnelle...) doit également être améliorée au niveau européen.

Le socle européen de droits sociaux doit servir de cadre pour des réformes qui doivent s'articuler entre les niveaux nationaux et européen pour garantir leurs cohérences. Elles doivent surtout être conduites en concertation étroite avec les partenaires sociaux, tant au niveau européen que national, pour parvenir à des solutions adaptées qui préservent les conditions de vie et de travail des salariés. C'est une condition indispensable au succès de ces réformes.

Quelle politique de sécurité et de défense est indispensable et comment la promouvoir ? Quelles sont pour vous les grandes menaces sur l'Europe et la France ? Développer une politique et des capacités nationales et européennes constitue-t-il une priorité stratégique ? Comment y aboutir, quel rôle possible pour le couple franco-allemand, face à une absence de volonté politique européenne de la définir ?

À l'origine du projet européen se trouve un idéal de paix. Cette promesse a été tenue, mais aujourd'hui de nouvelles menaces doivent être prises en compte. Les tensions géopolitiques aux portes de l'Europe, comme en Ukraine, nous impactent. L'Europe doit se doter de capacités diplomatiques et militaires pour éviter de telles menaces.

Mais il nous faut aussi réfléchir à ce que sont les frontières dans l'espace Schengen quand l'e-commerce en a fondamentalement transformé la perméabilité, quand les réfugiés nous lancent un défi d'humanité et quand sécurité intérieure et extérieure sont brouillées par des ennemis dont on ne sait plus où ils sont.

En tant qu'organisation syndicale, la CFDT est au carrefour des aspirations des citoyens et des professionnels qui garantissent les politiques publiques et mettent en œuvre les politiques de sécurité. Il faut écouter ce que ces professionnels ont à dire. On leur demande d'assurer totalement notre sécurité, alors même que le risque zéro n'existe pas. Face à ce paradoxe, ils demandent souvent plus : plus de moyens, de pouvoirs, d'autorité. Mais surtout, ils demandent du mieux. Meilleure organisation, meilleure formation, meilleure proximité, meilleures conditions de travail...

Sur tout le territoire européen, les forces de sécurité doivent unir leurs forces pour faire face aux terroristes. Cette dynamique est désormais lancée, mais encore trop ponctuelle. Pour la CFDT, il faut définir un vrai projet de sécurité européenne. En termes de droits et devoirs de chaque État, mais aussi en termes de solidarité, d'exigence de liberté comme de consentement au financement et à la nécessaire transparence de forces qui doivent être sous contrôle de nos attentes démocratiques. De plus, l'Europe doit se doter de moyens pour améliorer la prévention au sein de chacun de ses États membres, par des politiques sociales ou de développement ambitieux. Ce peut être un nouveau projet mobilisateur pour nous tous.

S'appuyer sur la numérisation du monde pour en faire une arme de souveraineté et de progrès ? Quelle politique voulez-vous promouvoir pour faire de cette révolution une réelle opportunité stratégique pour notre pays et

« **les migrants participent positivement à l'économie du pays qui les accueille** »

pour l'Europe, pour reconstruire notre place dans la mondialisation ?

La transformation numérique porte une promesse qui ne peut laisser indifférent : celle d'une société transparente, où les femmes et les hommes sont mis en réseau, travaillent de façon plus collaborative, peuvent participer à la décision. Cette promesse, il nous appartient d'exiger qu'elle soit tenue.

Le numérique, c'est un enjeu politique, un enjeu citoyen. Les Européens ont une responsabilité particulière dans la création d'un numérique citoyen. Face aux mutations en cours, il va falloir inventer du neuf. Parce que la solution qui consiste à copier ce qui marche en Californie avec retard ne fonctionne pas. Exalead, le Google français, Galileo, le GSM européen, ça n'a pas marché.

« *un véritable budget européen doit être institué* »

Les métiers se transforment rapidement dans tous les domaines, les emplois changent, il y a de nombreux actifs qu'il va falloir accompagner dans ces mutations qui deviennent permanentes. Il va falloir adapter notre modèle social pour sécuriser tout le monde et se doter des institutions qui permettent de tirer parti des opportunités, de notre écosystème d'innovation qui est performant, avec un positionnement prometteur sur certains segments, comme par exemple dans l'Internet des objets ou les biotechnologies. Il va donc falloir mettre les femmes et les hommes au centre de notre stratégie.

La bonne nouvelle, c'est finalement que comme tout va très vite, si nous avons raté la première vague du numérique, nous prendrons peut-être correctement la suivante. L'autre bonne nouvelle, c'est que rien n'est écrit : nous avons les moyens collectivement et démocratiquement de construire les réponses. ■

« Lost in transition? »

Innovation, climat et individuation démocratique

Chacun est en capacité individuelle d'agir à l'heure d'Internet... mais aussi s'interroge chaque jour sur l'efficacité collective dans un monde accéléré de l'incertain et du complexe.

Chacun voudrait résister à la dictature de l'angoisse portée par les vieux médias comme la télévision qui ne parlent que d'événements dramatiques, de combats et de *burn out*. Chacun cherche son, ou plutôt ses territoires, quand la mobilité reste une envie de liberté non assouvie, non compensée par les nouveaux espaces numériques. *Lost* ?

Pourtant, nous vivons un siècle formidable, malgré les difficultés auxquelles va être confrontée l'humanité du fait des limites sociales et environnementales, et de l'emballement démographique.

Perdus dans la convergence des transitions numériques et écologiques ?

Les dérèglements climatiques et les pollutions peu sujets au respect des frontières politiques s'imposent dans le débat, notamment parce qu'ils sont et seront de plus en plus générateurs de migrations non voulues. La prise de conscience des limites de la planète est réelle, ce ne sont plus des signaux faibles. Ce n'est pas un hasard que le climat ait été affirmé comme l'une des deux priorités du président Obama dans son dernier discours officiel en début 2017. Qui aurait pu l'imaginer il y a seulement 8 ans quand il a été investi ? Qui sérieusement pouvait raisonnablement espérer l'accord unanime de Paris de décembre 2015 et sa ratification en moins d'un an ? Qui pouvait penser que le film *Demain* réunirait plus d'un million de spectateurs ou que plus de 50 000 personnes viendraient découvrir des solutions pour le climat au Grand Palais en décembre 2015 ?¹ Et considérer que les agitations du président Trump ne sont que les émanations malsaines du monde d'avant, celui des énergies fossiles, qui peine à disparaître.

Ce monde du passé, de la fin du XX^e siècle, caractérisé par la consommation compulsive, les hydrocarbures et porté par les « conservateurs » de tous les pays renvoie à la question du territoire et donc de la souveraineté, cherche du sens et des valeurs. Il est même en partie fondé sur un principe inacceptable, celui que la vie de nos enfants sera forcément moins bonne que celle de leurs parents, qu'il faut rompre avec une notion de progrès humain. Il est par nature antidémocratique.

Une reconsidération de la notion du territoire va de paire avec celle de l'identité, portée par une forte envie

d'individuation et un renouveau démocratique, que l'on peut appeler la souveraineté 2.0.

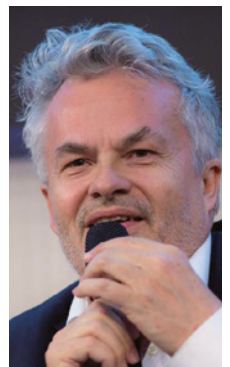
« *L'énergie de l'action pour demain est à trouver dans l'imaginaire* »², et plus précisément dans le développement d'imaginaires partagés, dans une capacité nouvelle à se réinventer. Il suffit souvent juste d'y croire et de trouver la confiance, y compris dans de nouvelles formes éducatives : « *Le postulat est simple : regarder le film Matrix est une façon de parcourir Platon, lire de la science-fiction est un moyen de déjouer une certaine mythologie techno-marketing.* » (Ariel Kyrou). Le monde d'aujourd'hui est complexe et inclusif, dans des relations aux autres à la fois synchrones et asynchrones, très locales et lointaines, transformant à tous les niveaux la notion de territoires.

Nos structures sociales, autoritaires et verticales, s'ouvrent enfin à la participation et à la coopération, essence même d'une démarche de développement durable, du fait de progrès éducatifs et aussi du développement des réseaux sociaux, cette civilisation du 2.0 (deux point zéro).

Notre société s'était développée sur des schémas d'organisation et des *process* bâtis sur des concepts de chaînes hiérarchiques, de responsabilités et d'objectifs individuels, sur des systèmes de centralisation d'information et de décision. Ce n'est plus le cas de son évolution actuelle.

Ce socle démocratique précédant, associant modèles féodaux de pouvoirs et optimisation a donné d'excellents résultats apparents car il était adapté aux rythmes de circulation d'information et d'interactions, et aux contraintes de fonctionnement de grandes plateformes industrielles, infrastructures matérielles et réseaux, et de grandes entreprises, d'organisations politiques ou de réseaux, et d'administrations. Cette approche de la souveraineté fondée sur des frontières géographiques n'a pas bougé pendant des siècles, portant des principes nationalistes, freinant le développement de nécessaires partenariats internationaux de petits pays, notamment européens pour équilibrer les rapports de force.

L'efficacité était fondée sur l'autorité et la stabilité dans le temps des structures sociales. Aujourd'hui elle se fonde sur le mouvement et les flux, la grande mobilité des nouvelles frontières des territoires numériques.



Gilles Berhault

Délégué général du *think-do tank* Acidd, le « lab des transitions » (acidd.fr) et président du Club France développement durable.

Gilles Berhault dirige à mi-temps la fondation Acidd (Action convictions innovation et design pour demain).

Il est aussi consultant et coordinateur du Forum méditerranéen pour le climat (MedCOP).

Auteur de plusieurs ouvrages dont *Développement durable 2.0* (Éd. de l'Aube et Aube Poche). Son site : www.gillesberhault.com

1. « Solutions Cop 21 » organisé par le Comité 21.

2. *Think-do tank* de la fondation Acidd, *Nouveaux mythes, nouveaux imaginaires pour un monde durable*, ouvrage collectif sous la direction de Carine Dartiguepeyrou et Gilles Berhault, Éd. Les Petits Matins. 2015.

Le modèle ancien a été totalement remis en cause dans une inspiration démocratique généreuse, une volonté de chacun à participer aux choix qui le concernent. « *Si tu décides sans moi quelque chose qui me concerne, tu le fais contre moi.* »³

Il est donc nécessaire de travailler sur les nouveaux cadres de l'organisation des tâches collectives et aux conditions et valeurs de «l'efficacité collective», dans les champs de l'action publique ou privée, dans la recherche de nouveaux modes de travail. Et cela concerne tous les niveaux de territoires physiques et numériques, et tous les niveaux de responsabilité politique.

«travailler sur les nouveaux cadres de l'organisation des tâches collectives et aux conditions et valeurs de "l'efficacité collective"»

La rupture principale est démocratique dans sa relation à l'espace et dans une nouvelle approche des droits de l'homme qui intègre les questions climatiques et environnementales. « *C'est maintenant l'utilité et l'efficacité qui légitiment une action ou une organisation, en rapport avec des territoires y compris numériques, ce n'est plus une représentativité ou une légitimité historique.* »⁴ C'est pour cela que la communication a pris autant d'importance, et qu'elle nécessite transparence et confiance.

Et c'est bien la réelle opposition culturelle qui différencie les militants environnementaux historiques et d'autres acteurs notamment économiques.

Nous sommes dans une société numérique dont nous ne sommes plus seulement spectateurs, mais acteurs, réalisateurs et producteurs. Notre perception de l'espace est totalement différente. Ce n'est donc pas tant un frein technique qu'un frein culturel et générationnel. Il est souvent très difficile pour certains de mélanger le réel et le virtuel, surtout pour ceux qui sont antérieurs à la « génération Y ». Les plus jeunes de la génération Z et ceux de la génération Alpha à naître, considèrent qu'il n'y a pas de virtuel, mais un seul

monde perçu. Et ils sont nombreux, ce siècle a déjà accueilli plus de deux milliards de d'enfants.

Nous sommes dans une société de l'émiettement et de l'incertain mais surtout de l'individuation. Les adolescents se connectent sur le même serveur de *Minecraft* ou *SimCity*, tout en discutant sur Skype et autres terminaux. Les jeux structurent l'esprit des enfants et des jeunes adolescents dans une capacité à se projeter et à coconstruire les espaces de demain, dans une approche totalement systémique. Ces jeunes dont le territoire est la planète, et qui ont entre 10 et 15 ans aujourd'hui n'accepteront pas les codes de pouvoirs et de démocratie, remettront en cause la structure sociale et le rôle du politique, la hiérarchie de l'entreprise traditionnelle... et ne vivront pas la question de souveraineté de la même façon, dans une relation à la fois plus locale et plus universelle, peut-être même universaliste. Mais pas plus que leurs aînés, ils ne devront confondre intérêt collectif et addition des intérêts individuels. L'individuation peut aussi mener aux égoïsmes les plus violents. C'est un nouvel humanisme qui peut – doit – s'inventer.

N'est-ce pas là simplement le meilleur espoir pour la réussite de la mise en œuvre de l'accord de la Cop 21 ?

« *Garder l'espoir qu'il est possible de faire face aux problèmes actuels, pour avoir un environnement plus propre dans le futur et pour préserver les valeurs universelles enracinées dans le cœur des enfants du monde, est la meilleure manière de nous engager. Dans cette perspective, nous proposons le concept de l'éducation basée sur les valeurs universelles tout en utilisant des méthodes innovantes telles que les jeux vidéo et l'éducation par les pairs.* »⁵

Toute la question de la souveraineté repose sur la capacité à avoir une vision commune d'un même territoire. La « souveraineté 2.0 et durable » sera plus inclusive, dans le respect des différences de chacun, remettant l'intérêt des femmes et des hommes au centre de toute décision... où chacun se meut avec agilité dans une diversité de territoires plus ou moins mouvants mais cohérents. Il est temps de reconsidérer toutes les organisations au service d'une réinvention sociale et économique. ■

3. Gandhi.

4. *Métamorphose numérique*, ouvrage collectif sous la direction de Francis Jutand, Ed. Alternative-Gallimard, 2013.

5. Fathia, Inass et Karim, 12, 13 et 14 ans, membres d'une association de protection de l'environnement au Maroc, le 19 juillet 2016 en ouverture de la MedCop Climat de Tanger.

Unitaid et la solidarité internationale en matière de santé

Un système de gouvernance mondial est à construire!

Philippe Douste-Blazy, secrétaire général adjoint de l'Onu, ancien ministre de la Santé, de la Culture et des Affaires étrangères, a créé et présidé de 2007 à 2016, Unitaid, un fond recueillant le produit de la taxe sur les billets d'avion mis en place par 12 pays afin de financer des programmes de santé publique à destination de pays pauvres, en particulier en Afrique.

Dressant le constat – amer – que l'égoïsme des États accroît la fracture entre les riches qui le sont de plus en plus et les pauvres qui le sont également de plus en plus, il estime qu'Unitaid – dont l'action est unanimement reconnue – pourrait servir de modèle à la mise en place d'un système mondial de solidarité permettant l'accès universel à cinq **biens communs mondiaux** (santé, éducation, eau, nutrition, assainissement).

On parle beaucoup de fracture entre les pays riches et les pays pauvres. La mondialisation a-t-elle accru ou réduit l'écart entre les deux ?

Une des tendances mondiales les plus préoccupantes réside dans le fait que les riches deviennent de plus en plus riches alors que les pauvres restent pauvres. Un récent rapport d'Oxfam, montre que les 9 personnes les plus riches de la planète gagnent plus que 50 % de l'humanité la plus pauvre! Cette inégalité joue entre les pays mais aussi en leur sein. Ce phénomène est une des conséquences néfastes du capitalisme financier.

Le monde a connu en 50 ans deux mondialisations, la première est celle de l'économie: le marché est maintenant mondial. La seconde est celle des communications (radio, télévision, internet et numérique), faisant du monde un village. Une troisième reste à faire: celle de la solidarité! Si le capitalisme social a su sortir des centaines de millions d'êtres humains de la pauvreté, d'énormes déséquilibres subsistent. Plus de deux milliards de personnes n'ont pas accès aux biens publics mondiaux (eau potable, alimentation, santé, éducation et assainissement). Leur accès est vital pour chacun sur la Terre!

Notre rôle est de faire en sorte que ces biens publics mondiaux deviennent universels, c'est-à-dire disponible pour tout être humain: cela s'appelle la dignité.

Il y a cinquante ans, a été mise en place l'aide publique au développement, véritable aide budgétaire des pays riches en direction des pays pauvres. Dans ce système, il y a, comme toujours, les bons élèves tels que la Norvège (1 % du PIB), le Royaume-Uni, le nord de l'Europe (0,7 %), et de moins bons élèves tels la France (0,37 %). Mais au moment où cette aide publique devrait continuer à augmenter, elle commence à baisser. Pourquoi? En raison d'un Occident,

de plus en plus concurrencé par de nouvelles économies émergentes, en perte de valeurs, qui se recroqueville sur lui-même, développant protectionnisme et nationalisme.

L'accession de Donald Trump aux États Unis, le Brexit, le score de 48 % de l'extrême droite autrichienne aux dernières élections présidentielles, la montée progressive et inexorable de l'extrême droite en France en sont des signes évidents. Dans ce contexte, on assiste à un « effet ciseau »: les besoins augmentent et l'aide publique diminue. Voilà la réalité! Au même moment, les smartphones permettent aux plus pauvres de comparer 24 h/24 leurs conditions de vie avec celles des plus riches... Mélange explosif...

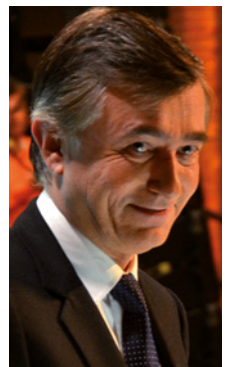
Comment est née l'idée d'Unitaid ?

La mondialisation a permis à certaines activités économiques de s'enrichir de plusieurs dizaines de milliards d'euros chaque année. C'est le cas du secteur du tourisme et des transports, des télécoms, d'Internet, des ressources extractives (pétrole, gaz et mines) et des transactions financières. Une microscopique contribution de solidarité n'aurait aucune incidence sur les coûts de ces services ou produits, mais permettrait d'exercer concrètement une solidarité mondiale.

En 2006, nous avons été, avec les présidents Chirac et Lula, les premiers à mettre en place une contribution de solidarité sur ce type d'activités. Nous avons choisi le secteur aérien. Chaque passager, au départ de la France, quelle que soit sa nationalité ou celle de sa compagnie aérienne, devait payer un euro de plus. Cette contribution est totalement indolore (quelqu'un qui paye un billet d'avion peut payer un euro de plus et personne ne sait combien coûte son billet à un euro près!). De plus, elle ne crée aucune distorsion de concurrence puisque ce ne sont ni les compagnies aériennes, ni les aéroports, mais les passagers qui paient.

Vous avez créé et présidé Unitaid pendant 10 ans. Quel bilan en tirez-vous ?

Cette idée a été à la fois un grand succès et un échec. Un échec puisque seulement douze pays y ont adhéré... Un grand succès puisque, en dix ans, Unitaid a récolté 3 milliards et 200 millions de dollars. Ils ont été consacrés à



Philippe Douste-Blazy

Président de Unitaid, médecin, conseiller spécial du secrétaire général des Nations unies, ancien ministre de la Santé, de la Culture et des Affaires étrangères.

la lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme dans les pays les plus pauvres.

Pourquoi aussi peu de pays ont adhéré à cette belle idée ? D'une part de nombreux dictateurs préfèrent laisser leur peuple pauvre et ignorant afin de mieux le manipuler et d'autre part, les élus des démocraties sont tentés par le court terme et le clientélisme de leurs seuls électeurs, l'élu ne pensant qu'à sa propre réélection dans un monde politique de plus en plus violent. Pourquoi s'occuper de pauvres si loin de nous alors que nous souffrons, ici aussi ? C'est avec ce type de raisonnement que se développe un fort sentiment d'humiliation de communautés ou de peuples entiers, à la source de colère, de haine et donc de violences, de conflits et de guerres qui arriveront inévitablement...

Je suis surpris par l'absence de réflexions des démocraties occidentales à propos de l'immigration que nous voyons grossir, chaque année davantage.

« **de toute évidence, il n'y a pas aujourd'hui de système de gouvernance de la solidarité au niveau international, c'est cela que nous devons construire!** »

La seule solution pour l'enrayer est de permettre aux êtres humains pauvres d'avoir accès aux biens publics mondiaux. Nous devons expliquer le drame que représente, pour un Africain, le fait de quitter sa famille, son village, sa terre, son pays, ses racines et d'arriver dans un pays comme le nôtre, avec tout cela comporte...

Les phénomènes migratoires actuels ne représentent qu'une vaguelette au regard du tsunami qui se prépare ! Oui, on doit inventer d'urgence une mondialisation de la solidarité et une gouvernance pour celle-ci !

Quelle est la gouvernance d'Unitaid ?

Unitaid est, aujourd'hui, un acteur de santé mondial et respecté dans le monde entier. Son conseil d'administration est composé de treize personnes : tout d'abord, les chefs d'État ou de gouvernement des pays donateurs : France, Grande-Bretagne, Norvège, Brésil, Chili, Espagne, Corée du Sud. Un siège pour les pays recevant l'aide, occupé par le président de l'Union africaine. Voilà pour les représentations gouvernementales. Ensuite, un siège est réservé au secteur privé : la fondation Bill et Melinda Gates l'occupe. Et deux sièges à la société civile : un pour les ONG, un pour les communautés de patients. Puis un siège pour l'Onu tenu par la directrice générale de l'OMS et enfin un siège pour le président d'Unitaid.

Quelles sont les relations entre le fond et l'industrie pharmaceutique ? Celle-ci a-t-elle un droit de regard sur les programmes ?

Les choses ont toujours été claires : d'une part aucun lien commercial, je ne me suis jamais occupé du moindre appel d'offre ! Cette ligne nous a permis d'obtenir la confiance puis le soutien d'ONG respectées comme Médecins sans frontières, Aides, Oxfam ou encore Act'Up ! Et d'autre part des liens pour améliorer l'accès des médicaments aux plus pauvres. N'oublions pas que les industries pharmaceutiques sont des acteurs de santé.

C'est avec elles qu'Unitaid a créé la première « communauté de brevets de médicaments » dans le monde, permettant aux plus pauvres de bénéficier des médicaments les plus récents et les plus efficaces, jusque-là réservés aux plus riches ! Cela ne concerne aujourd'hui que le Sida. D'autres devront continuer...

Comment caractériseriez-vous les financements innovants ?

Les financements innovants sont, avant tout, durables et donc, prévisibles. Ils ne peuvent être remis en cause chaque année par le Parlement. De plus, il faut insister pour dire qu'ils doivent s'ajouter à l'aide publique au développement. Ils sont donc additionnels.

Quelles sont les modes d'action d'Unitaid ?

Le rapport prix-volume : le fait de pouvoir s'engager sur plusieurs années permet des achats massifs et ainsi d'énormes réductions de prix.

Le financement par Unitaid de la préqualification des médicaments réalisée par l'OMS permet de mettre sur le marché un plus grand nombre de molécules concurrentes, les laboratoires pharmaceutiques se battant entre eux en baissant les prix. C'est ce que l'on appelle les dynamiques de marché.

La création du marché quand les compagnies pharmaceutiques ne sont pas intéressées à développer des médicaments en raison de la non-solvabilité des pays pauvres. L'exemple le plus frappant est le développement par Unitaid des médicaments antiVIH pour les enfants. Ils n'existaient pas car il n'y a pas de cas de sida chez les enfants dans les pays riches...

Ainsi, après appel d'offre et financement de la recherche par Unitaid, le laboratoire indien Cipla a développé un antirétroviral pédiatrique antiVIH (traitement d'enfants infectés par leur mère). Entre 2007 et 2011, 8 enfants sur 10 traités contre le Sida dans le monde, l'étaient grâce à Unitaid.

Comment est évaluée et perçue Unitaid par les instances internationales ?

Les audits sont régulièrement réalisés par l'Onu et ont toujours été positifs. Le seul point négatif est que personne ne connaît l'action d'Unitaid : en effet, 355 millions de traitements

contre le paludisme ont pu être financés, le prix des médicaments pédiatriques antiVIH a été diminué de 80 %, nous avons obtenu une baisse de prix de 70 % pour les médicaments pour adultes VIH positifs, de 70 %, pour les antituberculeux et de 60 % pour les antipaludéens. Enfin, nous avons développé des tests contre la tuberculose multirésistante (maladie très grave) permettant d'obtenir les résultats en deux heures au lieu de 2 jours, ce qui permet aux malades de revenir dans leur village avec le diagnostic.

L'action s'est faite avec des partenaires tels que MSF, l'OMS, la fondation Clinton, l'Unicef, etc. qu'Unitaid a financé mais personne ne le sait...

Ce sont des résultats effectivement très positifs. Le modèle Unitaid pourrait-il être reproductible ?

Unitaid a prouvé que chaque être humain pourrait accéder aux biens publics mondiaux (santé, éducation, eau, nutrition, assainissement). Unitaid pourrait servir de modèle, basé sur une gouvernance associant public, privé, société civile et ONU.

Prenons un exemple concret : une micro taxe sur les transactions financières est appliquée depuis 2011 dans notre pays sur le modèle de ce qu'avait fait Margaret Thatcher pour son « Stamp Duty ». Dix pays européens sont en discussion pour la mettre en place. Uniquement au taux de 0,1 % sur les transactions et 0,01 % sur les produits dérivés, cela permettrait d'obtenir 37 milliards d'euros par an !

2/3 des femmes enceintes anémiques n'ont ni vitamine B12 ou acide folique, 80 % des malades hypertendus ne sont pas traités, 50 % des malades du Sida n'ont pas accès aux antirétroviraux, 50 % des êtres humains n'ont pas accès aux antibiotiques ; 2/3 des enfants atteints de diarrhées chroniques ne reçoivent pas de réhydratation ! Etc. Et pourtant, la charte des Nations Unies inscrit que « toute personne a droit à avoir accès aux soins ».

Le vrai besoin c'est un système de santé primaire accessible à tous, un système de santé publique promouvant l'éducation à la santé, la prévention, les diagnostics et donc les traitements précoces.

Enfin, quatre sujets de santé mondiale sont majeurs : la santé mentale, la question des femmes battues, les pathologies liées au changement climatique et le développement des maladies non transmissibles au premier rang desquelles l'obésité de l'enfant et le diabète : une vraie épidémie mondiale. ■

*Propos recueillis par
Philippe Rollandin et Didier Raciné*

« **Unitaid pourrait servir de modèle, basé sur une gouvernance associant public, privé, société civile et Onu** »

Faire la guerre, gagner la paix, assurer la stabilité

La France saura-t-elle mener de front ces trois facteurs de puissance ?

La décision de Donald Trump

de frapper le camp militaire de Chaairat à l'est de la ville d'Homs, en représailles au bombardement de la ville de Khan Cheikhoun, dans le nord-ouest de la Syrie, suite à ce qui semble être une attaque à l'arme chimique, est de nature à anticiper un nouveau paradigme stratégique : celui de la guerre « sans limites », dans laquelle la relativité de la victoire sur l'ennemi s'accompagne de la nécessité de penser la diplomatie et la sécurité de manière autant militaire que « globale ». Cette nouvelle « surprise stratégique » semble nous avoir pris de court, une fois de plus. Pourtant, la nouvelle situation géopolitique est annonciatrice de « perturbations » stratégiques. La plus actuelle est celle liée à la tension croissante en mer de Chine orientale vis-à-vis de la Corée du Nord, au « seuil » de la capacité nucléaire militaire – qui cherche de facto à « tester » la capacité américaine à réagir à ce qui pourrait s'apparenter, comme en Syrie, à une véritable « ligne rouge ».

Il en va de même en mer de Chine méridionale face aux ambitions maritimes chinoises, ainsi que des interrogations quant au positionnement américain à l'égard de l'Iran qui se donnera – en mai prochain – un nouveau président et bien évidemment d'une menace terroriste qui – de la bande sahélo-saharienne, au Levant et désormais partout en Europe – ne s'affaiblira pas à mesure que Daech et Al-Qaïda semblent perdre du terrain en Irak, en Syrie et en Libye.

L'on dit souvent que c'est dans la tempête que l'on reconnaît les grands capitaines. Nul doute, dans ce contexte géopolitique fragile, que le futur Président de la République, devra, incarner dès le 8 mai, ce difficile *leadership*, pourtant condition *sine qua non* pour la fonction présidentielle – mélange de maîtrise et de compréhension de la profondeur « historique et géographique » de notre pays, dont la vocation universelle reste un modèle pour beaucoup.

Il en résulte la mise en exergue de « fondamentaux » régaliens, si nécessaires,

pour faire en sorte que la France et ses 67 millions d'habitants, reste au diapason de son statut de membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, depuis 72 ans ; de l'Alliance atlantique, depuis 68 ans et de l'Union européenne, depuis 60 ans.

Dans ce contexte, la France, puissance terrestre – car présente sur tous les continents habités – autant que maritime – forte de ses 11,5 millions de km² de zone économique exclusive (ZEE) – doit savoir saisir l'occasion, grâce au *Brexit* de démontrer qu'elle demeure la seule à être le moteur refondateur d'une Europe plus proche des attentes de ses quelques 500 millions d'habitants et « championne » en matière de recherche et développement, d'innovation, d'exportation, forte de ses 70 milliards d'euros de crédits d'exportation, depuis 2012, en matière d'armement, qui la place derrière les États-Unis et devant la Russie.

Redéfinir un axe Paris-Berlin en matière de défense et de politique étrangère

Sur le plan de la défense et de la sécurité, ce qui, n'avait été possible, en 1954 (à travers la création – voulue par Pierre Mendès-France – d'une CED, Communauté européenne de défense, qui ne verra jamais le jour) est désormais devenu une priorité : construire, enfin, une « *Alliance de défense européenne* », et ce, notamment avec nos alliés allemands.

Ce sont avec ces derniers que nous partageons de nombreuses préoccupations stratégiques, que nous évoluons côte-à-côte dans nos opérations extérieures – en Afrique, notamment –, que nous faisons face – de concert – au terrorisme avec la même détermination, grâce aux investissements engagés dans le domaine d'un renseignement davantage coordonné sur le plan national et plus partagé au niveau européen, sans oublier l'investissement partagé dans la durée, en faveur de nos forces armées respectives.

Concrètement, pour la France, ce sont ainsi, en 2016, 44,3 milliards d'euros de la richesse nationale investis en faveur de la modernisation, de la mise en condition opérationnelle de nos matériels actuels, du paiement des soldes et des pensions des quelques 300 000 personnels du ministère de la Défense, ainsi que la mise en place des études en faveur du lancement des programmes des armes du futur (dont le remplacement du *Charles-de-Gaulle* et de son éventuel « accompagnement », ainsi que le renouvellement de la dissuasion nucléaire à partir de 2020, en la garantissant à hauteur de 70 % du budget de R & D, soit 30 % du budget des crédits de défense).



Emmanuel Dupuy

Président de l'Institut prospective et sécurité en Europe (IPSE), professeur associé à l'université Paris-Sud (Géopolitique, questions de sécurité et défense), ancien conseiller ministériel et chargé de mission auprès de l'Institut de recherche et d'études stratégiques de l'École militaire (Irssem) et conseiller politique (POLAD) de la *Task Force Lafayette* en Afghanistan. Secrétaire national de l'UDI chargé des questions de défense et délégué général chargé des questions internationales du parti Les Centristes.

Ce qui représente ainsi 1,8 % du PIB aujourd'hui et 2 % à l'aune de la fin de la prochaine et nouvelle loi de programmation militaire (2017-2022) qui devrait être indexée sur la durée du mandat présidentiel et corroborée par une revue stratégique à engager dans les premiers mois de la mandature et gagée par la sanctuarisation de 10 milliards d'euros supplémentaires par an. Pour l'Allemagne, ce sont 35,8 milliards d'euros, la même année, quoique Berlin ne consacre que 1 % à ce poste budgétaire. Il en va aussi du renforcement de la base industrielle et technologique de défense (BITD) au niveau national, franco-allemand comme européen. La France, en réintégrant, après 43 ans, le commandement militaire de l'OTAN en septembre 2009, l'ambitionnait déjà.

Hélas, nos partenaires européens, notamment ceux issus d'Europe centrale et orientale, n'étaient sans doute pas encore prêts à troquer une garantie de sécurité transatlantique pour une politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) balbutiante. Or, cette assurance semble, à l'aune des récentes déclarations américaines, ne plus aller de soi...

Les menaces et l'union des pays européens

La France reste un des principaux contributeurs au budget européen – 17 % – et demeure, à raison de 800 millions d'euros par an, un des principaux payeur d'Opex. Au-delà, alors que l'Europe baisse la garde sur le plan budgétaire et capacitaire et qu'elle peine à faire entendre une voix unie sur la

scène internationale, nombreux sont ceux qui s'arment ou se réarment (Chine, Inde, Bricas).

Les attentats de janvier 2016 et novembre 2015 (sans oublier ceux qui frappent au quotidien les populations du continent africain, au Levant, en Asie et ailleurs en Europe) ont entraîné une prise de conscience sur la complexité et la dangerosité d'un monde globalisé où les frontières face aux menaces terroristes, notamment, n'existent plus.

Nos ennemis, qui ont toujours agi sur plusieurs fronts (concomitamment dans la bande sahélo-saharienne, au Yémen, au Levant aujourd'hui, en Afghanistan et en Irak hier...), ont également franchi le « seuil » de notre porte et n'hésitent plus à nous frapper sur notre propre territoire.

Cinquante ans après la première guerre « hybride » en Algérie, le spectre d'une « longue » guerre asymétrique ressurgit. Toutefois, depuis la fin de la guerre froide, nous devons faire face à des menaces asymétriques bien plus qu'au risque « codifié » d'une guerre classique infra-étatique, *a priori* sur le continent européen ou dans son voisinage oriental, malgré les crises en Crimée et dans le Donbass ukrainien.

« dans ce contexte géopolitique fragile, que le futur Président de la République, devra incarner dès le 8 mai, ce difficile leadership »

Ses propositions

Trois propositions pour faire « réémerger » une France « Puissance »

- **Faire l'inventaire de notre puissance normative, diplomatique, militaire, culturelle, économique**, à travers une revue stratégique annuelle, afin d'assurer la place de la France dans des organisations intergouvernementales (OIG), au sein d'organisations de sécurité collective (Otan) et de l'UE, où son statut de grande puissance ne va plus autant de soi. Les réflexions actuellement menées au sein des Nations unies, du système macro-économique de Bretton Woods (FMI, Banque mondiale) en faveur d'une plus grande « égalité » entre puissances établies et puissances émergentes, donnent à la France, une formidable occasion de servir de point d'équilibre.
- **Créer des espaces de dialogue et d'élaboration de la politique étrangère, de sécurité et de défense**, en favorisant des dynamiques public-privé, en y associant institutions publiques,

collectivités locales, universités, *think tanks*, acteurs économiques et société civile. Cette dynamique inciterait à créer un sorte de « Wilton Park » à la française, à l'aune du modèle que constitue cette enceinte de « convivialité stratégique » qui a fait les riches heures de la diplomatie d'Outre-Manche ;

- **Concentrer la politique étrangère et de défense française sur sa « profondeur stratégique et historique »** (méditerranéenne et africaine) en fondant un nouveau partenariat euro-africain en matière de sécurité et de défense. Ce dernier serait basé sur une nouvelle « alliance européenne de sécurité » (sous la forme d'une coopération structurée permanente entre la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, qui constituent $\frac{3}{4}$ de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et la politique étrangère de sécurité commune (PESC) et une nouvelle « architecture de paix et de sécurité en Afrique » (Apsa), en mutualisant les réussites tactico-opérationnelles du G5-Sahel dans la zone sahélo-saharienne et les convergences transméditerranéenne au niveau du 5+5, notamment dans la lutte contre le terrorisme). ■

Le continuum défense-sécurité est ainsi de plus en plus prégnant. Plus il y aura de zones « grises », régions de non-droit, bases « refuges » actives du terrorisme et de la criminalité internationale, plus le risque, ici, sera élevé.

Fort de ses réalités stratégiques nouvelles qui s'imposent à nous, d'évidence, c'est à travers davantage de mutualisation (sur le plan d'une politique européenne de sécurité et de défense commune qu'il conviendrait de mettre réellement et efficacement en place, nonobstant son existence déjà depuis 2009) et d'optimisation de nos coopérations existantes (Otan, UE) qu'il faut tendre.

Les Français ne s'y trompent pas. Un récent sondage réalisé par l'institut de sondage Viavoice (juin 2016) venait nous rappeler, que 71 % des Français adhéraient spontanément à ce qu'il est convenu d'appeler « Europe de la défense ».

Le problème est donc ailleurs ! Tant que la volonté politique reste faible, tant au niveau de chaque capitale, qu'au niveau des réunions intergouvernementales à Bruxelles, l'Europe restera, malgré ses 11 missions militaires enga-

gées depuis 2003 et la modestie de ses moyens militaires (3 000 hommes au regard des quelques 100 000 casques bleus, qui servent dans les 18 opérations onusiennes, à titre d'exemple) un « tigre de papier ».

Il est donc urgent que les pays européens s'unissent pour se donner les moyens de mener une lutte implacable contre le terrorisme islamiste, tout en se donnant les moyens de répondre à un éventuel conflit de haute intensité, fort des velléités russes et les craintes de ses voisins baltes.

Or, pour l'instant, force est de constater que la solidarité en matière de défense n'est guère au rendez-vous. Pire, ce sont nos alliés périphériques – Géorgie, Albanie – qui compensent une absence manifeste de nos principaux partenaires – Grande-Bretagne et Allemagne. À cet effet, le recours à la clause de solidarité communautaire, que la France a eu raison d'évoquer suite aux attaques terroristes de novembre dernier, témoigne des puissants outils dont nous disposons.

C'est aussi le cas, avec l'article 222 du traité de Lisbonne – qui implique une mobilisation au niveau de l'UE, en cas de catastrophes naturelles ou d'attaques terroristes – ou encore de l'article 42-7 du même traité, appelant, cette fois, à une assistance plus « aisée » sur une base bilatérale ou intergouvernementale.

Toutes les projections législatives, administratives, capacitaires ne seront, néanmoins, suffisantes pour prévenir les attentats qui risquent, à un moment ou un autre, d'endeuiller le continent européen ou, de nouveau, notre territoire.

Il y a ainsi une différence notable – d'échelle – entre les outils nécessaires pour contrer le terrorisme et ceux qu'il convient d'appeler de ses vœux pour lutter contre le terrorisme. C'est ainsi moins dans une loi d'exception capacitaire que dans la recherche d'une approche globale et dans l'inclusion de la sécurité dans le développement des territoires, de la prise en compte de la *realpolitik* dans notre agenda international et de la résilience des citoyens, que demeurent nos meilleures armes nous permettant d'apporter une réponse efficace et pérenne contre l'ancrage durable du terrorisme.

Faire émerger une politique étrangère et de défense européenne par les réformes à adopter immédiatement au niveau de nos forces armées

Le continuum « sécurité-défense » est devenu une réalité en Europe dans un contexte de « guerre diffuse ». Les livres blancs sur la défense et la sécurité de 2008 et de 2013 en définissaient les contours théoriques ; les attentats qui ont frappé le territoire national ainsi que nos voisins européens et méditerranéens lui ont donné une actualité hélas dramatique. Face à ce nouveau défi, qui s'est installé durablement en France et en Europe, restait néanmoins à définir concrètement des parades efficaces.

En effet, de nouveaux théâtres d'opérations, caractérisés par la virtualité (cyberespace), l'inconnu (espace extra-atmosphérique), de nouveaux paradigmes géopolitiques (pivotement asiatique) et des changements d'alliances stratégiques se muant en potentielles crises à l'est autant qu'au sud du continent européen (« émergence » sur le plan géo-économique et « aspiration » à la création d'un espace eurasiatique, qui sur le plan géopolitique, peut-être perçu comme concurrentiel avec l'intégration euro-atlantique) engagent et engageront sans cesse crescendo nos forces armées, notre diplomatie ainsi que nos capacités de recherche et développement dans une logique de coopération autant que d'une compétition de plus en plus frontale qui incite à rationaliser notre outil de défense.

Il en va ainsi du maintien de la force opérationnelle terrestre à 77 000 hommes, de nos capacités de projection extérieure à 30 000 hommes, du renforcement des capacités de la réserve militaire (enrichies des effectifs nouveaux d'une Garde nationale à faire monter en « puissance », afin de tendre vers l'objectif fixé à la fin de la conscription en 1997 à 100 000 hommes – soit un tiers des forces militaires d'active), pour ne prendre en compte que quelques exemples symboliquement perçus comme les plus légitimant quant aux missions de nos forces armées sur notre territoire hexagonal, d'outre-mer et en appui à la protection de nos « zones d'intérêts prioritaires » et « intérêts stratégiques », définis par le dernier livre blanc de la défense et de la sécurité nationale en 2013.

« tant que la volonté politique reste faible, l'Europe restera, malgré ses 11 missions militaires engagées depuis 2003, un "tigre de papier" »

Face aux « vents mauvais », qui nous obligent à maintenir, quoique en veillant à sa reconfiguration progressive, l'opération « Sentinelle » sur notre territoire, nous aurons ardemment besoin de cette capacité de « résilience » militaire autant que civique, portée par un puissant lien armées–nation, dont il convient de retrouver l'élan et le souffle.

C'est une nécessité autant qu'une évidence, afin de protéger notre souveraineté et plus prosaïquement la sécurité de nos citoyens, dont trop sont tombés en 2015 et 2016, à l'aune d'un modèle républicain et intégrateur en faillite, ayant abouti à ce que des Français tuent des concitoyens sur le territoire national!

À mesure que l'offre présidentielle se précise, comment penser que l'inexpérience et l'incurie de certain(e)s, autant que les positions doctrinaires de candidat(e)s engoncés dans leurs radicalités, sauraient inscrire la politique dans ce qu'elle vise à garantir : celle de la recherche de l'équilibre raisonnable et de la *realpolitik*, qui faisait dire à Platon que la politique rime avec responsabilité. ■

« **Il y a ainsi une différence notable – d'échelle – entre les outils nécessaires pour contrer le terrorisme et ceux qu'il convient d'appeler de ses vœux pour lutter contre le terrorisme** »

Il n'y a pas d'alternative à la mondialisation !

Il est de bon ton de faire le procès de la mondialisation qui serait responsable du déclin de notre économie, de la colère et de la frustration profonde des peuples. Ce procès, non seulement il ne faut pas l'esquiver, mais il faut l'instruire, à charge et à décharge. Le débat sur la mondialisation doit avoir lieu. Pour plusieurs raisons.

Un vrai débat sur la mondialisation permettrait de savoir de quoi l'on parle. La mondialisation n'est pas un choix, pas une idéologie, c'est une réalité. Et cette réalité n'a pas que des effets négatifs. La mondialisation a créé du pouvoir d'achat, et pas seulement dans les pays en voie de développement. L'exacerbation de la concurrence a contribué à faire baisser les prix des biens et services dans tous les pays développés. En outre, si l'on veut avoir plus de croissance, plus d'emploi, la mondialisation est le chemin le plus rapide pour y parvenir. C'est la conquête de marchés qui fait la force d'une économie – regardons l'Allemagne et ses excédents commerciaux – et assure le développement des entreprises et son corollaire, la création d'emplois. Enfin, avec des entreprises performantes dans les filières d'avenir, la France a des atouts incontestables pour tirer profit de la mondialisation. À condition toutefois d'être exigeant et que chacun y joue son rôle.

Pour une régulation de premier niveau, par les traités commerciaux

La mondialisation ne doit pas être la loi de la jungle, elle doit être régulée pour être vertueuse et équilibrée. Et le meilleur moyen de la réguler, c'est d'avoir des traités commerciaux. Les traités commerciaux sont les seuls à même d'imposer une réciprocité aux pays signataires et des règles du jeu bien définies. Ce sont les seuls remparts contre les abus, à condition de défendre nos intérêts sans naïveté. Et nous ne pouvons bien les défendre que si nous sommes économiquement forts.

En créant un contexte hyperconcurrentiel, la mondialisation oblige les responsables politiques à mettre en place les conditions nécessaires à la compétitivité de nos entreprises et donc de notre pays. La prochaine mandature devra définitivement régler le problème de la lourdeur de nos prélèvements obligatoires, de la complexité de notre droit du travail et de l'instabilité de notre réglementation qui obèrent l'investissement et brident le développement de nos entreprises et des emplois.

Elle oblige également les instances européennes à accélérer sur les convergences fiscales et sociales afin de créer une concurrence saine et équilibrée.

Pour une entrée de la France dans la compétition

La mondialisation nous oblige aussi, nous chefs d'entreprise, à nous engager résolument dans l'innovation, la montée en gamme et l'excellence opérationnelle, avec un management approprié. Enfin elle nécessite également de la part des salariés un investissement constant dans leur propre « capital humain » afin de développer et d'anticiper leur employabilité. La formation doit être la priorité du salarié et du chef d'entreprise. Dans le même esprit, il faut encourager la participation et l'intéressement afin de mieux répartir les richesses.

Avoir ce débat aurait le mérite d'installer une fois pour toutes la mondialisation dans le paysage économique comme un paramètre essentiel de la vie économique. Il faut la réguler, l'optimiser, la « responsabiliser » mais il n'y a pas d'alternative sérieuse et durable à la mondialisation. Le retour au « protectionnisme » est inenvisageable, surtout à l'ère du numérique. Mais si nous voulons bénéficier des retombées de ce mouvement inéluctable, il est indispensable d'accélérer les réformes et d'en faire la pédagogie.

Il faut avoir la même démarche concernant l'Europe et l'euro, eux aussi accusés de tous les maux. Perte de pouvoir d'achat et affaiblissement de l'économie, concurrence déloyale, inflation de réglementations intrusives qui paralyseraient l'activité économique, etc. L'Europe est devenue le bouc émissaire bien commode de nos propres insuffisances et carences.

Réhabiliter l'euro, contrefort du marché commun

Premier accusé, l'euro n'est pas le problème mais notre force. Deuxième monnaie mondiale derrière le dollar, l'euro est la monnaie commune de 340 millions d'habitants dans 19 pays européens. Grâce à lui nous avons une zone économique cohérente et un marché unifié qui nous permet de commercer avec nos voisins dans une même monnaie. L'euro a permis par ailleurs de maîtriser l'inflation qui est toujours restée en-dessous de 2 % depuis son introduction. Il nous a également mis à l'abri des dévaluations compétitives intra-européennes si coûteuses pour notre industrie à la fin des années 90. Il nous a aussi, dans une certaine mesure, protégés de la folie dépensière de nos gouvernements. Les critères de stabilité, que la France n'a respectés qu'une fois en 15 ans, constituent malgré tout un garde-fou contre les excès et les dérives de nos différents gouvernements. Quant au niveau de l'euro, souvent mis en cause, il n'est pas responsable de nos pertes de marché. Le niveau de l'euro n'empêche pas l'Allemagne d'avoir des excédents avec le reste du monde : 252,9 milliards d'euros en 2016. Le déficit de notre balance commerciale – 48,1 milliards d'euros en 2016 – est dû au manque de compétitivité des



Pierre Gattaz
Président du Medef

entreprises françaises affaiblies par le poids des prélèvements obligatoires : 100 milliards d'euros de prélèvements de plus que leurs concurrentes allemandes. Enfin, si nous sortions de l'euro, notre monnaie se déprécierait immédiatement, les ménages subiraient une perte significative de pouvoir d'achat en raison du renchérissement des biens importés, les intérêts de notre dette repartiraient à la hausse.

Vers une convergence fiscale et sociale, réelle et progressive

Cela étant, si nous voulons optimiser la force de frappe de l'euro, il faut aller plus loin dans la convergence fiscale et sociale, seule garantie d'une concurrence loyale et équilibrée. La fiscalité et les dossiers sociaux relevant de la compétence nationale et l'unanimité des pays de l'UE étant requise pour légiférer dans ces domaines, il faut pousser nos partenaires européens – ceux qui le veulent et sans attendre que les 27 soient tous d'accord - à aller plus loin dans le rapprochement de nos règles sociales et fiscales pour avoir une base compétitive commune.

Autre reproche fait à l'UE, la multiplication des directives, intrusives, tatillonnes, facteurs de complexité qui empêcheraient les pays de fonctionner. C'est en partie vrai mais c'est oublier que ces directives permettent d'unifier nos conditions d'exercice dans différents pays. C'est aussi oublier que les réglementations européennes font souvent l'objet de surenchères nationales au moment de leur transposition en droit français. Ne nous trompons pas de combat, l'Europe n'est pour rien dans les 35 heures, le compte pénibilité, les taxes nouvelles, les lois illisibles, les 3 600 pages de notre Code du travail, toutes ces entraves au bon fonctionnement et à la compétitivité des entreprises françaises.

Pour une compréhension juste des enjeux, illustration avec les travailleurs détachés

En règle générale, le problème n'est pas la directive en soi mais son application effective. Ainsi la directive «Travailleurs détachés», clouée au pilori, a un objectif non négligeable : ouvrir des possibilités de travail aux citoyens. La France elle-même détache plus de 280 000 travailleurs dans les pays frontaliers. Ce n'est donc pas la directive elle-même qui pose des problèmes de concurrence, notamment de dumping social,

mais le non-respect de ses règles. Supprimer la directive n'empêchera pas les fraudes.

Accuser la directive «Travailleurs détachés» c'est aussi refuser de voir que l'afflux de travailleurs détachés répond à un problème : la difficulté qu'ont les entreprises à trouver la main d'œuvre qualifiée dont elles ont besoin dans certains métiers en tension. Il est donc nécessaire de prendre en compte les besoins réels des entreprises en proposant une formation adaptée. Enfin, les distorsions de concurrence proviennent pour une grande part du niveau trop élevé des charges pesant sur le travail en France. Afin de rendre l'application de cette directive plus efficace, nous proposons une meilleure coordination des administrations en charge du contrôle et une affiliation obligatoire de 3 mois minimum à la sécurité sociale du pays d'origine avant le détachement en France pour éviter les recrutements aux seules fins du détachement.

En revanche afin de rendre ce dispositif plus efficace, il faut absolument, comme pour la fiscalité, que les pays européens s'engagent dans une démarche de convergence sociale. Mais nos propositions ne seront recevables qu'à la condition que notre pays retrouve sa place et son autorité en Europe.

« **la mondialisation nous oblige aussi, nous chefs d'entreprise, à nous engager résolument dans l'innovation, la montée en gamme et l'excellence opérationnelle** »

Se réformer pour changer l'Europe

L'Europe n'est pas une entité abstraite qui génère son propre fonctionnement, l'Europe, c'est nous aussi et nous devons balayer devant notre porte. Si l'Europe ne va pas bien, la faute en incombe aussi à la France qui n'a pas respecté les règles du Pacte de stabilité, qui continue de battre le record européen des prélèvements obligatoires et se défausse de ses échecs sur ses partenaires, sur Bruxelles. Ce n'est qu'en restaurant notre place dans l'économie européenne, avec les réformes que nos voisins européens ont déjà entreprises, que la France retrouvera son *leadership* et sera à même de changer l'Europe afin qu'elle réponde mieux aux attentes des citoyens. ■

Ni souveraineté, ni croissance sans stratégie environnementale!

Il est très immodeste de prétendre « repenser la souveraineté face à la mondialisation... Et inversement! Mais il serait inconséquent de ne pas y réfléchir. La mondialisation est traversée de mouvements contradictoires quant à la question environnementale. Les régressions visibles ne doivent pas masquer les progressions fondamentales. L'élection d'un président américain se revendiquant climato-sceptique s'ajoute à une série de signaux négatifs. On ne compte plus les échecs des négociations internationales concernant l'environnement. Le succès de la Cop 21 sur le climat et de l'accord de Nagoya concernant la biodiversité font figures d'exception.

Mais l'un des signaux les plus médiatisés fut sans aucun doute la négociation du traité de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis : le Tafta, *Trans-Atlantic Free Trade Agreement*. Si l'objectif louable était de faciliter les échanges économiques entre nos deux continents, **les questions environnementales ont régulièrement été présentées comme des freins à cette croissance économique**. Le Tafta s'inscrivait ainsi dans la longue tradition de l'Organisation mondiale du commerce.

Le Ceta, traité de libre-échange avec le Canada, s'inscrivait clairement dans la même filiation de pensée considérant que l'environnement est second face au développement économique, et qu'il en constitue un frein.

Pour autant, la concurrence internationale si soucieuse du moins disant environnemental, ne doit pas masquer la réalité d'une évolution profonde. La plupart des grands pays, ceux qui feront le monde de demain, ont engagé une révolution des modèles de pensée. Ils font majoritairement le pari que la croissance de demain sera environnementale. Mais au-delà de cette préoccupation économique, l'environnement est manifestement pour ces pays un enjeu de souveraineté. Prenons simplement deux exemples : les énergies et l'agriculture.



Chantal Jouanno

Sénatrice, vice-présidente du conseil régional Île-de-France

L'énergie renouvelable crée une croissance propre et souveraine

Dans le monde, les énergies renouvelables vont supplanter les énergies fossiles. En 2015, 300 milliards de dollars ont été investis dans les énergies renouvelables, en très grande majorité dans le solaire et l'éolien, soit deux fois plus que dans les centrales au charbon ou au gaz. Les investisseurs ont clairement saisi l'opportunité économique. Le rapport d'EY, Power transactions and Trend, indique que les énergies renouvelables ont une part prépondérante dans les processus de fusion-acquisition. Le classement qui regroupe les entreprises mondiales de capitalisation boursière supérieure à un milliard de dollars dont le chiffre d'affaires lié aux énergies renouvelables est supérieur à 10 %, le Carbon Clean 200, a triplé ses performances par rapport aux entreprises investies dans les énergies fossiles au cours des 10 dernières années.

L'environnement, la transition énergétique mondiale, est une opportunité de croissance colossale pour l'Union européenne. La demande des pays en développement ne cesse de croître. La Chine en 2015 a consacré 103 milliards de dollars d'investissement aux énergies renouvelables, une croissance de 17 %. Les grands pays d'avenir, Inde, Afrique du Sud, Mexique, Maroc, Turquie, Uruguay, Chili... sont également les premiers investisseurs dans les énergies renouvelables.

L'Agence internationale de l'énergie estime que le doublement de la part des énergies renouvelables dans le monde permettrait d'économiser 4200 milliards de dollars par an.

Au-delà des préoccupations environnementales et économiques, les énergies renouvelables sont un enjeu de souveraineté. L'Agence Internationale de l'énergie, comme les responsables de grands groupes énergétiques Internationaux, tels que Shell, ont depuis plusieurs années souligné la fragilité d'un modèle de développement fondé sur des énergies dont la raréfaction est scientifiquement annoncée dans les prochaines années. Déjà les découvertes de nouveaux gisements de pétrole se sont effondrées. L'investissement dans les énergies renouvelables est bien un enjeu de souveraineté, de maîtrise de notre développement.

Il est triste de constater que la France et l'Union européenne, territoires particulièrement dépourvus de ressources énergétiques classiques, ne saisissent pas cette réalité. L'Europe est à la traîne de la transition énergétique. En 2015, les investissements ont même reculé de 21%. Il n'existe aucune réelle stratégie énergétique d'investissements clairement pensée à l'aune de la souveraineté européenne. L'Europe ne se pensant pas comme une Fédération ou une Nation n'aborde pas cette question de la souveraineté. Elle ne s'inquiète pas de la part croissante des importations d'énergie

et de la dépendance de nos performances économiques aux évolutions du prix du pétrole. Quant à la France, elle ne tiendra pas les objectifs fixés dans le cadre du Grenelle de l'environnement. La part des énergies renouvelables dans notre mix-énergétique sera au mieux de 20 %, alors que l'objectif était de 23 %. La France importe pour plus de 45 milliards d'euros de gaz, de pétrole et de charbon chaque année en moyenne. Quelles que soient les qualités de l'énergie nucléaire, elle ne répond pas à cet objectif de souveraineté puisque son combustible n'est pas disponible en France.

Le développement des énergies renouvelables, l'investissement massif dans cette filière, est à l'évidence la voix d'avenir associant croissance, environnement et souveraineté. Un seul chiffre devrait nous interpeller : le fonds chaleur, le fonds d'aide à l'investissement dans l'énergie thermique d'origine renouvelable. Un euro investit dans le fond chaleur permet de réduire de 7 euros la facture de nos importations. La France serait donc bien inspirée de doubler la part des investissements dans les énergies renouvelables face aux énergies classiques.

Les dirigeants de l'Union européenne devraient parallèlement penser leur avenir comme une grande puissance et donc se doter d'une stratégie d'indépendance énergétique sur 50 ans.

Le modèle de croissance agricole « du libre-échange » n'est ni propre, ni souverain !

L'agriculture mondiale est un deuxième exemple de la contradiction apparente entre mondialisation, environnement et souveraineté. L'agriculture a été pleinement intégrée dans les principes du commerce international et du libre-échange. Si des systèmes d'aides existent, ils ne font que corriger les impacts sociaux ou environnementaux de la libre concurrence. Nous subissons les conséquences du marché mondial plus que nous ne décidons de notre politique agricole.

Or, la mondialisation n'est pas soutenable. Elle contribue à uniformiser les modèles de consommation. Le modèle occidental privilégiant les protéines animales tend à s'imposer dans le monde pour des raisons plus économiques que culturelles. Cette évolution n'est pas soutenable pour l'environnement dans un monde en croissance démographique. La Banque mondiale, l'OMS et la FAO s'inquiètent de cette réalité. La demande de protéines animales dans les pays en développement devrait augmenter de plus de 43 % sur 10 ans. Or, ce modèle n'est pas rationnel. Il faut 10 kilos de protéines végétales pour produire un kilo de protéine

animale. La production animale occupe 70 % des terres agricoles mondiales puisqu'il faut 6 à 17 fois plus de terre pour produire de la viande que du soja.

L'agriculture intensive est, par ailleurs, fortement dépendante du pétrole, pour les pesticides, les machines, le transport... Il faut aujourd'hui 7,3 calories d'énergie pour produire 1 calorie d'alimentation. En 1940, le rapport était inverse. Il fallait 1 calorie d'énergie pour produire 2,3 calories de nourriture. Notre agriculture subira donc l'inéluctable augmentation des prix du pétrole si elle n'évolue pas.

L'Union européenne est une grande terre agricole. Mais il n'est pas certain qu'elle bénéficie d'une mondialisation dont le modèle est plus adapté aux grands espaces. Plus encore, ce système de production par sa dépendance aux ressources pétrolières, par la spécialisation du commerce internationale et donc des productions, n'est pas favorable à l'objectif de souveraineté. Il est à craindre que la politique agricole commune actuelle soit plus un outil d'adaptation aux contraintes du marché international, qu'une politique stratégique pour la souveraineté alimentaire européenne.

Certains peuvent s'interroger sur la pertinence d'un objectif européen de souveraineté alimentaire. Mais la pression démographique mondiale dans un environnement dégradé impose plus que jamais à l'Union européenne d'être une puissance maîtrisant ses ressources stratégiques, et tout particulièrement ses ressources agricoles.

Ces deux exemples, sans doute trop restrictifs face à l'immensité des enjeux environnementaux, soulignent combien les apparences sont trompeuses. Derrière des discours inspirés d'anciens modèles économiques dont les enjeux de souveraineté et d'environnement étaient absents, les évolutions sont profondes. Les stratégies des grands pays montrent que la croissance ne peut plus se concevoir sans intégrer les enjeux environnementaux et les enjeux de souveraineté. Ceci suppose deux préalables. En premier lieu, seuls les pays qui se pensent comme des puissances d'avenir engagent ces politiques. Sans doute est-ce la principale carence de l'Union européenne. Deuxième préalable, les questions de souveraineté doivent retrouver leur place face au dogme de la mondialisation. Il faut oser parler de souveraineté sans la confondre avec le protectionnisme. ■

« **les grands pays font majoritairement le pari que la croissance de demain sera environnementale** »

L'Europe doit faire respecter sa souveraineté dans le monde numérique

Les automobiles rapides peuvent servir aux hold-ups des malfrats ou aux *go-fast* des trafiquants de drogue. Pour autant, on ne va pas interdire les automobiles, mais on impose partout le Code de la route, et on déploie des gendarmes pour contrôler le respect de la loi par tous – y compris par les automobilistes étrangers.

De même, Internet est un outil formidable et désormais indispensable à nos sociétés, même s'il est parfois utilisé pour frauder les lois, voire pour propager des idéologies de haine. C'est pourquoi nous devons faire respecter nos lois régissant le monde numérique : respect des droits des personnes, respect des limites à la liberté, contrôle de l'identité numérique, respect des obligations des entreprises.

Le respect des droits des personnes

La charte des droits fondamentaux de l'Union européenne érige la protection des données personnelles et de la vie privée en droit fondamental. Or, ce droit est bafoué aussi bien par les gouvernements étrangers qui se livrent à une surveillance massive des navigations des citoyens européens, que par les entreprises qui collectent et monétisent leurs données personnelles. Les révélations se succèdent sur l'ampleur de la collecte de données par Windows 10 ou sur le non-effacement des échanges sur Whatsapp – en toute

impunité pour les prestataires responsables.

En ce qui concerne la surveillance étatique, l'accord de *Privacy Shield* validé l'été 2016 par la Commission européenne avec les États-Unis donne également un mauvais signal : aucune garantie réelle n'est apportée que l'internaute européen sera moins surveillé par nos amis d'outre-Atlantique. Ce nouvel accord ne répond pas à toutes les critiques que la cour de justice de l'Union européenne avait formulées en invalidant l'accord précédent, et les Cnil européennes elles-mêmes s'en inquiètent. Dans sa volonté politique de signer à tout prix,



Nathalie Kosciusko-Morizet

Députée de l'Essonne, présidente du groupe Les Républicains au conseil de Paris.

Ancienne ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, elle a par ailleurs été secrétaire d'État en charge de la Prospective et du Développement de l'économie numérique. Vice-présidente du parti Les Républicains en 2015, elle s'est présentée à la primaire de la droite et du centre en 2016. Elle a publié l'année dernière un ouvrage intitulé *Nous avons changé de monde* (Albin Michel).

l'Union faillit une nouvelle fois dans sa mission de protection des citoyens – alors même que le *Brexit* montre jusqu'où le sentiment d'être négligés par Bruxelles peut mener ceux-ci. Il est impératif que l'Europe exige de tous les prestataires sur internet le respect absolu des droits des citoyens européens.

Le respect des limites à la liberté

De même que la liberté du commerce n'autorise pas le trafic de drogue, la liberté d'expression n'est pas absolue en Europe ; elle est notamment limitée par l'interdiction des discours racistes ou des appels à la haine ou au terrorisme.

Les grands acteurs du Net doivent admettre ce fait et cesser de favoriser, par leur inaction complaisante au nom de la liberté d'expression, la propagation des contenus illicites et notamment de ceux appelant au terrorisme. Il n'est pas question de leur demander de faire eux-mêmes la police du web ni de contrôler les contenus, mais ils doivent mettre en place immédiatement, comme la loi l'exige depuis longtemps, des mécanismes permettant effectivement de faire retirer « promptement » les contenus manifestement illicites repérés par les internautes.

Quand on est en guerre, l'ennemi n'a pas le droit de déployer sa propagande sur notre sol. Le code de bonne conduite signé en juin 2016 avec la Commission européenne par certains acteurs majeurs pour lutter contre ces contenus irait dans le bon sens, mais il est ridicule que ce texte ne soit qu'un « code », alors qu'il s'agit bien du respect de nos lois et de notre sécurité. En juillet 2016, les autorités brésiliennes ont menacé de prison le vice-président local de Facebook, pour le forcer à respecter les lois nationales. Aurons-nous le courage de les imiter ? J'ai ainsi déposé une proposition de loi permettant de faire retirer rapidement du web tout site appelant à la haine religieuse ou diffusant des prédications subversives.

Le respect des obligations des entreprises

L'évasion fiscale massive à laquelle se livrent les grandes entreprises du Net est inacceptable. Alors que nos États ont besoin de ressources pour assurer aussi bien la solidarité avec les plus démunis que la sécurité de tous, on ne peut plus admettre que certains acteurs du numérique jouent de la concurrence entre États pour « optimiser » leurs impôts : c'est moralement insupportable même si c'est juridiquement légal.

En outre, ces montages constituent une concurrence déloyale au détriment des entreprises citoyennes qui

participent aux efforts publics en versant leur due contribution. Il est scandaleux que les acteurs vertueux soient défavorisés par rapport aux acteurs « astucieux ». Par principe, les bénéfices doivent être imposés dans le pays où ils ont été réalisés, et les transferts abusifs de bénéfices au sein de montages fiscaux doivent être sanctionnés – ceci étant d'ailleurs également valable pour les entreprises de l'économie réelle ! Aussi bien la France que l'Union européenne doivent engager une politique résolue de lutte contre l'optimisation fiscale et contre la complaisance des paradis fiscaux : comme le montre la récente amende infligée à Apple par la Commission européenne, il est possible d'agir et il est temps de passer aux actes.

Au-delà de l'aspect fiscal, l'égalité de traitement des entreprises doit également s'exercer sur leurs obligations : les plateformes numériques qui proposent des services doivent être astreintes aux mêmes contraintes sociales, sanitaires, réglementaires, etc., que les acteurs traditionnels qu'elles concurrencent.

Sur ces trois sujets, la France et l'Europe ont l'obligation de se ressaisir et d'imposer le respect de leurs lois sur internet. Nos interlocuteurs sont des acteurs privés certes aussi puissants que des États, mais nous sommes leur marché, à la fois leur gisement de ressources et leur clientèle : ils ont tout intérêt à ne pas se voir exclus de notre territoire. Ils finiront donc par nous entendre – si toutefois nous sommes crédibles dans notre volonté d'agir et dans nos menaces de rétorsion.

Le contrôle de l'identité numérique

Le droit à l'anonymat sur internet est une condition indispensable à l'exercice de notre liberté de navigation et d'accès aux contenus (aux contenus licites, cela va de soi). Mais la capacité de contrôler l'identité de l'internaute est parfois également indispensable, notamment pour accéder à des services officiels ou touchant à la vie privée (compte fiscal, dossier médical, etc.) ou à certains services marchands (banque en ligne, assurances, jeux en ligne...). De nombreux pays européens distribuent des cartes d'identité électroniques, mais ces cartes sont peu utilisées en pratique sur internet, car elles sont peu pratiques à raccorder à un ordinateur.

Puisque la navigation se fait désormais majoritairement depuis un *smartphone*, il faut inventer une solution mobile. J'avais lancé en 2010 le projet « Idénum » pour qu'un consortium d'acteurs privés propose des solutions d'identité numérique aux internautes. Les partenaires privés n'ont pas su mener ce projet à bien, mais le besoin demeure. Sans solution française d'identité numérique, l'identité des internautes sera bientôt exclusivement gérée par des acteurs comme Facebook ou Apple. Est-ce ce que nous voulons ? ■

« **Nos interlocuteurs sont des acteurs privés certes aussi puissants que des États, mais nous sommes leur marché, à la fois leur gisement de ressources et leur clientèle** »

La *compliance*, nouvelle arme de guerre économique par le droit

La *compliance* (« conformité ») et son corollaire le *lawfare* (« guerre par le droit ») sont devenus l'une des préoccupations les plus présentes pour les entreprises européennes. À l'heure d'une géopolitique mondiale toujours plus volatile et de l'exercice imprévisible du nouveau pouvoir américain, s'affranchir délibérément des normes en matière *compliance* peut s'avérer périlleux voire même suicidaire. Depuis les 9 milliards de dollars infligés à la banque BNP Paris Paribas en 2014, ou encore les 12,5 milliards d'euros prononcés à l'encontre de la Deutsche Bank en 2016, nous savons à quel point ces sujets de *compliance* représentent des enjeux majeurs, tant sur un plan politique qu'économique. Les sanctions américaines semblent sans limite face à des états européens pour l'instant sans réponse et relativement vulnérables et démunis. À l'issue d'une doctrine américaine redoutablement pensée tout au long des vingt dernières années, cette nouvelle conception de la guerre par le droit peut produire des dommages redoutables et très impactant. Voilà l'Europe avertie.

À la fin des années 1990, le Commissariat général au plan élaborait une politique publique en matière d'intelligence économique. Le rapport Martre de février 1994 fera date. Nichés au cœur de cette politique publique, on trouvait des filières universitaires, des sociétés spécialisées, des publications dédiées, tout un écosystème. Sous l'impulsion de quelques personnalités du Plan et de la haute fonction publique, se développait une filière nationale autour de l'information stratégique et de l'intelligence économique.

Quelques trente années plus tard, l'état du monde a très largement dépassé cette vision initiale de l'intelligence économique. Si le sujet reste pertinent en soi, sa nature et l'arsenal des forces en présence ont considérablement évolué, jusqu'à devenir un univers relativement complexe et éloigné du concept originel. Bien sûr, les préoccupations liées au renseignement économique et à l'espionnage industriel demeurent, mais l'intelligence économique

s'est déplacée depuis le début des années 2000 sur le terrain du droit et de la régulation, en abordant un nouveau thème jusqu'alors méconnu ; celui de la *compliance* (la « conformité ») et son corollaire le *lawfare* (la « guerre par le droit »). **La *compliance* ne vient pas se substituer à l'intelligence économique, elle en complète les usages et la façonne sous un jour nouveau, celui de la guerre par le droit et de la régulation.** Il est aussi utile de rappeler que la *compliance* fonctionne en grande partie avec des outils issus du monde de l'intelligence économique, par exemple pour la cartographie des risques ou encore les enquêtes d'honorabilité, également dénommées *Due Diligence*.

Tout commence dès le début des années 2000, sous l'impulsion conjointe de l'OCDE et des États-Unis, s'amorce un mouvement général de moralisation de la vie des affaires économiques qui impose aux États et aux entreprises des règles nouvelles. Quelques événements fondateurs, majoritairement issus de l'histoire contemporaine américaine tel le scandale Enron et l'adoption de Sarbanes Oxley, ou encore les attentats du 11 septembre et la lutte contre le financement du terrorisme, contribueront à développer et à affirmer le concept de « *compliance* ». Ce qui n'était au début qu'un agrégat de textes dédiés à la conduite des affaires et à la sécurité nationale américaine deviendra tout au long des années 2000 un ensemble de régulations diverses avec une force coercitive grandissante.

La *compliance* est donc un ensemble protéiforme. Bien que divers, et apparemment disparates, **les sujets qui la composent correspondent presque toujours à des préoccupations de souveraineté nationale** : lutte contre le terrorisme et son financement, lutte contre le crime économique au sens large, lutte contre la corruption, lutte contre l'évasion fiscale, lutte contre les violations des droits de l'Homme ; chacune de ces thématiques devient l'objet de règles contraignantes au niveau international, par la suite aménagées en droit national sous l'impulsion des régulateurs. *A priori* chaque sujet emporte avec lui le consensus de nos démocraties modernes et de l'opinion publique. Chacun de ces thèmes va de soi et œuvre pour la moralisation du monde en imposant des standards nouveaux.

Le modèle initial de la *compliance*, tel que conçu et promu par l'OCDE et les États-Unis recherche à promouvoir un socle commun de bonnes pratiques dans un esprit de bénéfices mutuels entre les parties. L'idée de ce gain mutuel est intimement liée à l'émergence de la *compliance* elle-même. Si le modèle initial s'annonce vertueux, il existe un second modèle, cette fois-ci beaucoup plus politique qui voit dans l'utilisation de la *compliance* l'un des outils les plus avancés et modernes de la guerre juridique et économique (« *lawfare* »).



Damien Martinez

Président fondateur de Govern Partners, cabinet spécialisé *Governance, Risk & Compliance*, il a dirigé pendant 8 ans les activités européennes pour la division *Risk* de Thomson Reuters. Il exerce dans les domaines de la lutte contre le blanchiment et la lutte contre le financement du terrorisme. Auteur d'une biographie de référence sur Abu Musab Al Zarqawi en 2005, il est également l'un des membres fondateurs du Centre d'analyse du terrorisme, *think tank* indépendant établi à Paris en 2014.

De la même manière qu'il existe une théorie de la guerre, ou encore des théories de la guerre cybernétique, nous savons à présent qu'une doctrine du *lawfare* a été conceptualisée depuis le début des années quatre-vingt-dix puis mise en application avec force et précision sur quelques-uns de nos opérateurs économiques européens, sous la forme de poursuites diverses, d'évolutions réglementaires soudaines, de mesures destinées à accroître la transparence ou encore à lutter contre le crime économique. Les opérations de *lawfare* contre certains acteurs économiques ont laissé des traces durables, voire irrémédiables sur certains d'entre eux. Certains groupes ont dû se séparer de pans économiques entiers, d'autres ont vu leur dirigeants emprisonnés, d'autres enfin ont du tout simplement fermer leurs portes. Les conditions d'application du *lawfare* relèvent assez directement d'une nouvelle forme agressive de guerre économique et les impacts plus ou moins sévères sur notre économie européenne ne sont plus à démontrer.

Née d'une ambition à la fois noble et humaniste, la *compliance* se retrouve obligée d'arbitrer entre deux missions différentes et à tout le moins contradictoires : en premier lieu la promotion multilatérale de normes de bonne gouvernance, mais également la nécessité de se défendre contre l'utilisation de certaines régulations aux États-Unis utilisées unilatéralement dans une logique d'extraterritorialité. Ajoutons d'ailleurs que le contexte international de concurrence et de compétitivité accrue rend particulièrement acérés ces nouveaux outils de guerre par le droit.

Vers la fin des années 2000, les sujets de la *compliance* s'intensifient et délaissent le terrain des engagements de principe pour s'imposer comme un sujet de politique économique majeur. Le grand public et les responsables politiques occidentaux découvrent que la *compliance* ne peut s'affranchir de son corollaire : le *lawfare* (ou *Juriscombat*) qui consiste à faire respecter les normes par la coercition. Nos entreprises et leurs dirigeants deviennent dès lors responsables devant des juridictions étrangères. La *compliance*, jusqu'alors conçue comme un sujet consensuel et universaliste, devient un facteur de contrainte pour certains groupes industriels et commerciaux européens. À partir de 2008, plusieurs grandes entreprises européennes se trouvent dans l'obligation de payer des sommes considérables pour des manquements liés aux obligations de conformité. L'accélération du processus de coercition sera relevée rétrospectivement par le rapport de la mission d'information sur l'extraterritorialité de la législation américaine, daté d'octobre 2016 : « les pénalités infligées ont "explosé" à partir de 2008. En l'espace de quelques années, le montant total des amendes versées par les entreprises européennes, principalement concernées par ces amendes, représente plus de 20 milliards de dollars. » 2014 sera l'année du décrochage pour la France avec des amendes tout à la fois très significatives quant à leur montant et très politiques quant à leur nature, qu'il s'agisse des milliards de dollars infligés à la banque BNP Paribas ou des 772 millions de

dollars à l'encontre d'Alstom, prélude à son démantèlement. Le rapport de la mission parlementaire poursuit en ces termes : « Ces prélèvements sont suffisamment massifs pour être perceptibles dans certaines grandeurs macro-économiques. Il en est ainsi en particulier de l'amende record payée par BNP Paribas en 2014 qui a affecté la balance des transactions courantes de la France. »¹ Concernant la situation allemande, en bien des points similaires à celle de la France, le rapport note : « l'impact systémique que ces amendes peuvent avoir dans le cadre des marchés financiers est à redouter. Par exemple, le dossier rendu public concernant la Deutsche Bank qui négocie actuellement une pénalité de 14 milliards de dollars a agité toutes les bourses européennes. »

Quelques années à peine ont suffi pour entrer de plain-pied dans cette nouvelle configuration de la *compliance* beaucoup plus punitive que préventive, et sommes toutes assez éloignée des intentions premières. L'aspect le plus marquant de cette guerre par le droit, reste sans doute la « guerre froide financière », visage inédit de cette guerre asymétrique. Les grandes questions géopolitiques se règlent dorénavant avec des sanctions internationales toujours plus complexes, elles-mêmes relayées dans leurs applications par des dizaines de milliers de *compliance Officers* au sein de milliers d'établissements bancaires chargés de faire appliquer la *compliance*. Par ailleurs, à l'issue d'un curieux phénomène de convergence l'ensemble de la sphère économique, opérateurs industriels compris contribuent à leur façon à cette démarche mondialisée de *compliance*.

Ainsi, une nouvelle intelligence économique a vu le jour de façon subreptice, sans que l'on s'en aperçoive véritablement. L'intelligence économique telle que nous la connaissons a changé de dimension, elle est désormais également financière mais surtout globale, à l'échelle de la mondialisation. Les enjeux relatifs au *lawfare* sont hors norme tant en termes financiers, que sociaux ou politiques, et nous ne cessons de découvrir d'année en année les impacts inhérents à ces nouveaux mécanismes. Par ailleurs, hors la *compliance* point de salut et gare à l'entreprise qui s'affranchirait de ces règles, la machine américaine se montre intraitable, où que l'on soit sur la planète, il n'y a « nulle part où se cacher, nulle part où s'enfuir » (« *No where to run, no where to hide* »). Rien n'est moins vrai que cet éditorial du *Monde* qui titrait en

« un second modèle voit dans la Compliance l'un des outils les plus avancés et modernes de la guerre juridique et économique »

1. Assemblée nationale, commission des Affaires étrangères, mission d'information sur l'extraterritorialité de la législation américaine, Paris, le 5 octobre 2016.

mai 2016 «*La compliance ou la mort*». Ajoutons également que le phénomène se trouve également amplifié par l'explosion de la transparence de nos sociétés modernes, qui rend désormais difficilement dissimulables les atteintes aux principes d'intégrité et de conformité; où que l'on soit sur la planète.

Nous pourrions démontrer par de multiples exemples, à quel point la *compliance* peut être utilisée contre des intérêts souverains. Mais il appartient également à la France et à l'Europe de prendre le cap des meilleurs standards internationaux de gouvernance, exactement comme cela a été fait avec la IV^e directive européenne antiblanchiment ou plus récemment encore avec la loi Sapin II et la création de l'agence anticorruption. La réappropriation du droit et des grands sujets de conformité demeure sûrement l'une des réponses les plus efficaces aux opérations *lawfare*. De la même

«***L'aspect le plus marquant de cette guerre par le droit... la "guerre froide financière", visage inédit de cette guerre asymétrique***»

manière, il est essentiel que chaque pays puisse consentir librement ses propres critères de risque, notamment en matière géopolitique ou de politique d'investissement internationale. La *compliance* issue du monde anglo-saxon ne saurait définir pour tous et pour toujours une grille de lecture unique de ce qui est juste ou injuste, digne ou indigne. Idéalement, la *compliance* européenne devrait pouvoir être élaborée en Europe avec des compétences et des outils européens. Après une vingtaine d'années de suivisme sur ce sujet, l'Europe et la France en particulier a sûrement des contributions sur les thématiques émergentes de la *compliance* comme le respect des normes environnementales.

Une autre réponse sans doute pourrait consister à animer et dynamiser notre filière nationale et francophone autour des milliers de professionnels du secteur (blanchiment, conformité, audit, directions juridiques, éthique des affaires, etc). Enfin une autre réponse serait de développer de nouveaux acteurs économiques européens sur le marché de la *compliance*. Car en effet, il existe bel et bien un marché global de la *compliance* et de la conformité réglementaire, dont le volume est estimé à 31 milliards de dollars à l'horizon 2020, c'est dire à quel point ce secteur peut être également facteur de croissance. ■

Sortir d'un syndicalisme défensif pour peser dans la mondialisation

Dans la mondialisation, l'interdépendance des économies est un élément central. L'économie nationale se définit partiellement en dehors des frontières nationales. De nombreux leviers de l'économie ne relèvent plus de la nation et répondent à des logiques devenues clairement globales.

Cette question est au cœur des questions politiques actuelles et de la présidentielle. Qu'en pensez-vous ?

Cette question, effectivement centrale, devrait être au cœur du débat présidentiel, mais elle ne l'est pas vraiment ! Et c'est une évidence : l'interdépendance des économies ne peut pas être niée. L'économie s'est toujours développée sur les échanges entre pays. C'est l'histoire du monde. L'évolution dans les dernières années, c'est que ce sont de grands groupes qui font l'économie mondiale. Avec pour les plus grands, des salariés dans les 5 continents.

Comment maîtriser cette économie ? Est-ce possible que ce ne soient que les seuls critères économiques et commerciaux qui régulent la mondialisation ? Pourquoi des règles collectives concernant le social ne pourraient pas être prises en compte pour réglementer cette évolution, en relation avec le commerce international et l'économie mondiale ?

Un symbole éclaire cette idée : l'OMC, qui n'est pas une organisation dépendante de l'Onu, est l'organisation de référence dans les discussions touchant à l'évolution de l'économie mondiale. L'Organisation internationale du travail (OIT) qui est une organisation émanant de l'Onu, est passée sous silence et est absente de ces négociations. Or, des États comme les États-Unis ou la Chine refusent de ratifier des accords obtenus à l'OIT. Comment retrouver un équilibre dans cette mondialisation, si les questions sociales sont complètement absentes des discussions ?

Comment le syndicalisme peut-il peser pour cette prise en compte des questions sociales dans les discussions sur le commerce international ?

D'abord par notre présence dans ces institutions : Bernard Thibault, au nom de l'ensemble des syndicats français, est membre du conseil d'administration de l'OIT. Ici en France, en veillant par le biais du gouvernement, à ce que les conventions prises par l'OIT, qui sont des références en matière de droit du travail, soient appliquées par les entreprises françaises.

Des campagnes régulières sont organisées pour nous permettre de peser au niveau national et international. Par exemple, des entreprises françaises vont participer à la construction des équipements sportifs de la coupe du

monde de football au Qatar : il faut que les règles sociales y soient appliquées. Ce sera le cas pour les jeux Olympiques de 2024 : nous venons de signer une charte avec Paris 2024, pour que ces questions sociales soient prises en compte au même niveau que les exigences environnementales (très importantes) par les entreprises engagées dans les travaux sur les équipements sportifs.

Nous nous battons, tant au niveau international (par exemple au sein de l'OIT) que national, pour que les conditions sociales soient mises au même niveau que les conditions économiques et surtout commerciales, dans les discussions.

La Confédération européenne des syndicats (CES) est aussi un outil pour promouvoir ces conditions sociales. La difficulté, c'est qu'il y a un énorme écart de conditions sociales au sein des pays européens. On parle d'Europe sociale depuis 60 ans, mais c'est le parent pauvre de la construction européenne. On se bat pour qu'il y ait harmonisation sociale, et plus précisément, on cherche à définir des critères communs (à partir des divers indices de prix : logement, nourriture, etc ...) pour définir un salaire minimum dans chaque pays. Il ne s'agit pas d'imposer le salaire minimum dans chaque pays, mais que les mêmes éléments permettent de définir un salaire minimum dans chaque pays, réduisant ainsi les écarts de salaires.

Quelle est votre position concernant le statut des travailleurs détachés ?

Les règles de circulation des travailleurs dans l'Union ne font pas l'unanimité au sein des centrales syndicales européennes. On se bat à propos des salariés détachés en France, pour que les employeurs respectent un minimum de règles sociales propres au pays d'accueil, qu'ils paient les mêmes charges sociales au même niveau que les entreprises françaises. Le principe « À travail égal salaire égal » passe déjà par l'égalité des charges payées dans chaque pays d'accueil et par le respect d'autres règles comme la sécurité du travail. Nous nous battons sur deux points pour arrêter le dumping social au sein de l'Europe :

- il faut une harmonisation des conditions sociales dans chaque pays, ce qui ne veut pas dire identité des conditions de travail, mais qu'il y ait de mêmes critères de définition de ces règles sociales ;



Philippe Martinez
Secrétaire général de la CGT

- Il faut qu'il y ait une harmonisation des conditions de travail dans les pays d'accueil.

■ **Qu'en est-il du projet de « socle européen des droits sociaux » ?**

Il ne s'agit que de déclarations, mais en aucun cas d'un projet. Les syndicats ont des projets dans ce sens, mais il n'y a pas assez de relais politiques. Qu'est-ce que l'Europe sociale ? Il faut donner du contenu à ces questions. Nous avons soutenu la loi du 21 février 2017 sur « le devoir de vigilance des multinationales », portée par le député Dominique Potier¹ et qui vient d'être validée par le Conseil constitutionnel. Elle contraint les multinationales à respecter les règles sociales

acceptées au niveau international, dans tous les contrats sur toute la chaîne de sous-traitance et toute la chaîne de valeur.

■ **Comment imaginez-vous une progression vers l'Europe sociale ?**

Il faut que les syndicats soient plus écoutés. On n'anticipe pas sur les difficultés sociales avec les syndicats, on ne les associe pas, en amont, à la recherche de solutions. Et en cas de difficultés graves, pouvant conduire par exemple à des fermetures d'usine ou d'entreprise, on se retrouve dans la crise, à gérer au jour le jour. Il y a là quelque chose à améliorer.

Un minimum de règles communes devrait être défini au niveau européen. Or, il n'y a pas de lieu de concertation à ce niveau. Le Conseil économique et social européen a un rôle important, mais ce n'est pas un lieu de négociation. Le principe du dialogue social, c'est d'écouter et de négocier.

■ **Êtes-vous favorable à l'existence d'un budget européen, avec une gouvernance plus affirmée, au niveau économique mais incluant aussi le social ?**

Le président Junker a parlé d'un plan d'investissement. Il y a beaucoup de subventions européennes, mais est-ce qu'elles servent à l'emploi, à éviter le dumping social ? Non ! Il y a besoin d'accoler des conditions sociales et environnementales à l'octroi d'une subvention. Et il faudrait un contrôle public du respect de ces conditions. Or, cela ne se fait pas. On est favorable à ce qu'il y ait des règles et des sanctions comme la restitution des aides accordées lorsque les conditions n'ont pas été respectées. Il faut pour cela qu'il y ait des commissions paritaires qui, avec les représentants européens, évaluent les

résultats. Les politiques ont ce levier important que sont les marchés publics. Ils pourraient utiliser ce pouvoir pour inscrire des critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offres. Cela forcerait les entreprises à élever le niveau social en interne. Dans l'exemple de la charte Paris 2024 évoquée ci-dessus, la charte impose que de telles conditions existent pour avoir droit à des subventions.

■ **Face aux pays à bas salaires, mais aux conditions sociales détestables, imposer des normes sociales et environnementales pourrait-il jouer un rôle dans la régulation de la mondialisation ?**

Oui ! L'idée que défend la CGT d'un bouclier antidumping social et environnemental va dans ce sens. Cela n'est pas du protectionnisme mais de la protection des salariés. C'est très différent. Il s'agirait d'appliquer des règles internationalement reconnues. Et ces critères internationaux devraient permettre d'interdire la participation d'entreprises à des appels d'offres publics qui ne les respecteraient pas. C'est ce que nous demandons au niveau européen.

■ **Ce qui joue aussi en défaveur de cette régulation, c'est que les entreprises sont très concurrentes entre elles. Cette division face à la concurrence extra-européenne ne permet pas une défense efficace vis-à-vis des concurrences externes, vis-à-vis de dumping social, fiscal, environnemental.**

Même en Europe, les entreprises européennes déjouent les règles européennes pour faire du dumping social, d'où l'implantation dans des pays sans aucune règle sociale, ni sur les salaires, ni pire sur le travail des enfants ! Si la concurrence c'est cela, il faut un contrôle au niveau européen. Le livre sur l'OIT de Bernard Thibault, *La troisième guerre mondiale est sociale*², montre qu'il y a plus de morts du fait d'accidents du travail dans le monde que du fait des conflits armés (pourtant nombreux !). Les entreprises européennes s'appuient sur ce genre de pratiques pour se faire la guerre économique entre elles.

■ **La responsabilité sociale des entreprises (RSE) n'est-elle pas un mouvement positif pour corriger ces pratiques ?**

Nous sommes favorables à cette RSE mais il ne faut pas que cela ne soit que des vœux pieux, il faut quelques contraintes. On a fait part de notre position au Medef et à la CPME, pour en discuter. Mais les grandes entreprises refusent toute discussion au nom de la liberté d'entreprendre et de travail. C'est donc très difficile d'avoir des accords. Bien sûr, l'opinion publique peut être un levier pour pousser les actes dans ce sens, l'exemple du Rana Plaza le montre clairement. Mais il faut aussi des sanctions financières, dissuasives. Il faut des barrières et des filtres au niveau des marchés publics pour les entreprises qui ne respectent pas ces règles. Sanctionner au niveau de 30 M d'euros, comme dans le cas du Rana Plaza,

« comment retrouver un équilibre dans cette mondialisation, si les questions sociales sont complètement absentes des discussions ? »

1. Voir son entretien dans la première partie de ce focus, « Un devoir de vigilance imposé par la loi aux multinationales », p. 79, cf. www.preventique.org/content/repenser-la-souverainete-dans-la-mondialisation-et-inversement

2. Edité aux Éditions de l'atelier en avril 2016.

n'est pas très dissuasif. La loi Dominique Potier que le Conseil constitutionnel vient de valider va dans ce sens.

■ **La mondialisation, c'est aussi la mobilité des hommes. Que pensez-vous de la politique migratoire de la France ?**

La politique vis-à-vis des immigrés est restrictive et punitive. Les travailleurs sans papiers sont des travailleurs et doivent avoir les mêmes droits sociaux au travail que les autres. Or, sans papiers, ils sont à la merci de toute sorte de chantage et peuvent être contraints à accepter des conditions sociales honteuses. La France s'est construite aussi par l'immigration. Celle-ci apporte une vraie richesse économique et culturelle. Mettre des barrières, rejeter la crise sur les étrangers est hypocrite et scandaleux.

Mais les mêmes qui vont s'en prendre aux étrangers travaillant en France, vont fermer les yeux sur l'exploitation (par des entreprises françaises) des ressources et des hommes dans leur propre pays, comme le fait Bolloré qui possède d'énormes ressources en Afrique francophone, mais n'y investit rien pour le développement du continent.

Il faut discuter au niveau des États pour assurer une politique de développement permettant de maintenir les hommes et les femmes sur place. Renégocier les dettes (souvent considérables au regard des capacités des pays) serait par exemple un moyen efficace pour renforcer leur développement et réduire leur dépendance.

■ **Dans le monde ouvert actuel, la relance par la consommation n'est-elle pas une aubaine pour les producteurs étrangers ?**

Il y a en France une telle pauvreté et un tel nombre de gens dans ces conditions de pauvreté que la première inquiétude et question à résoudre, c'est qu'ils puissent consommer, avant de craindre ce qu'ils vont consommer. Je crois les citoyens responsables et, pour une partie de la population, la question est d'abord d'accéder à des produits de qualité. Je suis pour une consommation citoyenne, mais il n'y aura consommation citoyenne que lorsque l'on aura la possibilité de consommer et de faire le choix à ce sujet.

■ **La relance par l'investissement réellement productif est-elle une piste pour assurer du développement ?**

Oui, et il y a énormément à faire dans ce domaine, ne serait-ce qu'au niveau de la transition énergétique et de la réduction de la précarité énergétique. Mais il faut aussi veiller à ce que ces investissements ne visent pas essentiellement à renforcer le consumérisme, la consommation de gadgets. Je ne crois pas qu'on ait besoin de changer de téléphone tous les ans par exemple ! Faut-il développer des circuits de production extrêmement longs et dispendieux en transport ? Les circuits courts feraient travailler sur place et seraient plus utiles !

Il faut trouver un équilibre entre relance par la consommation et par la production !

■ **La sortie de l'euro vous paraît-elle être une bonne politique ?**

Non ! Nous sommes contre. Plutôt que de se polariser contre l'euro, c'est le projet européen qui est à revoir ! Dans le rejet de l'euro, c'est ce qui symbolise l'Europe qui est rejeté. Les gouvernements européens ne font plus rêver. Les gens se disent « C'est l'Europe, on ne peut rien y faire ! ». Il y a une privation de démocratie ! Les citoyens ont, par leur vote, rejeté un traité et on en n'a pas tenu compte ! On impute à l'euro les augmentations des prix, les différences de salaires... ! La monnaie est le symbole de toutes ces critiques. Ce sont les traités européens qui sont à renégocier, pour les tourner vers les citoyens.

■ **Le rejet de l'euro, le repli sur soi, la fermeture ne vous semble donc pas une solution ?**

La CGT n'aime pas trop le mot *protectionnisme*. Nous sommes contre les murs, et l'histoire de l'Europe a montré, qu'ils ne résistent pas face à la volonté des peuples ! Il ne faut pas opposer les peuples entre eux, mais plutôt établir des règles communes, des lois les plus voisines possibles entre peuples en Europe. Le travail dans sa dignité est le même en France et en Chine. Un mort au travail, c'est la même souffrance en Inde et en France ! Plutôt que des murs, nous voulons une protection planétaire. ■

Propos recueillis par Didier Raciné

« **il ne faut pas opposer les peuples entre eux, mais plutôt établir des règles communes entre peuples en Europe** »

Bâtir une souveraineté européenne pour peser dans la mondialisation

Notre politique étrangère doit permettre de défendre nos intérêts et d'accroître l'influence de la France. Celle-ci s'est inscrite très longtemps dans le cadre de l'État nation. Progressivement, depuis 1957 et la signature du traité de Rome, l'Union européenne est devenu un acteur de notre souveraineté avec le développement de politiques communes.

De fait, notre souveraineté s'exprime aujourd'hui dans un double cadre, national et européen, avec même parfois des situations de double compétence, nationale et européenne, comme on peut le voir aujourd'hui dans le domaine de la diplomatie et de la défense. Le cadre européen doit nous permettre de démultiplier notre influence avec une politique étrangère et une politique de défense commune.

Toutefois ces politiques communes restent aujourd'hui dans bien des domaines à définir et à affirmer. Ce sera une tâche longue et difficile et **il sera nécessaire, dans un avenir prévisible, de conserver au niveau national la capacité de conduire les moyens d'une action diplomatique et militaire au service de nos intérêts, parallèlement à ceux qui seront développés au niveau européen et ce en évitant la duplication des moyens.** Le principal défi à surmonter

est donc celui d'une transition progressive vers plus de souveraineté européenne.



De la souveraineté nationale à la souveraineté européenne

Il est illusoire de penser que nous puissions aujourd'hui revenir à une stricte politique d'indépendance nationale. Les projets qui sont aujourd'hui mis en avant comme symbolisant la puissance de notre pays, Airbus ou la fusée Ariane, sont des projets européens et non des projets nationaux, même si nos ingénieurs et

Jean-Pierre Maulny

Directeur adjoint de l'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris)

Auditeur de la 31^e session du CHEAr, il a été chargé de mission auprès du président de la commission de la Défense et des Forces armées de l'Assemblée nationale de 1997 à 2002. À l'Iris, Jean-Pierre Maulny dirige le pôle de recherche sur les questions de défense et de sécurité. Il est à l'initiative d'Ares Group, un réseau des chercheurs européens travaillant sur les politiques industrielles d'armement.

Il est membre du comité éditorial de la *Revue Internationale et stratégique*, et dispense des cours sur l'industrie d'armement et sur la politique de défense à Iris Sup ainsi qu'à Sciences-Po Bordeaux.

notre industrie ont joué un large rôle dans ce succès. Le système Galiléo de positionnement par satellite, qui doit nous permettre d'être indépendant du GPS américain, est un projet européen et non un projet national. Après la politique agricole commune ou le grand marché unique, la nouvelle frontière européenne est la frontière de l'innovation. **L'Union européenne doit nous permettre de développer des capacités industrielles et technologiques que nous n'aurions pas les moyens de conduire au niveau national.** Les nouvelles frontières de l'Union européenne seront celles du numérique, il nous faut rattraper le retard pris sur les Américains, ou celle de l'information quantique.

La cohésion sociale pour éviter les tendances au repli sur soi

L'Union européenne a jusqu'alors toujours eu un pouvoir attractif, car c'était un espace de libertés publiques, de démocratie et de progrès social et qu'elle a permis de réaliser la paix en Europe. Cela doit le rester à l'avenir. Il nous faut, dans un cadre national et européen, vaincre la tendance aux inégalités croissantes qui ne sont pas tant la conséquence de la mondialisation que d'un capitalisme non régulé, sans contrepoids véritable face aux acteurs économiques dominants dans nos sociétés.

Faute de remèdes adaptés à cette crise des inégalités, nous subissons des pressions pour un repli sur soi, comme nous avons pu le voir avec la crise des migrants en Europe ou avec l'élection du nouveau président américain, Donald Trump. Une telle évolution pourrait nous faire craindre le retour de jours sombres en Europe.

Les réponses sont au sein de chaque pays avec des politiques qui viseront à maintenir la cohésion sociale et non à accroître les phénomènes d'exclusion de la « mondialisation heureuse » au sein de nos sociétés. Cette question doit être abordée sereinement et ouvertement dans le cadre européen afin d'éviter, comme c'est trop le cas actuellement, les politiques de *dumping* social et de *dumping* fiscal.

En adoptant un modèle social visant à lutter contre les inégalités, l'Union européenne pourra faire respecter sa norme socio-économique dans le concert mondial et servir d'entraînement afin de promouvoir une vision progressiste de la mondialisation. Sans ce projet politique mobilisateur, il est à craindre que l'Union européenne soit l'objet de forces centripètes qui pourraient remettre en cause même son existence.

L'affirmation d'une souveraineté européenne transcendant la souveraineté nationale

La souveraineté de notre politique étrangère et de défense passe par une inclusion accrue dans l'Union européenne. Les menaces auxquelles nous faisons face, que ce soit le terrorisme ou l'attitude inquiétante de la Russie, ne peuvent trouver de solutions dans un cadre national. La lutte contre le terrorisme passe par une coopération accrue des services de renseignement et non par la création d'une nouvelle ligne Maginot à nos frontières hexagonales. La réponse à la Russie doit conjuguer tout à la fois un dialogue de tous les instants, afin de bâtir un espace de paix et de sécurité paneuropéen, mais également des mesures destinées à dissuader la Russie de toute action agressive, que celles-ci prennent la forme de manœuvres militaires, de déploiement de nouveaux armements ou d'actions de guerre hybride. Il est de ce fait nécessaire d'affirmer l'importance de la clause d'assistance mutuelle du traité de Lisbonne qui ne peut que renforcer celle figurant dans le traité de l'Atlantique Nord

Si la relation transatlantique ne saurait être remise en cause, il est nécessaire que les Européens prennent mieux en main leur défense et leur sécurité. La dépendance trop grande vis-à-vis des États-Unis présente deux inconvénients :

Les États-Unis considèrent à juste titre qu'ils ne peuvent être le seul pays de l'Otan qui assure la sécurité de l'Union européenne. Ce discours tenu aujourd'hui par le nouveau président américain, Donald Trump, l'était tout autant par son prédécesseur Barack Obama ou par Ronald Reagan durant la guerre froide. Le débat sur ce que les experts appellent le *Burden Sharing* (« partage du fardeau ») n'est donc pas nouveau.

Corrélativement, il est nécessaire que les Européens disposent des moyens militaires nécessaires à développer une autonomie stratégique vis-à-vis des États-Unis. Nos intérêts de sécurité ne sont pas rigoureusement identiques à ceux des Américains. Nous devons préserver notre liberté d'action au niveau national comme au niveau européen afin de faire face à des refus de transferts de technologies ou d'équipements militaires de la part des États-Unis comme notre pays l'a subi au moment de la guerre d'Irak en 2003 quand nous avons refusé de rejoindre la coalition dirigée par les Américains.

Un outil industriel de défense au service d'une autonomie stratégique

Il est nécessaire pour ce faire de développer une industrie de défense européenne compétitive et à même de soutenir l'autonomie stratégique dans les domaines où cela s'avère nécessaire. Le développement d'une politique industrielle de défense par l'Union européenne doit être encouragé, si

celle-ci est fondée sur ce projet d'autonomie stratégique qu'il nous faut partager avec nos partenaires européens.

Nous devons pouvoir maîtriser les technologies du futur afin de pouvoir développer les armements nécessaires dans les domaines où il n'est pas souhaitable de dépendre d'autrui. Il faut encourager la poursuite de la consolidation de l'industrie de défense européenne, condition *sine qua non* à la création d'un financement communautaire de la défense comme cela est en projet pour la recherche de défense et comme cela pourrait être envisagé dans les dernières propositions de la commission européenne pour les capacités militaires proprement dit.

Éviter le déclassement technologique

Dans l'Union, certains pays ne souhaitent pas s'engager dans certaines opérations militaires. D'autres pays ne souhaitent pas être engagés dans des opérations de haute intensité. Même si un rapprochement des politiques étrangères et des pratiques en matière d'opérations militaires est souhaitable, il faudra sans doute de nombreuses années avant de pouvoir mettre en place une véritable politique de sécurité et de défense commune. Or, le temps industriel et technologique ne peut être le temps de la politique étrangère. Il nous faut avancer plus vite si nous ne voulons pas être déclassés technologiquement face aux États-Unis ou même à la Chine et si nous voulons donner corps à cette volonté d'autonomie stratégique.

« adopter un modèle social de lutte contre les inégalités pour promouvoir une vision progressiste de la mondialisation »

Il nous faut donc convenir entre pays européens, ou à quelques-uns d'entre eux, d'accords de sécurité d'approvisionnement en matière de technologies et équipements de défense et d'accords de mise à disposition d'équipements militaires en cas d'opérations militaires. La confiance entre partenaires européennes doit donc dépasser les différences d'approche de l'utilisation de l'outil militaire qui peuvent exister aujourd'hui.

Un contrôle renforcé des industries stratégiques

Enfin, il nous faut mettre en place des instruments efficaces de protection de nos intérêts stratégiques. La législation française sur le contrôle des investissements étrangers présente le double défaut de sembler à la fois trop protectionniste vu de l'étranger, mais également de ne couvrir qu'un spectre limitatif de ce qu'est une activité stratégique,

ne permettant pas de prendre en compte l'évolution rapide des technologies.

Aujourd'hui ce sont des entreprises comme Google ou Facebook qui seront à la base de la *Third Offset Strategy* des États-Unis en matière d'innovation de défense et non les entreprises de défense classiques. Avec le *Committee*

« **développer une politique industrielle de défense fondée sur un projet d'autonomie stratégique** »

on Foreign Investment in the United States (CFIUS), les États-Unis ont bien compris que « libéralisme » pouvait rimer avec « protection efficace des intérêts stratégiques » de leur pays.

C'est un dispositif identique, c'est-à-dire permettant de protéger toute entreprise présentant un intérêt stratégique et permettant notamment un contrôle efficace des technologies qui sont développées, qu'il est nécessaire de développer. Là aussi, l'imbrication de nos moyens industriels de défense et de sécurité justifie que cette législation soit développée dans un cadre européen et non dans un cadre national. ■

Croissance verte

La souveraineté au temps de la transition numérique, énergétique et environnementale

L'économie et la croissance verte, notions introduites par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), sont à la jonction de deux défis : élargir les possibilités économiques pour tous dans un contexte de population mondiale en expansion ; et faire face aux pressions environnementales qui, en cas d'inaction, pourraient saper notre capacité à tirer parti de ces possibilités. La croissance verte vise à exploiter les possibilités de faire face à l'un comme à l'autre. Elle promeut la croissance économique et le développement tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et services environnementaux dont dépend notre bien-être. Pour cela, elle doit catalyser l'investissement et l'innovation qui serviront d'assise à une croissance durable et susciteront de nouvelles possibilités économiques.

La croissance verte n'est pas un substitut au développement durable. Il s'agit plutôt d'une approche pratique et flexible pour réaliser des progrès concrets et mesurables sur l'ensemble de ses piliers économique et environnemental, tout en tenant pleinement compte des conséquences sociales du verdissement de la dynamique de croissance des économies. L'axe des stratégies de croissance verte est de faire en sorte que les actifs naturels puissent fournir de façon durable tout leur potentiel économique. Il s'agit notamment de fournir les services essentiels au maintien de la vie – pureté de l'air et de l'eau, et résilience de la biodiversité nécessaire à la production d'aliments et à la santé humaine. Les actifs naturels ne sont pas indéfiniment substituables et les politiques de croissance verte tiennent compte de ce constat.

Concrètement, le cœur de la croissance verte est constitué de secteur bien précis : mobilité, ville de demain, intelligente, sûre et durable, chimie verte, technologies dans l'énergie, économie circulaire, risque-santé et environnement-biodiversité. L'efficacité énergétique et plus généralement l'efficacité dans l'usage des ressources est un élément central de la croissance verte. Cette efficacité quand elle s'accroît, devient un outil de souveraineté par ce qu'elle permet de décroître les dépendances. La croissance verte est donc un objet fondamentalement de souveraineté.

Le choc de l'usage des données au sein de la croissance verte

Avec l'usage des données tout est bouleversé. Signalons à titre d'illustration qu'une voiture n'est utilisée qu'à 1 % du temps. Le *Big Data* permettra de se tourner vers la « servicisation » de l'automobile. Les infrastructures sont sous-utilisées. Elles ne sont utilisées à leur potentiel maximum (*peakload*) que 3 % du temps. Prenons également quelques exemples ponctuels. Au Kenya, 50 % de la population, soit 26 millions de personnes, utilisent le *Mobile Banking*. Depuis 2000,

l'Afrique croît significativement plus vite grâce aux réseaux de télécoms. São Paulo est passé d'un réseau qui perdait 80 % de son eau à 40 % grâce au *Big Data*.

Cisco estime que la création de valeur actualisée nette sur les 10 prochaines années liées à « l'Internet de tout » (*Internet of Everything*) est de 14 000 milliards de dollars. L'*Open Data* pour McKinsey permet de créer de 3 200 à 5 400 milliards de dollars de valeur par an au niveau mondial. De l'ordre de 40 % proviennent du développement durable (720 à 920 milliards dans le transport, 340 à 580 dans le domaine de l'électricité et de 240 à 510 dans le domaine du pétrole et du gaz) contre 890 à 1 180 milliards dans l'éducation, 520 à 1 470 dans les biens de consommation, 300 à 450 dans la santé et 210 à 280 dans la finance.

Le champ des domaines concernés est très large : optimisation de la taille des réseaux, optimisation du mix des réseaux, partage des réseaux, gestion de la demande, optimisation de la maintenance, calendrier de maintenance, tarification des congestions, optimisation de la composition des flottes, approvisionnement amélioré, rapports et aide à la décision, prévention des accidents, évaluation des meilleures pratiques, conception de la valeur, construction sobre, mise en œuvre et stratégie, optimisation de la technologie, décisions de déploiement, approvisionnement plus efficace et gestion de l'offre, optimisation de la main-d'œuvre, recrutement, allocation du capital fondé sur le risque, optimisation du déploiement de réseaux intelligents, sélection optimisée de l'efficacité énergétique, ordonnancement, achats et stocks, gestion, conception de la valeur, planification des opérations. La révolution des gains d'opportunité permet une meilleure synchronisation des offres et des demandes dans tous les domaines. Cela concerne aussi bien des sujets de très court terme comme la congestion, de moyen terme comme la programmation de flotte et de très long terme comme le choix d'infrastructure où même de filière industrielles. Le *Big Data*, grâce à un volume, une vélocité et une variété d'informations permet de révéler, de prédire et de réagir. Le pouvoir de la multitude permet de la pertinence, une complétude ainsi qu'une confiance. L'agilité associée à un aplatissage des organisations permet une plus grande efficacité. Les plateformes vont remplacer



Tristan Mocilnikar

Ingénieur général des Mines au secrétariat général du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge d'une mission sur la croissance verte. Après 25 ans de carrières dans des laboratoires de recherche (MIT, CEREMADE), l'administration et l'entreprise, ses spécialités sont le développement économique et des entreprises dans le domaine de la croissance verte et du numérique ainsi que les partenariats et coopérations en Afrique et au Moyen-Orient.

les progiciels de gestion intégré en silo, ce qui permet une unification des systèmes d'information de façon agile.

Les technologies vertes, les risques et le besoin de sécurité global au niveau des territoires.

Chaque domaine de la croissance verte présente une série de risques spécifiques, mais il y a des risques systémiques car tout devient lié. On parle d'« ubérisation de l'économie », d'autres parlent de « quatrième révolution industrielle », sous l'effet conjugué de l'intelligence artificielle, du numérique, du *Big Data*, de l'impression 3D et du *blockchain*.

Les risques concernent aussi bien les champs environnementaux que technologiques, économiques, financiers et sociaux. On pense aux crues, aux tempêtes, aux avalanches, aux tremblements de terres, aux éruptions volcaniques, mais aussi, aux catastrophes industrielles. S'y ajoutent les mouvements sociaux. C'est par exemple le cas de grèves des transports ou de l'énergie. Mais certaines décisions économiques rationnelles au niveau national ou global peuvent déstabiliser des territoires entiers. La confiance au sein d'un

territoire s'appuie sur la connaissance de multiples aspects de sa vie ou de son fonctionnement. La coopération et l'échange de données entre divers acteurs sur les territoires est fort utile pour assurer la sécurité globale, pour préparer de façon anticipée des réponses adaptées.

Le constat: nos cartographies des risques explosent, les contextes de nos crises sont en mutations stupéfiantes, nos fondamentaux sont ébranlés. Les ruptures actuelles exigent d'aller bien au-delà de la prolongation des exigences déjà connues et de la mobilisation des invariants.

Nous ne sommes plus seulement face à l'incertitude, mais bel et bien à l'inconnu. Nous devons

nous mettre en posture d'interrogation, de découverte, d'invention. Il ne s'agit plus d'abord d'arrêter des procédures, de faire fonctionner des rouages, ni même de « communiquer ». Le grand défi est de conduire des ensembles, vastes ou plus restreints, en évitant le décrochage. Cela suppose de tenir les performances immédiates, mais plus encore de reformuler les fondamentaux, de reconstruire des trajectoires de navigation qui puissent faire sens, susciter cohésion et permettre des réussites collectives.

Le responsable ne pourra plus se contenter de suivre des fiches d'action clés en main. Il va lui falloir combiner de

multiples prescriptions, suggestions, et inconnues. Au-delà de la consolidation des savoirs, il s'agit de se préparer pour naviguer dans un monde des risques et des crises qui sera sans cesse plus surprenant.

D'un autre côté, les risques sont en même temps des opportunités; tout dépend de quel point de vue on se place: pour l'utilisateur d'un service, la plus grande flexibilité est un avantage; pour le prestataire soumis à une concurrence nouvelle, c'est une menace. Ces risques ce sont aussi de nouvelles opportunités économiques, de nouvelles entreprises, de nouveaux emplois et donc de nouveaux destins.

Face à ces risques, il est nécessaire d'apporter une réponse nationale, territoriale et globale. Réponse nationale parce que ce n'est qu'à ce niveau que peut être consolidée une réponse efficace, mais réponse globale, car ce ne sont que par la mise en place d'une approche de sécurité globale reliant tous les aspects du problème, associant collectivement tous les acteurs impliqués du territoire, que celui-ci peut être renforcé.

Croissance verte : émergence de la question de la souveraineté

le besoin d'une sécurité globale au niveau de tous les territoires est le premier angle qui nous fait prendre conscience de l'importance qu'a le volet de souveraineté nationale. Le rôle de l'État national, mobilisant sa souveraineté, est donc de faire pencher la balance du côté où les gains économiques et sociétaux sont maximisés au regard des intérêts à moyen/long terme de la nation, tout en veillant à atténuer les effets destructeurs de la transition. Nous entrons dans un nouvel âge critique et la grande affaire ce ne sera pas d'avoir les solutions, ce sera le courage de porter les questions utiles.

Mais cela ne s'arrête pas là. Les États peuvent être prédateurs. Des groupes criminels organisés peuvent l'être également. Le secteur de la croissance verte est en plein développement. Les industries françaises malgré des difficultés se développent activement. Il en résulte une part de PIB significative en France dont l'accroissement est supérieur à la moyenne. C'est également un secteur au sein duquel l'offre française apparaît comme compétitive. Les entreprises les plus stratégiques ont toutes un lien fort avec les technologies du développement durable les plus avancées. La plupart contribuent à la R & D dans le domaine des technologies.

D'un autre côté, les entreprises portant ces activités-là sont particulièrement la cible des intérêts étrangers. Les problématiques de menaces couvrent un large champ de situation: espionnage, terrorisme, corruption, sabotage, subversion, déstabilisation, rachats, chevaux de Troie et crime organisé. Dans ce contexte, il s'agit maintenant de définir une approche adaptée à nos préoccupations nationales et élaborer une stratégie française souveraine de protection de nos entreprises dans le secteur de la croissance verte.

« **L'axe des stratégies de croissance verte est de faire en sorte que les actifs naturels puissent fournir de façon durable tout leur potentiel économique** »

Croissance verte : l'énergie reste un problème de souveraineté essentiel

L'énergie est nécessaire pour améliorer la qualité de vie et les perspectives. Garantir des approvisionnements énergétiques suffisants, fiables, qui respectent l'environnement est un défi pour toute l'humanité. La sécurité énergétique garantit des approvisionnements. Elle se distingue de l'indépendance énergétique qui vise à produire sur le territoire national l'équivalent de ses besoins énergétiques.

Chaque pays, chaque région, tente de trouver sa propre réponse souveraine à ce défi en fonction de ses atouts, son histoire, ses relations internationales et ses intérêts. La sécurité énergétique concerne différemment, les pays consommateurs des pays producteurs d'énergie qui peuvent reconnaître un intérêt commun à gérer simultanément leurs questions de sécurité des approvisionnements ainsi que ceux d'investissements. Une distinction est faite entre la sécurité à court terme et la sécurité à long terme. La première consiste à se prémunir contre des ruptures d'approvisionnement non programmées, que leur origine soit météorologique, politique, terroriste. Cette sécurité peut ne concerner qu'une zone géographique donnée ou une zone encore plus restreinte. La sécurité à long terme s'assure que la croissance de la production d'énergie réussira à suivre la croissance de la demande souhaitée.

Le contexte énergétique change fortement. Le développement des ressources fossiles non conventionnelles mais aussi les efforts entrepris dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables vont détendre au niveau global, le marché de l'énergie, en termes d'offres. Dans la logique de l'accord de Paris de décembre 2015 sur le climat, l'Agence internationale de l'énergie prévoit que les renouvelables dépasseront le charbon pour la production d'électricité au début de la décennie 2030 et qu'ils compteront pour plus de 50 % de l'accroissement à l'horizon 2040 des capacités électriques. Ces capacités représentent un accroissement de 70 % de la demande d'énergie détendant encore plus la pression sur le seul pétrole.

La sécurité est également liée aux grands équilibres. Les États-Unis convergent à l'horizon 2030 voire avant vers l'autosuffisance et seront alors relativement préservés dans tous les scénarios. La Chine, devenue première consommatrice en 2010, mobilisera plus du cinquième des ressources mondiale en 2030. Elle se bat pour limiter sa dépendance, fondant ainsi un modèle à la fois robuste mais très actif sur les marchés internationaux. La Russie reste un des plus grands exportateurs au monde mais avec un marché occidental de plus en plus disputé. Le charbon américain inonde le marché européen rendant le gaz peu compétitif pour la production d'électricité. Le premier méthanière partant des États-Unis est arrivé en Europe en avril 2016. Le développement de la production du gaz en Australie et aux États-Unis ferait pression sur le marché asiatique on point de renforcer l'intérêt du

Qatar et demain de l'Iran pour l'Europe. Les opportunités de la Russie en Orient sont en train de se concrétiser. Ils nécessitent des investissements qui sont autant de défis.

À l'inverse, à l'instar de l'Inde et du Japon, l'Union européenne est considérablement dépendante de son étranger pour son approvisionnement et connaît donc une fragilité intrinsèque. Les souverainetés européenne et en particulier française sont donc terriblement bousculées par la question énergétique. Depuis 2000, dans le cadre de la subsidiarité, l'Union entreprend un considérable effort pour construire une politique de sécurité énergétique dans ce cadre difficile.

D'autres risques se concentrent sur les aspects purement sécuritaires liés à une situation géopolitique heurtée, une dynamique terroriste ainsi qu'à la répétition de phénomènes météorologiques graves. On peut citer les menaces armées qui pèsent contre les approvisionnements énergétiques, qu'elles émanent de terroristes ou de pirates, et l'instabilité politique qui règne dans de nombreux pays producteurs d'énergie.

Une guerre mondiale bouleverserait bien sûr ce scénario radicalement. L'analyse montre toutefois que les États-Unis, la Chine, la Russie ou le Brésil, s'ils étaient isolés, resteraient relativement solides. Par contre l'Union européenne, le Japon ou l'Inde serait particulièrement déstabilisée.

Il existe un scénario plus bas dans l'échelle des conflits.

C'est celui de tensions géopolitiques régionales majeures,

ou l'implosion d'états, notam-

ment dans le monde arabo-musulman ou le terrorisme aggravée paralysant des états entiers. Dans ce scénario, il peut y avoir la destruction d'infrastructure unique mais aussi la fermeture partielle du détroit d'Ormuz, de Bab el Mandeb, de Malacca ou du canal de Suez. Jusqu'à 10 à 20 Mb/j peuvent venir à manquer de manière plus ou moins longue.

L'un des objectifs du déploiement des forces militaires des États-Unis [en Irak ?] était de sécuriser les routes essentiellement maritimes de transports du pétrole et du gaz. Leur future autosuffisance pointerait-elle un désengagement relatif, facteur de pression sur l'Europe ?

Finalement, le secteur de l'énergie est lui aussi impacté par la révolution numérique. Il est au cœur des développements concernant la ville intelligente et résiliente, le *Big Data*, le M2M, l'internet des objets, le nouvel usage de la bande passante. Ce sont autant de levier pour améliorer efficacité énergétique et donc la sécurité énergétique. Mais ce sont aussi autant de risques nouveaux liés à la sécurité numérique.

« **chaque domaine
de la croissance
verte présente une
série de risques
spécifiques, mais
il y a des risques
systémiques car
tout devient lié** »

Les politiques souveraines de croissance verte

Pour affronter ces défis il faut donc mettre en place des politiques souveraines de croissance verte. Elles font partie intégrante des réformes structurelles nécessaires pour promouvoir une croissance robuste, plus durable et inclusive. Elles participent d'une logique de sécurité globale concernant chaque niveau de territoire. Elles augmentent la résilience des pays souverains à travers :

- l'amélioration de la productivité par la création d'incitations à une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources naturelles et donc la réduction de leur demande, la réduction des déchets et de la consommation d'énergie, la libération des possibilités d'innovation et de création de valeur et l'allocation des ressources aux usages présentant la plus forte valeur ;
- le renforcement de la confiance des investisseurs par une plus grande prévisibilité dans la façon dont les pouvoirs publics abordent les grandes questions environnementales ;
- l'ouverture de nouveaux marchés par une stimulation de la demande de produits, de services et de technologies écologiques ;

« nous entrons dans un nouvel âge critique et la grande affaire, ce ne sera pas d'avoir les solutions, ce sera le courage de porter les questions utiles »

- la protection du patrimoine scientifique, technique, culturel, naturel, économique et social par rapport aux actions hostiles d'autres États souverains et des réseaux de criminalité organisée ;
- une contribution à l'assainissement des comptes publics par une mobilisation de recettes basée sur une fiscalité verte et l'élimination des aides préjudiciables à l'environnement ; ces mesures peuvent également aider à générer ou libérer des ressources pour les programmes de lutte contre la pauvreté dans des domaines comme l'approvisionnement en eau et l'assainissement, ou d'autres investissements en faveur des populations déshéritées ;
- la réduction des risques de chocs négatifs pour la croissance, imputables à des goulets d'étranglement au niveau des ressources, ainsi que d'impacts environnementaux préjudiciables et potentiellement irréversibles.

Les stratégies en faveur de la croissance verte doivent être adaptées aux spécificités des pays. Elles devront prendre soigneusement en considération la façon de gérer tout arbitrage potentiel et d'exploiter au mieux les synergies entre la croissance verte et la réduction de la pauvreté. Dans ce dernier domaine, il s'agit par exemple de mettre à la disposition de la population des infrastructures plus efficaces (par exemple, en matière d'énergie, d'approvisionnement en eau et de transport), de s'attaquer aux problèmes de santé associés à la dégradation de l'environnement et d'introduire des technologies efficaces de nature à réduire les coûts et accroître la productivité, tout en réduisant les pressions sur l'environnement. Vu le rôle central que jouent les actifs naturels dans les pays à faible revenu, les politiques de croissance verte peuvent atténuer la vulnérabilité face aux risques environnementaux et renforcer la sécurité des moyens d'existence des plus démunis. □

Garantir notre souveraineté nationale, dans le cadre d'une nouvelle gouvernance européenne

L'avenir de la France repose d'abord sur notre capacité à défendre les intérêts économiques fondamentaux de la Nation Française, dans un monde devenu multipolaire, encadré par des traités et des engagements internationaux, et dominé largement par des firmes transnationales et les marchés financiers!

L'élection présidentielle française de 2017 met en lumière quelles pourraient être les marges de manœuvre du prochain Président de la République pour conforter le rang de la France dans le monde, assurer la sécurité et la prospérité de nos concitoyens pour les années et les décennies à venir. C'est bien le rapport entre souveraineté et mondialisation qu'il convient de questionner ici.

Engager le débat entre souveraineté et mondialisation !

Nos démocraties occidentales ont le devoir de s'opposer sur le fond aux thèses xénophobes qui se répandent dans le monde; sans nécessairement tomber dans la justification de tous les sacrifices à prendre, au nom de la compétitivité et des avantages comparatifs d'un marché global, qui est à l'origine d'une part substantielle de l'augmentation des tensions mondiales actuelles.

Une des ambitions du prochain président français pourrait être de faire progresser et orienter l'action commune de l'Europe autour d'une nouvelle politique de sécurité économique européenne qui aurait, de fait, des conséquences sur le reste du monde, eu égard au poids de l'économie européenne sur le monde. Mais **existe-t-il un plan B à la globalisation que nous vivons actuellement ?** La France – dans ou en dehors de l'Europe – peut-elle s'affranchir des choix souvent peu démocratiques de dirigeants des firmes transnationales, qui n'ont plus guère d'obligations envers les pays qui les ont fait naître et prospérer ? On sait ce qu'il peut en coûter à des états, fussent-ils puissants, de ne pas mettre en œuvre des règles économiques édictées de fait par les marchés boursiers.

Réaffirmer une souveraineté nationale, repensée dans le cadre d'une nouvelle souveraineté européenne !

Le choc inattendu du *Brexit* et l'émergence des nouveaux nationalismes en occident s'appuient sur la difficulté réelle

qu'ont les peuples à penser la place de la nation dans la mondialisation. La tentation croissante aux replis nationaux se renforce en Occident en particulier. **La question objective à se poser, est de savoir s'il est possible de revenir à de strictes politiques économiques nationales, sans prendre le risque de fragiliser durablement l'économie des pays qui s'adonneraient à ce type de politique ?** Un État peut-il résister à la pression des marchés financiers ainsi qu'à la concurrence structurelle qui s'exerce avec les pays émergents et les pays les plus pauvres qui sont contraints à capter pour certains les miettes de la croissance mondiale, au prix de sacrifices sociaux et environnementaux considérables ? Concernant la France, il est essentiel d'analyser de façon non dogmatique et contradictoire, jusqu'à quel point notre nation peut réellement maîtriser son destin; compte tenu que notre population en croissance s'approche des 70 millions d'individus, dans un monde qui en compte désormais plus de 7 milliards, avec un PIB égal à moins de 3 % du PIB mondial ?

En Europe, le débat se fait jour autour de l'idée d'ajouter une souveraineté européenne réellement subsidiaire aux **souverainetés nationales qui devraient mutualiser quelques éléments de puissance au profit d'une autre Union européenne forte d'un peu plus de 500 millions d'habitants, britanniques inclus, qui représente + de 20 % du PIB mondial, et qui est la première puissance consommatrice du monde !**

Nouvelle Europe, qui serait en mesure de changer les règles du commerce mondial, **si les États acceptaient de revenir aux principes fondateurs de l'Union européenne**, en affirmant une volonté de puissance qui a été progressivement dévoyée au profit d'une politique d'inspiration monétaire et économique avant tout libérale, en mésestimant les bienfaits d'une harmonisation de la politique industrielle, sociale, environnementale et fiscale; ainsi que la construction d'une sécurité et d'une défense partiellement mutualisées !



Gilles Pennequin

Vice-président du FITS (Forum international des technologies de sécurité, pour un monde plus sûr), membre du Cercle interuniversitaire (CIU) et Cercle K2.

Garantir la paix en Occident et dans le monde, en changeant certains mécanismes destructeurs de la globalisation économique !

Voulue et mise en œuvre par les dirigeants occidentaux et étendue ensuite au reste du monde, **la globalisation se caractérise par la recherche de l'optimisation de tous les avantages comparatifs et la mise en compétition de tous les peuples et de toutes les ressources de la planète au nom de la politique de compétitivité.** Cette politique a longtemps fait prospérer les pays occidentaux en particulier, qui ont inventé le modèle. Globalement, cette politique économique a été perçue comme relativement équitable en Occident tant qu'existait un équilibre entre les ressources mobilisées pour l'investissement productif, les salaires et la rémunération du capital. Vision positive de notre modèle économique européen qui passait sous silence l'exploitation des ressources naturelles et de la misère sociale qu'elle générerait

« **c'est à présent aux classes intermédiaires que s'attaque la globalisation** »

sur une part croissante de la population mondiale. Tout a basculé après l'écroulement du bloc de l'Est et « la fin de l'histoire » qu'il devait produire !

La politique de compétitivité est devenue progressivement de plus en plus insupportable d'abord aux yeux de la classe ouvrière occidentale mise en concurrence par l'exploita-

tion des travailleurs pauvres par des firmes globales. C'est à présent aux classes intermédiaires que s'attaque la globalisation ; et la transition numérique constitue un peu plus chaque jour la nouvelle arme de destruction massive d'emplois qui semblaient non substituables, jusqu'il y a peu. Phénomène qui conduit à fragiliser le modèle démocratique qui reposait jusqu'ici sur l'alliance entre la classe dominante et la classe moyenne. Ressentiment de classes qui conduit parfois à des révolutions ! **Il pourrait conduire cette fois à mettre à mal toutes les démocraties occidentales frappées par la cure d'austérité à laquelle conduit inévitablement une mondialisation non régulée,** qui profite avant tout aux firmes transnationales qui bénéficieront longtemps d'une main d'œuvre abondante et docile, du fait que l'humanité prend 1 milliard d'habitants en plus tous les 10 ans !

L'Europe doit anticiper les conséquences négatives pour elle, de cette mondialisation économique !

Il faut constater qu'à ce jour, il n'y a pratiquement pas de prise de conscience par les élites européennes de l'effacement progressif de la puissance économique européenne, qui semble irréversible dans les décennies à venir, si rien n'est engagé rapidement pour la limiter. Ce basculement du monde se

fait au profit déjà de la Chine, et ensuite d'autres puissances encore secondaires, qui s'invitent dans la globalisation au prix de souffrances multiples. Ces nouvelles concurrences économiques se façonnent à l'heure où **nous semblons nous reposer sur nos acquis immenses, sans vraiment chercher à les préserver à travers des mesures de protection.**

Au-delà de cette nouvelle politique globale d'intelligence économique et de souveraineté économique, la France et l'Europe doivent poursuivre simultanément leurs politiques de coopérations et la promotion d'un modèle d'économie mixte, qui s'appuie sur le dynamisme de l'économie de marché mais encadré par les acteurs publics, garants des enjeux et équilibres de long terme. Cet indispensable contrepoint au fonctionnement de court terme des marchés économiques, pose cependant la question de quelles politiques de développement faut-il promouvoir à l'échelle mondiale ?

Dans ce domaine, **l'Union européenne ne semble pas suffisamment attentive aux conséquences sur notre puissance économique, de la mise en œuvre des politiques de transfert de nos technologies auprès des pays émergents** dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique. Politique climatique qu'il faut impérativement menée pour une question de survie, mais qui pourrait paradoxalement conduire à notre déclin économique ! Car en offrant le meilleur de nos technologies aux économies émergentes (et que dire de la Chine qui les réclament au nom du climat), l'Europe offrirait le principal avantage comparatif qui nous reste dans cette économie globalisée. Ce transfert non maîtrisé de nos technologies – au profit des pays qui ont actuellement le moins de contraintes sociales, sanitaires et environnementales – contribuerait à accélérer encore la désindustrialisation et le reflux de nos économies.

De même, l'Europe pourrait utilement enrichir ses analyses stratégiques (elles n'existent peu dans les faits à l'échelle européenne !) à partir de l'étude des manœuvres menées par de grands États concurrents en Asie et ailleurs qui pratiquent la captation des ressources technologiques et les ressources naturelles, qui sont et seront indispensables à l'affirmation de leur puissance.

La fracture sociale et la fracture environnementale globales se conjuguent pour devenir une source majeure d'insécurité et de conflictualité en Europe et dans le monde

La tension entre États et peuples ne se fait plus autour de l'opposition entre le capitalisme et un autre modèle. Elle se porte à présent entre les individus mis en marge et ceux qui sont dans le système, entre banlieues pauvres, milieux ruraux dégradés et métropoles aseptisées et sécurisées, entre économies dites développées et pays les moins avancés.

Cet apartheid territorialisé constitue dès lors une des bases de la désespérance, des uns parce qu'ils n'ont rien, ni pour eux ni pour leurs enfants; et des autres parce qu'ils ont peur de perdre leurs avantages acquis. Cette ségrégation spatiale, sans solutions politiques à court terme, devient insupportable pour une part de plus en plus large des populations de nos sociétés qui connaissent le poids des déterminants économiques et sociaux. **Cette fracture sociale globale mobilise d'abord contre elle une partie des populations du Sud qui se replie parfois autour de questions religieuses et identitaires.** Elle déstabilise ensuite les fondements des valeurs humanistes de l'Occident, lorsqu'elle ne conduit pas malheureusement, à susciter la haine entre les peuples, simplifiant et qualifiant cette tension comme l'expression d'un conflit entre civilisations, entre le bien et le mal.

Ces mécanismes génèrent ainsi un sentiment latent et général d'insécurité qu'ont su mettre à leurs profits de nouveaux partis xénophobes et des mouvements ultrareligieux, qui ont vu là l'occasion de remettre au goût du jour des idées que la mondialisation pensait avoir définitivement ringardisées.

Ce sentiment d'insécurité qui favorise également **l'armement généralisé de la planète, à l'exception notable et probablement dangereuse pour elle, de l'Europe qui – après avoir été à l'origine de deux guerres mondiales et de génocides – envisage plutôt son avenir dans le libéralisme économique teintée de coopération entre les peuples,** voulant mettre ainsi en pratique les préceptes des Lumières qu'elle a vu naître, sans les avoir toujours appliqués pleinement.

Conduire une politique européenne défensive sur le plan militaire et dans le domaine économique !

Le refus des États membres de doter l'Union européenne de tous les attributs de la puissance, tranche avec l'augmentation des tensions internationales et avec l'attitude de certains dirigeants de pays émergents, qui mettent clairement en œuvre des stratégies de domination économique et militaire. Incapacité consciente ou inconsciente de l'Europe d'imaginer le déclin relatif ou réel de sa puissance, compte tenu du poids croissant des Bric, pays qui ne peuvent déjà plus être qualifiés d'émergents.

Une large part des pays européens semble envisager de laisser le soin à la France, à la Grande-Bretagne et surtout aux États-Unis (mais jusqu'à quand avec le président Trump ?) d'assurer notre sécurité en gérant les conflits qu'ils soient militaires ou économiques.

Sur le plan économique, les États membres de l'Union européenne pourraient se doter de moyens coercitifs communs pour protéger leurs industries, en imposant leurs normes et standards environnementaux et sociaux à tout produit entrant dans l'espace communautaire. Pour atteindre cet

objectif, il pourrait être demandé aux consommateurs européens d'**appliquer le choix de la préférence communautaire**, principe politique indiqué dans le traité de Rome. Il faut souligner, qu'à ce jour, de tels mécanismes de protection s'avèrent difficiles à mettre en place du fait notamment des réticences émises par les grandes entreprises occidentales qui bénéficient *in fine* de la globalisation; mais aussi du fait du primat tacite et effectif de la politique de concurrence et des règles de l'OMC...

Ces mesures de patriotisme économique nécessiteraient probablement de **mettre en place temporairement des mécanismes financiers de protection de nos secteurs encore exportateurs (comme les vins français ou une grande marque automobile allemande) qui ont été plusieurs fois soumis à des boycotts et des mesures de rétorsion non tarifaires**, mesures décrétées par des pays producteurs qui auraient été frappés par les nouvelles contraintes que l'Union européenne a tenté d'instaurer à plusieurs reprises.

Par ailleurs, la Commission européenne pourrait **favoriser l'émergence de procédures européennes de conformité (compliance en anglais) dont les principes et modalités de mise en œuvre s'apparentent de plus en plus à des outils de guerre économique et juridique mondiale.** Ces règles de conformité sont appliquées en particulier par les États-Unis qui imposent des sanctions financières très lourdes aux acteurs économiques privés qui ont pratiqué des actions de corruption et de blanchiment d'argent sale. Ces règles de moralisation de la vie des affaires économiques s'étendent aux engagements pris dans en matière de responsabilité sociétale et économique (RSE). Dans ce domaine, les pays européens sont en avance, autant en profiter pour les inclure dans les procédures de compliance afin d'en tirer parti dans cette guerre économique mondiale.

Promouvoir un autre modèle de mondialisation avant qu'il ne soit trop tard !

Face aux défis gigantesques que l'humanité doit affronter sans attendre et face à la nécessité de conduire des ruptures paradigmatiques radicales à très court terme; **il s'avère d'une nécessité absolue que d'imaginer un autre modèle positif de globalisation!** Sauf à ne pas voir l'accroissement inéluctable des tensions actuelles. Sauf à ne pas rechercher à offrir aux générations présentes et à laisser aux générations futures, un monde viable et vivable pour tous. Ce travail collectif constitue de fait une véritable

« **les États membres de l'Union européenne pourraient se doter de moyens coercitifs communs pour protéger leurs industries** »

gageure tant les contradictions dans les aspirations, les considérations idéologiques, tactiques et militaires, et la défense des intérêts économiques et organisationnels en place, freinent les débats constructifs et la production sereine de concepts économiques et humanistes nouveaux.

Au-delà des politiques défensives qui visent en fait à retarder le reflux de l'occident qui aura dominé le monde pendant 500 ans en faveur probablement des pays asiatiques, il appartient d'abord à l'Europe – qui a inventé le modèle économique qui domine à présent le monde – et notamment à la France – dans sa prétention à l'universalité des valeurs qu'elle

« **le nouveau paradigme de la mondialisation devrait rechercher l'équilibre entre économies ouvertes et économies administrées, entre des espaces ouverts et des flux régulés** »

porte – **d'imaginer, de proposer et de chercher à imposer les conditions raisonnables d'une autre mondialisation, basée sur l'instauration d'une économie de marché, utilement régulée à des échelles macrorégionales** (Union européenne, Alena, Asean, Mercosur...) par les décideurs publics, soucieux de garantir une prospérité juste pour tous, condition nécessaire pour assurer la paix dans le monde.

La sécurité globale du monde pose la question d'une croissance économique différenciée en contenu entre les pays et ce, en fonction à la fois de leur état actuel de développement et des univers symboliques de leurs populations. Le nouveau paradigme de la mondialisation devrait rechercher l'équilibre entre économies ouvertes et économies administrées, entre des espaces ouverts et des flux régulés, à équidistance entre ouverture sans borne au monde voulue par les uns et enfermement communautaire sur leur territoire voulu par d'autres. Il nous appartient collectivement de reconnaître une nouvelle universalité du partage du bien commun que représentent la terre, nourrie du respect des droits de l'Homme et des droits humains, équitable face aux droits et devoirs écologiques, sociaux et fiscaux. ■

Face aux règles sociales internationales Un devoir de vigilance imposé par la loi aux multinationales

Vous portez la loi relative au devoir de vigilance des multinationales qui après un combat de trois ans, a été adoptée définitivement par l'Assemblée nationale le 21 février 2017. Pourriez-vous dans ce contexte présenter aux lecteurs de *Préventique* le projet de loi ?

À l'origine de cette innovation législative, il y a un collectif d'ONG françaises et internationales, travaillant collectivement sur les grandes questions posées par la mondialisation, formulant des propositions présentées dans la plateforme « Plaidoyer pour une terre solidaire », possédant un réel pouvoir d'intervention dans l'opinion.

Un des moteurs de l'ultralibéralisme repose sur l'irresponsabilité des maisons-mères des grands groupes quant aux agissements de leurs filiales et sous-traitants au bout du monde. C'est vrai pour les paradis fiscaux, pour l'esclavage moderne, pour l'accaparement des terres et pour les atteintes graves aux écosystèmes.

L'objectif de la loi est de lever ce voile juridique qui protège et exonère les maisons-mères de toutes responsabilités, derrière lequel peuvent prospérer des pratiques ultralibérales de grandes multinationales. **Le donneur d'ordres est tenu responsable de prévenir, non pas de façon formelle, mais de façon effective, les atteintes aux droits humains pouvant résulter de ce contrat.** Ce devoir de vigilance exigées des multinationales est une garantie que la prévention des atteintes aux droits humains reconnus par les traités internationaux, sera bien de la responsabilité des maisons mères, jusqu'au bout de la chaîne de contrats, quel que soit le droit du pays hôte.

L'originalité de la loi est sa portée à 360° puisque qu'elle porte sur l'ensemble des droits humains et environnementaux mentionnés dans les textes internationaux quand d'autres pays ont choisi de commencer par légiférer sur un champ en particulier (travail des enfants et corruption traçabilité des produits, minerais de sang, salaires indignes...).

La France ne fait pas la loi ailleurs, elle impose, dans sa loi, aux maisons mères de respecter la loi internationale. Le procès d'extraterritorialité (qui stipule que le droit d'un pays ne s'applique pas en cas de dommages commis hors du territoire national) est ainsi évité au bénéfice du droit adopté par l'Onu.

Cette révolution copernicienne n'a été rendue possible parce qu'elle comporte aussi un élément de modération : elle ne s'applique qu'aux entreprises les plus puissantes (au-delà de 5 à 10 000 salariés), dont les sièges sont en France, soit environ 200 grandes entreprises, mais 2/3 du commerce international opéré par la France ! Je suis persuadé que, comme les trois quarts des solutions de RSE qui

se traduisent par des accords régionaux ou des accords de filières, **ce dispositif sera progressivement étendu aux ETI.** Il y aura un effet d'entraînement par les démarches collectives suscitées par cette loi et plus globalement par l'exigence de RSE qui augmente dans le monde.

Par cette dimension généraliste et holistique, la France, jusqu'ici en retard en matière de droit et de moralisation du commerce international, devient au contraire pionnière.

Cette loi ne met-elle pas les entreprises françaises en porte-à-faux ou en situation de désavantage vis-à-vis de leur concurrentes étrangères ?

Il y a de puissants leviers pour avancer dans cette voie de progrès, sans isoler les entreprises françaises :

1. Cette loi **permet aux États en développement de mettre plus facilement des garanties conséquentes dans leurs législations** : plaçant les donneurs d'ordres face à leurs responsabilités effectives, cette loi libère les pays pauvres de la crainte de légiférer trop rigoureusement pour protéger leurs travailleurs (au risque de perdre de l'attractivité dans la course aux contrats et aux investissements étrangers).
2. Par ailleurs, les entreprises auront beaucoup à gagner à une généralisation de l'obligation de surveillance des sociétés donneuses d'ordre. Outre le préjudice réputationnel, les coûts de réparation et de dédommagement en cas d'accident peuvent être importants et dépasser ceux liés à la prévention en amont des risques. Il est **plus intelligent de consacrer des ressources à élaborer un plan de vigilance destiné à prévenir les accidents** que de provisionner des sommes importantes dans l'éventualité de la survenue d'un sinistre.
3. Cette loi a vocation à s'inscrire dans une stratégie européenne et internationale en inspirant les législations nationales ou par une directive européenne. Mais il est clair qu'aucune initiative n'aurait été prise à l'échelon communautaire en l'absence de mobilisation préalable des États membres sur le sujet : la politique des « pionniers » est la seule efficace.



Dominique Potier

Député de Meurthe-et-Moselle depuis 2012 Dominique Potier est en première ligne dans les combats pour une mondialisation plus humaine (paradis fiscaux, devoir de vigilance des multinationales, accaparement des terres). Autre contribution remarquée : une mission de 6 mois auprès du Premier Ministre qui a directement inspiré le nouveau plan de maîtrise des pesticides.

■ **L'UE réfléchit actuellement à la constitution d'un socle européen de droits sociaux.**

Pour le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, «il doit servir de cadre pour des réformes s'articulant entre les niveaux nationaux et européen pour garantir leurs cohérences.» (voir «Grand Entretien», p. 10). Qu'en pensez-vous ?

La notion de «socle européen des droits sociaux», lancée par la CFDT et en discussion au niveau européen, est une très belle proposition. La coalition des ONG, syndicats et des chercheurs universitaires constitue aussi un moyen de pression. Cela prépare un socle mondial des droits de l'homme, une base pour construire des politiques sociales et environnementales

L'exemple de la loi contre l'accaparement des terres, que nous avons fait adopter à l'unanimité illustre ce propos.

Elle s'oppose à ce que des multinationales puisse s'accaparer des terres au détriment de petits producteurs (comme ce fut le cas récemment de multinationales chinoises dans

l'Indre). Elle s'attaque aux lois libérales qui permettent la monopolisation du marché du foncier au détriment des petits propriétaires et des jeunes. Critiquée sur le fait qu'elle était en contradiction avec le principe de la libre concurrence et du libéralisme, elle redéfinit ce qu'est la prospérité, dans son acceptation la

«**La loi redéfinit ce qu'est la prospérité, intégrant l'ensemble des externalités, s'appuyant sur de nouveaux indicateurs**»

plus large, intégrant l'ensemble des externalités, s'appuyant sur de nouveaux indicateurs, articulant les combats locaux, nationaux, européens et internationaux. Phénomène d'une ampleur mondiale, l'accaparement des terres est désormais considéré par l'Onu comme un crime contre l'humanité.

Nous sommes devant un triple défi :

1. **Le droit de propriété et celui des sociétés.** Fondé au XIX^e siècle, ce droit visait à protéger le droit des

sujets, des individus vis-à-vis de la toute-puissance de l'absolutisme royal. Face à la toute-puissance du roi, on a opposé le droit des individus, leur liberté de s'associer, pour éviter leur spoliation. C'est le fondement du droit de propriété et des sociétés.

Aujourd'hui des réformes constitutionnelles sont nécessaires pour éviter une disproportion des grands groupes vis-à-vis des particuliers mais des certains États, notamment par le chantage à l'emploi des populations et la menace de quitter le territoire national.

2. **L'État de droit, est par ailleurs menacé par l'individualisme sans limite** qui s'est instauré dans notre société : «*j'ai des droits, mais pas de devoirs*».

3. Enfin **la mondialisation fragilise aussi notre État de droit** – dans son extension comme dans ses possibles rétractations. Je suis convaincu qu'il existe aujourd'hui pour notre pays et pour les relations internationales une troisième voie. Celle-ci s'inscrit dans une longue histoire : la tradition sociale-démocrate, la tradition des régulations, la tradition de la loi qui humanise, qui civilise, celle qui permet la saine et bonne économie. Cette troisième voie peut être décrite comme celle du principe de loyauté. Le terme ancien *leial* vient du mot latin *legalis*. Il qualifie ce qui est usuel, courant, normal. Combien de fois ai-je entendu : «Il n'est pas normal que des enfants soient réduits en esclavage au bout du monde pour fabriquer nos vêtements, nos téléphones mobiles ou les plats cuisinés qui nous sont servis». Est loyal ce qui est inspiré par l'honneur, la probité, la droiture : nous sommes à l'exact équilibre entre l'éthique et la loi, telle que nous essayons de la définir aujourd'hui. La loi sur le devoir de vigilance s'inscrit dans cet esprit : elle remet de l'ordre, par la justice, dans les désordres de la mondialisation.

La définition juridique de l'entreprise, son statut n'existe pas dans le droit en France. On a un droit des sociétés très développé, mais rien qui décrit les droits et les devoirs des entreprises. Or, définir l'entreprise comme un «acteur politique» concourant à l'intérêt général, au bien commun pourrait être un frein puissant à des abus sociaux et environnementaux. Cela serait une petite révolution symbolique permettant de repenser notre modèle économique. ■

Propos recueillis par D. R.

Pour une mondialisation inclusive et durable

« **La mondialisation** n'est pas un choix, pas une idéologie, c'est une réalité » indique Pierre Gattaz, président du Medef, dans sa contribution à cet ouvrage collectif. C'est en effet effectivement une réalité au centre de la vie économique et sociale de nos pays, comme au cœur des événements qui bouleversent la vie politique aux États-Unis et en Europe

Il convient donc d'en débattre ! D'autant plus que cette réalité, mue par la force puissante des marchés, a évidemment une dimension idéologique. D'autant plus aussi que, surfant sur la demande légitime de protection des populations, des forces populistes veulent faire croire que des politiques protectionnistes de fermeture, souvent de rejet xénophobe, peuvent constituer une alternative, soit disant protectrice des populations, alors qu'elles ne feront qu'accentuer les dimensions anti sociales de la mondialisation.

La mondialisation, c'est d'abord la finance maintenant mondialisée, cette force immense qui réalise l'allocation des capitaux – éléments nécessaires de la richesse – dans tous « les recoins du globe », à la vitesse des réseaux numériques. On conçoit sa puissance et son pouvoir. D'autant plus importants que les centres de décision de cette finance sont entre les mains d'un nombre très réduit de personnes, essentiellement à Wall Street. Pouvoirs qui cherchent et peuvent à s'imposer aux États et aux nations.

La mondialisation s'appuie et est accompagnée par la numérisation généralisée du monde. Elle provoque en retour une réaction puissante vers une transition écologique. Ces deux transitions mondiales, écologiques et numériques, structurent l'avenir de notre monde !

Quel est fondamentalement le rapport de forces entre les États et les nations d'une part et cette puissance des « marchés » ? Ou plutôt comment se pose la question de ce rapport de force ? **La thèse défendue dans ce texte** est la suivante : tout dépend de ce que les nations veulent. La force des « marchés » est à la fois réelle et illusoire. Et la force des États et des nations, est-elle-même illusoire tant qu'ils demeurent dans une logique de « guerre de tous contre tous » et de compétition aveugle, « libérale ». Dans notre nouveau monde, la force des nations et des États ne peut dépendre que de leurs capacités à s'entendre, à créer des accords globaux.

Tout d'abord, notons que **cette capacité d'allocation des capitaux au niveau de la planète est une très bonne chose en soi !** Qu'elle a permis la sortie de plus de 400 millions de personnes de la pauvreté ! Mais ce aussi parce que certains États ont su maîtriser la puissance déréglée des marchés : pensons à la crise asiatique de 97 et aux réactions des États asiatiques, dont la Chine, qui ont su en tirer la leçon et garder la maîtrise de leurs finances.

Mais cette allocation des capitaux ne conduit en aucun cas en soi au meilleur développement, sans cette régulation par

des États : pensons à la crise de 2008 dite à l'origine « des subprimes », aux inégalités extraordinaires entre États et au sein des États !

Cette puissance de la « mondialisation », de la finance globalisée réduit cependant les marges de manœuvre des nations, leur souveraineté : c'est une évidence vu la puissance qu'elle constitue et son degré de concentration (presque tous les auteurs de cet ouvrage collectif l'ont noté).

La maîtrise de la mondialisation, la reprise de leur souveraineté par les États et les nations, ne peut se faire dès lors que s'ils exigent et aboutissent à **des accords globaux : pas uniquement commerciaux comme le souhaitent « les marchés », mais intégrant aussi des dimensions monétaires, sociales, environnementales, de normes éthiques.** Mais

« **La force des "marchés" est à la fois réelle et illusoire. Et la force des États est-elle-même illusoire tant qu'ils demeurent dans une logique de compétition aveugle** »

surtout accords globaux, qui sortent de la pure logique libérale de « mêlée généralisée », de la guerre commerciale et économique de tous contre tous où se sont toujours les plus forts qui gagnent, ce qui conduit par simple effet cumulatif à l'énorme explosion d'inégalités du monde moderne. Cette logique libérale que l'on pourrait donc appeler d'inégalités, si elle n'est pas régulée ! Ce n'est pas la compétition qui est en cause, mais c'est qu'elle soit l'unique règle et uniquement limitée à l'économie !

La vraie question concernant le rapport de force entre les « forces des marchés » et celle des États, est celle de ce que veulent les nations et les États : ils ont chacun individuellement la capacité formelle de la décision et ils ont la capacité politique d'imposer leur point de vue s'ils acceptent de s'unir, de négocier, de poser des règles.

La logique de « mêlée généralisée libérale » ne mènera les États et les nations qu'à la perte de leur puissance et de leur souveraineté face aux mastodontes mondialisés, à la perte de leur



Didier Raciné

Directeur du mastère spécialisé « Gestion des risques sur les territoires » de l'EISTI

vitalité démocratique, de leur force politique issue uniquement d'un solide soutien populaire.

« Les marchés » veulent croire que c'est la puissance économique de la nation qui leur permet de négocier des accords commerciaux gagnants. Mais sans soutien politique, associé au potentiel économique durable, pas d'accords gagnants.

La question est donc avant tout politique : à une logique d'inégalités, conduisant à une perte de vitalité démocratique et à la dégradation du capital naturel, y a-t-il une alternative ? Une politique inclusive et durable, seule capable de booster le potentiel économique des nations (par la compétitivité et l'innovation issues et orientées vers cet objectif) et le soutien politique des populations, pourrait permettre de passer des accords globaux. De quelle façon ?

Le bien-être social, « la richesse des nations », ce n'est pas juste de l'argent qui crée de l'argent (selon la logique

« **des accords globaux : pas uniquement commerciaux, intégrant aussi des dimensions monétaires, sociales, environnementales, de normes éthiques** » »

interne des marchés), cela possède une consistance réelle ! Il n'y a pas que le capital financier qui doit être mobilisé et judicieusement alloué pour créer cette richesse, mais aussi le capital humain, le capital naturel, le capital social (les capacités de gouvernance). Cela demande une politique inclusive et durable. « *Le social, l'environnemental, la souveraineté seront sacrifiés si la politique se résume au libre-échange* » titrait *Préventique* dans le chapô du dossier en mars !

Les pays qui seront capables d'initier, de contrôler et d'intégrer, dans un objectif de croissance soutenable, le changement et les innovations nécessaires aux vastes transitions du monde moderne, seront les leaders en termes d'innovation. Le dossier « Territoire, entreprise, demain ! » du numéro de mai 2017 de *Préventique* donne des pistes de développement de territoires d'innovation, de développement durable et de confiance, mobilisant les ressources des territoires.

La mondialisation est une réalité. Il ne s'agit pas et il n'est pas possible de s'opposer à la mondialisation, d'autant qu'elle possède un dynamisme, un rôle social et historique et une force considérable. Mais on peut en dévier le cours, actuellement libéral, demain dans un sens inclusif et durable.

Ainsi la question de la souveraineté face à la mondialisation posée par cet ouvrage cache une autre question : « quelle politique voulons-nous faire ? ». ■

Entreprise, mondialisation et souveraineté populaire

Inciter et contraindre : l'entreprise subordonnée à la souveraineté populaire ?

La globalisation économique et financière met en concurrence les États et les entreprises ; ce faisant elle conduit à engendrer une course vers le bas en matière fiscale, sociale ou environnementale, source de désastres divers. La crise sanitaire à Abidjan en 2006, liée au déversement de déchets toxiques par le *Probo Koala* affrété par la société suisse Trafigura, ou le drame du Rana Plaza au Bangladesh en 2013, où périrent 1 200 couturières, sont des exemples du primat donné à une logique financière, alors même que les entreprises comme les pays prétendent défendre les principes d'un développement durable et équitable.

Depuis une quinzaine d'années, dans les enceintes internationales, nationales et locales de réflexion sur les responsabilités des entreprises, une question structure le débat relatif à l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans nos modèles économiques : est-il préférable d'inciter ou de contraindre les acteurs en présence ? À cette question les entreprises répondent (quasi) unanimement qu'il faut seulement les inciter, alors que les ONG défendent la contrainte réglementaire comme unique moyen d'harmoniser les règles du jeu de façon favorable aux plus pauvres. Les pouvoirs publics peuvent être bien ambivalents, comme le souligne la décision récente du Conseil constitutionnel français de révoquer le *reporting* fiscal pays par pays imposé aux entreprises par la loi Sapin (2016), au motif que la mesure limiterait la liberté d'entreprendre...

Quels sont les leviers les plus propices à une transformation effective ? Si la contrainte réglementaire est souhaitable, les collusions entre élites planétaires invitent surtout à envisager les moyens de renforcer la souveraineté populaire comme aiguillon tant des pouvoirs privés que des pouvoirs publics, en réinvestissant des espaces de critique et de créativité partagée.

La contrainte réglementaire : une condition nécessaire...

La définition par la Commission européenne, en 2011, de la responsabilité sociale et environnementale comme maîtrise par une entreprise de ses impacts, constitue la reconnaissance qu'il ne suffit pas pour une entreprise de créer de la richesse (profit, emplois, etc.) mais qu'elle est aussi concernée par l'évaluation et la gestion de ses impacts négatifs, sur les territoires et tout au long des chaînes de valeur où elle s'inscrit. Ceci est cohérent avec la compréhension de l'activité économique comme devant relever d'une interrogation politique sur le bien commun : dans cette perspective, dont

le caractère crucial est accentué par la lutte nécessaire de tous les acteurs contre le réchauffement climatique – bien mise en évidence par l'accord de Paris de décembre 2015. Il s'agit de minimiser les dommages pour les plus vulnérables aujourd'hui et demain.

Nous défendons une double responsabilité des agents économiques : la première, en termes d'imputation vis-à-vis des dommages directs engendrés par des entreprises dans leur cœur de métier, vise à les contraindre à assurer l'évitement ou, *a minima*, la minimisation et la réparation de ces externalités. La deuxième forme de responsabilité consiste dans la coopération volontaire de l'entreprise, avec d'autres acteurs, vis-à-vis des effets émergents de son activité, supposant une action coordonnée entre institutions internationales, États, entreprises, ONG et associations, en vue de transmettre une planète viable aux générations futures.

...mais non suffisante

Si la contrainte réglementaire à l'échelle mondiale est l'objectif idéal afin d'internaliser les externalités, on ne peut pas faire comme si tous les acteurs (publics et privés) allaient coopérer de bonne grâce pour les faire advenir ; il faut donc – et c'est ce que Max Weber dénomme *l'éthique de responsabilité* par distinction de *l'éthique de conviction* – faire fond sur les moyens d'emmener des acteurs récalcitrants et/ou manipulateurs, en vue d'une transformation effective. C'est bien cette stratégie qui fut utilisée par Kofi Annan en 2000 en proposant aux entreprises de signer le *Global Compact*, après avoir essuyé des échecs successifs de l'Onu à imposer un code de conduite contraignant aux multinationales. L'idée, cohérente avec la perspective anglo-saxonne, était que l'engagement constitue une autocontrainte qui contribue à faire entrer les acteurs dans des cercles vertueux. Toutefois, cette stratégie seule n'est pas suffisante pour faire bouger les



Cécile Renouard

Professeure de philosophie au Centre Sèvres, à l'École des mines de Paris, à l'Essec et à Sciences Po. Elle étudie la mise en œuvre par les multinationales de leurs responsabilités éthiques et politiques et a travaillé sur l'élaboration d'un indicateur de développement centré sur l'évaluation du lien social (indicateur de capacité relationnelle). Elle est membre du conseil scientifique de la fondation Nicolas-Hulot et administratrice de l'Agence française de développement. Elle est l'auteure, entre autres, de *L'entreprise au défi du climat* (avec F. Baule et X. Becquey, Éd. de l'Atelier, 2015).

lignes ; elle peut être le fruit de négociations minimalistes entre des États et des entreprises qui ne prennent pas en compte la capacité de critique et d'innovation portée par ceux et celles qui sont impactés par les règles du jeu dominantes, et qui, acteurs de terrain, peuvent dessiner des chemins différents en terme de création et de partage de richesses, dans une hybridation entre des techniques et valeurs traditionnelles et le recours à des technologies et cultures plurielles.

La souveraineté populaire, un commun au service de l'entreprise responsable

L'approche des communs a acquis une notoriété par l'attribution du prix Nobel d'économie à Elinor Ostrom, en 2009, pour ses travaux sur les communs fonciers (pâturages, ressources halieutiques, etc.) s'inscrivant en faux contre la « tragédie des communs », conception libérale de l'inévitabilité de l'épuisement des ressources non gérées par le marché. Au croisement de la philosophie, du droit, de l'économie et de la sociologie, la démarche des communs invite à mobiliser les

capacités collectives d'acteurs divers, sur des territoires géographiques ou virtuels (comme les communs de la connaissance) pour définir ensemble les différents droits d'usage, d'accès, de propriété qui permettent de gérer durablement des ressources auxquelles chaque personne devrait avoir accès – les biens communs comme l'eau, la santé, etc – et celles qui doivent échapper à toute marchandisation. Reconnaître la souveraineté populaire comme un bien commun, c'est aussi valoriser la façon dont celle-ci est appelée à s'exercer pour un développement juste et équitable, par le biais des pressions exercées sur les acteurs économiques par les ONG, par une action conjointe des consommateurs, par des plaidoyers et votes citoyens, par la formation et l'éducation, etc.

Ainsi pourrait se dessiner un paysage dans lequel les entreprises évolueraient, comme les collectivités publiques, sous la pression populaire, pour être transformées par le primat accordé à la qualité du lien social et écologique. Peut-on y arriver sans violence ? Il s'agit de promouvoir, bien au-delà de l'éthique instrumentale des affaires, un ethos favorable au renforcement des capacités de tous, à commencer par les plus vulnérables. □

« reconnaître la souveraineté populaire comme un bien commun, valoriser la façon dont elle est appelée à s'exercer pour un développement juste et équitable »

Pour revivifier la démocratie, refonder l'évaluation des politiques publiques

La France et l'UE vivent aujourd'hui une crise de confiance majeure dans les institutions publiques. Leurs citoyens se sont durablement installés dans une longue urgence qui a démarré bien avant l'état d'urgence proprement dit, la crise systémique actuelle plongeant ses racines dans des cycles de bulles financière, technologique et monétaire qui n'ont cessé de s'accélérer et de s'amplifier depuis la fin des « trente glorieuses » et de se renforcer mutuellement. Ces cycles ont engendré un stress systémique d'une ampleur inégalée. Ce stress s'accumule du fait de la conjonction de risques classiques et émergents, naturels et technologiques : il est caractéristique des risques systémiques auxquels chacun doit dorénavant faire face.

Stopper l'écroulement de la confiance

La légitimité de l'État provient de sa mission de protection de ses ressortissants ainsi qu'en dispose l'article L 111-1 du code de la sécurité intérieure¹. Mais la confiance dans la capacité de l'action publique à minimiser, mutualiser et faire face aux risques est en voie d'écroulement. La réduction du champ des libertés opérée par l'État accentue encore cette perte de confiance. La conservation pendant 20 ans des données personnelles physiques, idéologiques, syndicales, religieuses et spirituelles, décrétée en juillet 2016 pour les individus suspects de volonté de procéder à des actes illégaux, donne une base concrète au sentiment diffus de réduction des libertés. La légitimité de l'Union européenne est, elle aussi, abondamment contestée, malgré sa finalité décrite à l'article 3 du Traité de Lisbonne : « *L'Union a pour but de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples [...].* »

Dans les deux cas, français et européen, une instance d'évaluation indépendante de leurs exécutifs existe, mais ses missions sont cantonnées à l'évaluation des choix scientifiques et techniques, avec l'Opecst qui est un organisme bipartisan du Parlement français, et le Stoa² pour le Parlement européen. En ce qui concerne la France, la règle de séparation des pouvoirs interdit de mobiliser tout le potentiel disponible pour l'évaluation, qui reste dispersé dans les ministères.

1. Art. L111-1 du Code de la sécurité intérieure : « *La sécurité et un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives. L'État a le devoir d'assurer la sécurité en veillant, sur l'ensemble du territoire de la République, à la défense des institutions et des intérêts nationaux, au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre publics, à la protection des personnes et des biens [...].* »

2. Stoa, acronyme de *Science and Technology Options Assessment*. Le mot *stoa*, en grec, signifie un portique, c'est-à-dire une galerie dont la voûte repose sur des colonnes...

Du désir de transparence à la quête d'évaluation

Dans un pays démocratique, les comptes qui sont demandés aux gouvernements sur l'usage de la force et des deniers publics doivent l'être par la représentation nationale, Assemblée nationale et Sénat. Ces « comptes » ne sont pas uniquement de nature comptable : l'audit et la certification des comptes de la nation par la Cour des Comptes, n'est qu'une fraction des « comptes » demandés à ceux qui exercent le pouvoir exécutif.



Françoise Roure

Chercheur associé au laboratoire Cetcopra (Centre d'étude des techniques, des connaissances et des pratiques) de l'université de Paris Panthéon-Sorbonne. Docteur d'État, Après une carrière consacrée aux relations internationales intergouvernementales, elle fut secrétaire général de l'ART (Arcep) avant d'être nommée inspecteur général des P & T. Elle exerce depuis des fonctions d'inspection générale et d'évaluation des politiques publiques.

Ses propositions

Trois propositions pour faire, ensemble, bouger les lignes.

- **Mettre à disposition du Parlement un organisme chargé d'évaluer toutes les politiques publiques** dans toutes leurs dimensions au-delà de la science et de la technologie, qu'elles soient de nature internationale, européenne, nationale ou régionale. Cette nouvelle architecture est vitale pour permettre à la puissance publique d'évoluer et de s'adapter rapidement, en anticipant les futurs défis pour augmenter sa résilience globale. Il sera nécessaire de porter au plan européen une proposition de même nature.
- **Renforcer la culture scientifique et technique de nos concitoyens** afin de favoriser leur participation aux débats publics et aux choix qui les concernent, et développer leur capacité d'innovation technique et sociale en appui sur un contrat nouveau entre Science et Société.
- **Ouvrir et soutenir un champ de recherche en politiques publiques** qui innove en favorisant le partenariat entre les scientifiques et la société et la constitution d'un réseau de recherches en politiques publiques ouvert sur l'international, afin d'améliorer la qualité de la décision publique dans une société de la connaissance.

Constatant l'écart entre les promesses et la réalité quotidienne, nos concitoyens exigent dorénavant la traçabilité des décisions. Ils veulent connaître l'impact de ces décisions, et ceci dans tous les domaines. Ils veulent enfin la transparence sur ces décisions et sur leurs conséquences. En un mot, faisant le constat que rien de ceci ne leur est fourni via leurs représentants, ils en appellent à une refondation complète de l'évaluation des politiques publiques en France. Tirant également la conséquence du fait que les lois et règlements qui jalonnent leur vie quotidienne relèvent principalement de décisions prises par l'Union européenne, ils exigent de leurs représentants la traçabilité, la responsabilité et la transparence sur toutes les décisions qui les concernent.

La circulaire «Rocard»

Les principes qui devaient guider la refondation de l'évaluation des politiques publiques ont été écrits par Michel Rocard³ dès 1989 en trois points : l'indépendance par rapport aux administrations gestionnaires, la transparence du processus d'évaluation et de son résultat, ainsi qu'une pluralité de dispositifs qui permette de mobiliser tout le potentiel disponible et de susciter la création des instances les plus adaptées. Il estimait alors qu' « *il ne peut y avoir ni autonomie sans responsabilité, ni responsabilité sans évaluation, ni*

évaluation sans conséquence. »

L'évaluation des politiques publiques n'a pas toujours trouvé sa place en France malgré les réflexions déjà menées et en dépit de l'existence de nombreux mécanismes de contrôle.

Sur le plan européen, la Commission européenne – et non un organisme indépendant en mission pour le Parlement européen – établit et maîtrise

le programme d'évaluation des politiques publiques relevant de la compétence de l'Union, et le réalise sous l'égide de son Secrétariat général. Dans ces conditions, comment interpellier la Commission européenne sur les souverainetés économiques ? Sur la construction proactive des avantages comparatifs de l'Union européenne dont dépendent nos emplois ? Sur la localisation des centres de décision économiques qui soient favorables aux buts poursuivis par l'Union ? Sur la protection contre des risques systémiques émergents qui pourraient devenir des armes de destruction massive ?

L'urgence d'une surveillance citoyenne plus stricte

Lorsque le Forum économique mondial (WEF), dans son rapport 2016 sur les risques mondiaux⁴, identifie comme étant le risque majeur l'échec des politiques de lutte contre le changement climatique et ses migrations induites, il pointe un défaut de gouvernance critique que seule une évaluation indépendante peut relever et faire rectifier.

Lorsque l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) recommande⁵ à ses pays membres d'investir dans la résilience des activités économiques en cas de situations de rupture dans les services d'importance vitale, elle les invite à évaluer *a priori* ces risques sur la base de scénarios intégrant l'incertitude et la complexité. L'échec de la mobilisation des acteurs publics et privés face à ces crises est en effet certain si l'évaluation *a priori* de la résilience n'a pas été conduite et suivie de décisions. L'échec n'est pas une fatalité quant à l'ampleur de son impact ; lorsqu'il survient, il est souvent imputable à une insuffisante prise de conscience et de préparation des acteurs, imputables à un grave défaut d'évaluation des politiques publiques.

Plus d'un quart de siècle après la circulaire « Rocard », ses dispositions résonnent avec une actualité étonnante. La question est aujourd'hui : pourquoi et comment en est-on arrivés là, et que faire pour sortir de cette impasse ? ■

« **il ne peut y avoir
ni autonomie sans
responsabilité,
ni responsabilité
sans évaluation,
ni évaluation sans
conséquence** »

3. Circulaire du 23 février 1989 relative au renouveau du service public.

4. WEF 2016 *Global Risks Report*, cf. <http://reports.weforum.org/global-risks-2016/>

5. Recommandation de l'OCDE sur la gouvernance des risques critiques adoptée le 6 mai 2014 sur la base du rapport *Boosting resilience through innovative risk governance*, OECD 2014, 144 p. Voir notamment le schéma d'évaluation de la page 90, « *Boosting resilience by overcoming political economy obstacles : a diagnostic framework* ».

L'Académie de l'intelligence économique

Fondée en 1993 par Robert Guillaumot, l'un des initiateurs en France du Mouvement pour la promotion de l'intelligence économique, l'académie est présidée par Alain Juillet depuis 2011. Elle compte plusieurs centaines de membres dont un collège composé de membres permanents : entrepreneurs, dirigeants, journalistes, consultants et universitaires, etc.

Les missions de l'académie sont de valoriser, promouvoir et diffuser un savoir-faire professionnel en Intelligence Economique adapté aux besoins concrets de l'entreprise.

L'environnement économique mondial conduit l'entreprise à affronter une multiplicité de risques et menaces mais aussi à saisir d'innombrables opportunités. Cette réalité fonde et justifie notre engagement en faveur de l'intelligence économique d'entreprise (IEE).

La compréhension des enjeux exige de toutes les parties prenantes de l'entreprise une démarche proactive et une vision prospective qui ne trouvent leur accomplissement que dans la mise en place et la coordination d'un système d'intelligence économique, adapté au monde de l'entreprise.

L'intelligence économique d'entreprise produit les connaissances utilisables dans les actions de lobbying et d'influence locales, régionales, nationales ou internationales.

- L'intelligence économique d'entreprise rend compte de l'image de l'entreprise et permet d'en redresser les faiblesses. Avec la veille technologique, elle ouvre à la recherche les opportunités susceptibles de déboucher sur des innovations, des conquêtes de marché, des gains de productivité, des partenariats.

- L'intelligence économique d'entreprise est aussi un outil de sécurité, de sûreté, de prévention des risques entrepreneuriaux, technologiques ou naturels.

- L'intelligence économique d'entreprise protège et accroît le patrimoine immatériel de l'entreprise. Elle permet à celle-ci d'agir efficacement et à bon escient sur le marché de l'intelligence économique.

- L'intelligence économique d'entreprise éclaire les projets et les décisions de toute nature. Elle est un facteur de performance et un instrument de pilotage de toute l'organisation. Elle est un acte de management qui englobe à la fois la maîtrise des technologies de l'information et leur utilisation au service de la stratégie de l'entreprise. ■

Alain Juillet
Président de l'AIE

Ses présidents d'honneur

- **Bernard Esambert**
administrateur de société
- **Henri Martre**
administrateur de société,
ex-président d'Aérospatiale et du Gifas
- **Rémy Pautrat**
préfet de région (honoraire)

Son comité exécutif

- **Alain Juillet**
président
- **Jean-Pierre Legendre**
vice-président, président de Cognitis Group
- **Jean-François Pépin**
Vice-président et délégué général du Cigref
- **Robert Guillaumot**
Secrétaire général
- **Richard Huynh**
Secrétaire général adjoint
- **Philippe Clerc**
Conseiller expert Intelligence économique
internationale CCI France
- **Olivier Fleurot**
Président de MSLGROUP (Publicis Groupe)
- **Jean-Paul Gillyboeuf**
Ingénieur général de l'Armement (CR),
consultant
- **Diem Tran**
Secrétaire générale adjointe, consultante
Business Development et Intelligence
économique

Académie
de l'Intelligence Economique



Le Cercle inter universitaire

Le Cercle interuniversitaire

réunit des hommes et des femmes de talent provenant de diverses écoles de pensée (philosophiques, scientifiques, religieuses) mais aussi de l'armée, de la politique, de la haute fonction publique, des clubs-services, des universités, des corps de professions ordonnées...), choisis avec le plus grand soin, qui par leurs formations diversifiées peuvent conjuguer leurs réflexions et leurs efforts pour progresser sans cesse sur la voie de la connaissance, contribuer à éclairer les hommes à la lumière des valeurs humanistes que nous défendons et, par leurs propositions, suggérer aux responsables politiques, économiques ou sociaux des solutions consensuelles aux problèmes complexes que nos sociétés modernes doivent résoudre.

Nous respectons la règle impérative d'un mouvement ordonné où, à la différence de l'affligeant spectacle des débats politiques au cours desquels personne n'écoute personne, la parole est donnée mais jamais prise, la critique toujours remplacée par un argument constructif ou une remarque interrogative, respectant l'autre, conscient que personne ne peut détenir de vérité absolue et que chacun peut s'enrichir des apports d'un point de vue différent.

Nous pratiquons entre nous une solidarité active qui se manifeste avec discrétion et efficacité, dans la dignité et dans l'honneur, sans jamais être préjudiciable à un tiers.

Nos propositions élaborées à l'aide des moyens les plus divers (audition d'experts, groupes d'études, appel aux *think tanks*, consultation d'organismes officiels).s'inspirent des textes fondateurs que nous reconnaissons, comme la déclaration universelle des droits de l'homme. Elles ne sont jamais émises au service exclusif d'un parti ou d'une idéologie quelle qu'elle soit et nous dialoguons avec tous afin d'aider au rapprochement des points de vue même les plus éloignés. ■



Pierre Chastanier
Président-fondateur du CIU



Ses principaux animateurs

- **Pierre Chastanier**
Ancien doyen de la faculté de Médecine, président du CIU
- **Patrice Hernu**
Administrateur de l'Insee, administrateur du CIU, vice-président du CIU
- **Christian Huglo**
Avocat, docteur en Droit, professeur au Cnam, administrateur du CIU
- **Yvette Nicolas**
Membre du Cese, administrateur du CIU, présidente de cénacle
- **Pierre Maurel**
Inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche (h), président de cénacle
- **Michel Payen**
Proviseur honoraire du lycée Janson-de-Sailly, administrateur du CIU, animateur d'un groupe rédactionnel
- **Jacques Samouelian**
Médecin psychiatre, président de cénacle
- **Martine Pretceille**
Professeur émérite des universités, animatrice du comité éditorial
- **Christine Archambault**
Présidente du Fonds français pour la nature et l'environnement
- **Jean-Lou Blachier**
Vice-président délégué de la CGPME
- **Roland Branquart**
Président-fondateur d'Européenne de conseil et communication (Euro2C)
- **Pierre-Marie Iledo**
Neurobiologiste, à la tête du département de neurosciences de l'Institut Pasteur
- **Michel Maffesoli**
Sociologue, professeur émérite à l'université Paris-Descartes
- **Gilles Pennequin**
Conseiller senior auprès du commissaire à l'information stratégique et de la sécurité économiques (ministère de l'économie et des finances et vice-président du Forum international des technologies et de la sécurité)
- **Catherine Sarlandie De La Robertie**
Professeur à l'université Paris I, présidente de l'Association des formations universitaires de défense, de relations internationales et de sécurité
- **Christian Vallar**
Professeur agrégé de droit public, doyen de la faculté de Droit et Science politique, avocat
- **Jean-Didier Vincent**
Neurobiologiste et neuropsychiatre, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine

La revue *Préventique*

Préventique est la revue bimestrielle de référence depuis trente ans dans le domaine des risques dans la société et leur prévention. Sous l'effet de la mondialisation et de l'évolution des technologies (en particulier du numérique), nous sommes rentrés dans l'ère du risque global : après le risque dit majeur mais localisé, le monde est sous l'effet de risques globaux, globalisants et totaux.

Risques globaux à portée planétaire, diffusant sur toute la planète, par exemple, le risque nucléaire (prolifération, terrorisme sale, accidentel, risques et déchets nucléaires...), climatique, environnemental, sanitaire global, terrorisme, pauvreté, mafia, financier et économique.

Risques globalisant, c'est-à-dire phénomènes de plus en plus multiformes, proliférant dans diverses sphères de la vie sociale et ce d'autant plus que la société devient de plus en plus complexe et donc où tout s'entre croise, s'intègre, se totalise.

Risques totaux car leur enjeu est de plus en plus la vie sur terre.

L'ambition première de *Préventique* est de mettre en lumière les enjeux structurants de nos sociétés tels qu'ils sont aujourd'hui, et tels qu'ils pourraient être si nous n'y prenions garde.

Préventique traite de la problématique des risques dans la société et de leur prévention à haut niveau, en s'efforçant avant tout de présenter et de prévenir les diverses formes de menaces qui s'enchevêtrent et font système, dans notre monde de plus en plus complexe.

Cette ambition implique de présenter les multiples facteurs de risques et d'insécurité en cours ; de traiter des mutations et bouleversements géopolitiques sans précédent, qui se dessinent déjà ; mais aussi de montrer les opportunités qui naissent du fait des risques !

La revue veut cerner les menaces globales que l'on pressent déjà, dans les domaines convergents de la sécurité, de l'économie, du numérique, de la santé, de l'alimentaire et de l'environnement... La revue *Préventique* fait résolument le pari de l'analyse à 360° des risques, et elle cherche à prouver que prévenir les risques est bien plus rentable que guérir les maux qu'ils engendrent !

Elle se veut la revue des dirigeants et des professionnels du risque, acteurs exigeants à la recherche de lucidité sur les risques et d'efficacité dans les réponses à y apporter. Cette volonté imprime à la rédaction une exigence pour elle-même : ne pas faire l'impasse sur la complexité des risques et la transversalité des réponses. ■

Éric Dejean-Servières
Directeur de la publication

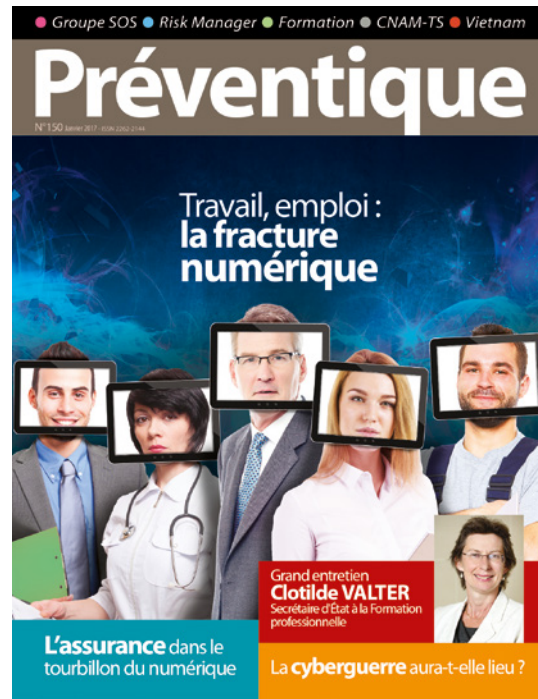
Didier Raciné
Rédacteur en chef

Son comité éditorial

- **Florian Bercault**
Président d'Estimeo
- **Stéphane Bouissou**
Directeur créateur de Happy & Secure
- **Franck Brachet**
Directeur général adjoint à l'Aménagement du territoire d'une communauté d'agglomération
- **Yves Cabrolier**
Consultant en gestion des risques et assurances
- **Philippe Clerc**
Conseiller expert en intelligence économique internationale à CCI France
- **François Faure**
Directeur de Sernoptès Conseil
- **Serge Garrigues**
Général, ancien chef d'état-major de la zone de défense et de sécurité d'Île-de-France
- **François Grünwald**
Directeur général et scientifique du groupe URD
- **Bernard Guézo**
Ingénieur, responsable des risques au Cerema (Territoires et ville)
- **Patrick Lagadec**
Directeur de recherche honoraire à l'École polytechnique
- **Myriam Merad**
Directeur de recherche au CNRS
- **Sébastien Millet**
Avocat associé au cabinet Ellipse Avocats
- **Antoine-Tristan Mocilnikar**
Ingénieur général des Mines dans l'administration
- **Richard Olszewski**
Conseiller stratégique de *Préventique*, chef d'entreprises, président d'associations et de clusters
- **Marie-Claude Pelletier**
Présidente de Groupe Lévia (Canada)
- **Gilles Pennequin**
Vice-président du FITS
- **Michel Persin**
Conférencier, enseignant au mastère spécialisé « Gestion des risques sur les territoires » de l'EISTI
- **Gérard Pesch**
Conseiller défense et sécurité, président de l'association des managers industriels
- **Phillipe Rollandin**
Journaliste, consultant en communication et système de santé
- **Jean-Paul Thonier**
Consultant en santé, prévention et gestion des risques
- **Yves Van de Vloet**
Coordonnateur du projet Apport/Interreg 4, expert sécurité transfrontalière au Forum européen pour la sécurité urbaine



Mars 2017



Janvier 2017



Nov. 2016



Sept. 2016



Juillet 2016



Mai 2016



Mars 2016



Janvier 2016

Dossier p. 13

Travail, emploi : la fracture numérique

- 14 **Sous-emploi : risque économique et social majeur**
par Didier Raciné
- 15 **Une pratique entrepreneuriale d'innovation sociale : un modèle à valeur politique**
par Jean-Marie Borelli
- 17 **Tipper d'ovulation, Inégalités, les effets de la globalisation**
par Pierre-Noël Girard
- 19 **Faut-il réduire le temps de travail ?**
par Pierre Laroutourou

- 22 **Redonner sa nature profonde au travail !**
par Bernard Stiegler
- 25 **Absence de vision stratégique et de politique industrielle de l'État**
par Mylène Léon
- 27 **Conditions de travail : l'impact du numérique**
par Yves Stroullou



éditorial

- 1 **Persévérer et apprendre !**
par Gilles Pennequin

actualité

- 4 **La chronique de Patrick Lagadec**
Questions
- 5 **Le billet de Jean-François Narbonne**
Cinéma, écologie et information trash
- 6 **La communauté des risques**
La nouvelle cyberarmée française • AZF • Naissance d'un pôle de cybersécurité d'envergure nationale • Pour un dossier ou colloque spécial de Préventique sur l'ignorance • Fondation MAIF • ICSI et la Fondation ICSI
- 8 **Librairie**
par Didier Raciné



grand entretien

- 10 **Clotilde Valter**
Secrétaire d'Etat chargée de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage
La formation professionnelle, reflet de notre société

management & méthodes

- 30 **L'évaluation des processus de concertation : un tabou et un problème de méthode**
par Myriam Merad et Paul Carriot
- 32 **Les risques du monde globalisé se complexifient : changements d'approche !**
par Philippe Le Ploec et Emmanuel Lardeux

territoires & environnement

- 34 **Retours d'expérience et exercices de crise**
le risque de corruption
par Philippe Montigny
- 36 **La pollution minière, 3 ans après**
par Stéphane Garcia

économie & innovations

- 38 **La certification, pour prévenir le risque de corruption**
par Pascal Demurger
- 40 **L'assurance dans le tourbillon du numérique**
 - 41 L'immobilisme condamne l'entreprise comme l'assureur
par Bénédicte de Luze
 - 43 Face au numérique, la nécessité d'une anticipation stratégique
par Pascal Demurger
 - 45 Une approche intégrant le local et le global
par Bruno Laval
 - 47 L'Assureur confronté au choc du digital
par Hervé Fripaudeau
 - 49 Intégrer RSE et prévention, une politique de différenciation
par Régis Lemarchand
 - 50 Vers un usage généralisé de la cartographie des risques
par Yves Cabriollet
 - 52 L'entreprise face au risque, parole de courtier
par Fabrice Nuttens
 - 52 L'agent général d'assurance, au contact du risque
par Pascal Girard
 - 53 L'entreprise tire profit de la cartographie des risques
par Olivier Matre
 - 54 Une avancée pour l'entreprise et le risk manager
par Typhaine Beaupétrin

société & vie publique

- 56 **La cyberguerre aura-t-elle lieu ?**
le FIC, déjà 10 ans
par Marc Watin-Augouard
- 57 Dans les coulisses de l'OTan
par Jamie Shea
- 61 La cybersécurité : une question de souveraineté
par François Lamy
- 63 La sécurisation des systèmes d'information des collectivités : un enjeu national
par Remy Févier
- 65 Cyberdéfense, une université s'engage
par Xavier de Pontorliand

santé publique

- 66 **La santé dans l'arène mondiale**
par Yves Charpak
- 68 Francophonie
Santé, nouvelle politique de prévention au Québec
par Marie-Claude Pelletier
- 70 Francophonie
La qualité des soins de santé primaires : un enjeu majeur au Vietnam
par Mylène Laurant

travail & organisation

- 72 **Pour une formation précoce des dirigeants d'entreprise**
par Denis Gontier
- 74 **Améliorer la logistique et les conditions de travail**
par Hervé Pivet
- 76 **Quelle politique en matière de prévention des risques professionnels ?**
par Hervé Laubertie
- 79 Jurisprudence
L'employeur peut organiser le dépistage de drogues
par Sébastien Millet

Abonnez-vous !
Le bulletin d'abonnement est en p. 7

Préventique

Éditeur - Groupe Préventique, saif au capital de 76.000 €
N° 150 - Janvier 2017
6 rue du Courant,
33100 Lormont,
Tél. 05 56 79 10 55,
Fax 05 57 87 45 65
N° de commission paritaire :
10207 87215
ISSN : 2262-2144
Dépôt légal : janvier 2017

Directeur de la publication : Eric Dégain-Servières
Rédacteur en chef : Didier Raciné
didier.racine@preventique.org
Comité éditorial : Henri Bernaud, Franck Bichet, Yves Cabriollet, Jan-Claire Hansen, Patrick Lagadec, Yves Lenoir, Antoine Tesson, Mickaël, Jean-François Narbonne, Richard Chazoual, Gilles Pennequin, Gérard Pichot, Philippe Rolland, Jean-Paul Thonier, André Vau, Claude Vau.

Assistants de rédaction : Anne Baladur anne.baladur@preventique.org
Secrétaires de rédaction : Denis Chazal, tél. 05 57 87 45 65, editor@preventique.org
Conception et réalisation graphique : Denis Chazal
Communication et développement : Valérie Dubois, tél. 05 57 87 45 65, valerie@preventique.org
Publicité : Séverine Proust, tél. 05 59 06 21 45, severine@preventique.org

Abonnements/Diffusion : Magalie Darghes, tél. 05 56 79 10 55, magalie@preventique.org
Impression : Grafis, 48970 Basauri, Espagne, sur papier constitué de 75 à 85 % de fibres PEFC de bois certifiés PEFC.
Couverture : Illustration : Gérald Fournier, d'après Fotolia (Marco2011), iStockphoto (SofieBelle, stockimages, iStockphoto, denismagboy, Dmitry, Minerva Studio) et Ludovic Le Courtois (C. Valéry).
Un document « PDF » et une lettre de présentation de la revue sont inclusés dans une partie des exemplaires.

Index des annonces
→ AZF 3
→ Bâtiments d'abonnement 7
→ ActEnvironnement.com et Environnement & Informatique 9
→ Air Liquide-Welby 21
→ Assurance maladie 33
→ Préventica Mars 2017 2^e de couv.
→ Préventica 2017 3^e de couv.
→ ICI 4 de couv.

Dossier p. 13

Industrie 4.0 une opportunité stratégique pour la France

- 14 **Enquête sur la nouvelle France industrielle**
par Didier Raciné
- 15 **Ancrer définitivement notre pays dans la compétition internationale !**
par Pierre Gatéaz
- 16 **La feuille de route de l'État**
par Benjamin Gallezot
- 18 **Naissance du nouveau modèle productif mondial**
par Tahar Melliti
- 20 **Comment penser l'industrie et l'économie du futur ?**
par Philippe Murtycy



- 24 **Vers une industrie moins capitalisante et plus rentable**
par Max Blanchet
- 26 **Quand le numérique transforme l'industrie**
par François Bichet
- 29 **Se réinventer ou disparaître : le défi imposé aux PME**
par Philippe Choderlos de Laclos
- 31 **Filières, normes, sécurité Révolutions industrielles**
par Jean Sreng
- 32 **Mutation sans rupture dans l'industrie chimique**
par Eric Fittion

- 36 **Informatique industrielle, coopération franco-allemande dans les normes**
par Marc Fromager
- 38 **Industrie automobile, la transformation numérique bouleverse les organisations**
par Jean-Luc Jacqurot
- 40 **Tour d'horizon des nouvelles stratégies industrielles**
par Thibaut Biedt-Mayer
- 42 **Un enjeu crucial : former massivement aux compétences de demain**
par Louisa Toubal

éditorial

- 1 **La question des risques n'est pas un simple problème technique !**

actualité

- 5 **La chronique de Patrick Lagadec**
Le temps des convulsions
- 6 **La communauté des risques**
Une culture à développer
- 7 **Le billet de Jean-François Narbonne**
Le syndrome du choc toxique
- 8 **Librairie**



grand entretien

- 10 **Laurent Berger**
Secrétaire général de la CFDT
Face à la mondialisation, le repli serait illusoire

management & méthodes

- 44 **Fondation MAIF, encourager la recherche pour la prévention des risques**
- 46 **Entreprise, comment construire sa réputation ?**

territoires & environnement

- 47 **Le Maroc engagé dans la culture de prévention des risques**
 - 48 Promouvoir la culture de prévention de Casablanca à Dakar !
 - 50 Développer et exporter le savoir-faire marocain en matière de sécurité
 - 51 Stop aux accidents dans le BTP !
 - 54 Lutte contre la cybercriminalité, le Maroc se mobilise

société & vie publique

- 73 **Repenser la souveraineté dans la mondialisation et inversement**
 - 74 La souveraineté nationale dans le cadre d'une nouvelle gouvernance européenne
 - 76 Ni souveraineté, ni croissance sans stratégie environnementale !
 - 79 Un devoir de vigilance imposé par la loi aux multinationales
 - 81 Bâtir une souveraineté européenne pour peser dans la mondialisation
 - 84 Défendre notre industrie bancaire, un enjeu de souveraineté économique

santé publique

- 86 **Rejet des boues rouges en Méditerranée, la controverse perdure entre écologistes et industriels**

travail & organisation

- 88 **le-de-France - La prévention en santé au travail : premier bilan positif**
- 89 **Des plans de prévention opérationnels et concrets pour les PME !**
- 92 **Le numérique bouleverse les conditions de travail**
- 96 Jurisprudence
La géolocalisation du salarié sous le regard de la justice

économie & innovations

- 71 **Francophonie**
Se positionner dans un monde turbulent
Réactions d'un assureur canadien

Abonnez-vous !
Le bulletin d'abonnement est en p. 23

Préventique

Éditeur - Groupe Préventique, saif au capital de 76.000 €
N° 151 - Mars 2017
6 rue du Courant,
33100 Lormont,
Tél. 05 56 79 10 55,
Fax 05 57 87 45 65
N° de commission paritaire :
10207 87215
ISSN : 2262-2144
Dépôt légal : mars 2017

Directeur de la publication : Eric Dégain-Servières
Rédacteur en chef : Didier Raciné
didier.racine@preventique.org
Comité éditorial : Henri Bernaud, Stéphane Boussou, Franck Bichet, Yves Cabriollet, Jan-Claire Hansen, Franck Lagadec, Yves Lenoir, Antoine Tesson, Mickaël, Jean-François Narbonne, Richard Chazoual, Gilles Pennequin, Gérard Pichot, Philippe Rolland, Jean-Paul Thonier, André Vau, Claude Vau.

Assistants de rédaction : Anne Baladur anne.baladur@preventique.org
Secrétaires de rédaction : Denis Chazal, tél. 05 57 87 45 65, editor@preventique.org
Conception et réalisation graphique : Denis Chazal
Communication et développement : Valérie Dubois, tél. 05 57 87 45 65, valerie@preventique.org
Publicité : Séverine Proust, tél. 05 59 06 21 45, severine@preventique.org
Sophie Rouault, tél. 05 57 87 45 67, sophie@preventique.org

Abonnements/Diffusion : Magalie Darghes, tél. 05 56 79 10 55, magalie@preventique.org
Impression : Grafis, 48970 Basauri, Espagne, sur papier constitué de 75 à 85 % de fibres PEFC de bois certifiés PEFC.
Couverture : oration : Gérald Fournier, d'après Fotolia, ph.L. Berger, iStock.com / CTOZ
Une lettre de présentation de la revue est incluse dans une partie des exemplaires.

Index des annonces
→ Industrie Lyon 48
→ ISON 48
→ Bâtiments d'abonnement 7
→ ActEnvironnement.com et Environnement & Informatique 9
→ Air Liquide-Welby 21
→ Assurance maladie 33
→ Préventica Mars 2017 2^e de couv.
→ Préventica 2017 3^e de couv.
→ ICI 4 de couv.



MBA spécialisé Management de la sécurité

La rencontre de l'expertise et des savoirs au service d'une vision 360° de la sécurité

contact@mbs-secure-egon.fr mbs-secure-egon.fr

Préventique



Un regard à 360°
sur les risques
pour
aider à la prise
de décision

Risques majeurs ● Santé publique
Prévention des risques professionnels
Sécurité civile ● Cybersécurité
Sûreté publique ● Sécurité des entreprises
Environnement / RSE

Le pack abonnement 2017

→ La revue
Tous les 2 mois

→ Les articles disponibles en ligne
pour toute la durée de votre
abonnement

Bulletin d'abonnement À retourner à Préventique, 6 rue du Courant, 33310 Lormont.

Téléphone : 05 56 79 10 55, télécopie : 05 57 87 45 64, courriel : abonnement@preventique.org

2017-SOUV-151

Je m'abonne à Préventique (6 numéros par an, tarifs valables jusqu'au 31-12-2017, TVA 2,10%)

1 an : 150 € (France métropolitaine) **2 ans :** 250 € (France métropolitaine)
 168 € (hors France métrop.) 280 € (hors France métrop.)

Abonnement renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation écrite un mois avant l'échéance annuelle.

Règlement par chèque à l'ordre de Groupe Préventique

Virement à PSSTFRPPBOR / FR96-2004-1010-0108-6545-1B02-278

Règlement via Paypal ([à commande@preventique.org](mailto:commande@preventique.org))

Règlement à réception de facture (société uniquement)

Nom : _____ Prénom : _____

Structure/Société : _____ Secteur d'activité : _____ Nombre salariés : _____

Établissement : _____ Fonction : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tél. : _____ E-mail : _____ @ _____
(Indispensable)

Date : _____ Signature _____

J'accepte de recevoir les informations de Préventique et de ses partenaires
Tampon

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre abonnement par la source de diffusion. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6-01-78 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant, auprès de Préventique.